



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT (BCR)

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



ANALYSE DES DONNEES DU RGPH3

Thème : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

REDIGE PAR Ibrahima DIALLO et Mamadou Saliou BARRY

Edition Décembre 2017



Institut National de la Statistique



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT (BCR)

TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH3)



Réalisé avec l'appui technique et financier
du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA),
de l'Union Européenne (UE),
de la Banque Africaine de Développement (BAD),
et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES	11
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	13
AVANT PROPOS	15
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	17
INTRODUCTION	19
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	21
1.1 Contexte.....	21
1.1.1 Contexte socioculturel.....	21
1.1.2 Contexte politico juridique.....	21
1.1.3 Contexte socioéconomique.....	22
1.1.4 Contexte sociodémographique	22
CHAPITRE 2 : SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION	25
2.1. Disparités géographiques.....	25
2.1.1 Disparités selon le milieu de résidence.....	25
2.1.2. Disparités selon la région de résidence	27
2.1.3 Evolution de l'état matrimonial entre 1996 et 2014	28
2.2 Variations selon les caractéristiques sociodémographiques	29
2.2.1 Variations selon l'âge.....	29
2.2.2 Variations selon le statut de handicap	31
2.2.3 Etat matrimonial des adolescents	32
2.3 Variations selon les caractéristiques socioculturelles.....	32
2.3.1 Variations selon la région naturelle.....	33
2.3.2 Variations selon la religion	34
2.3.3 Variations selon le niveau d'instruction	35
2.4 Variations selon les caractéristiques socioéconomiques.....	37
2.4.1 Variations selon la situation d'activité	38
2.4.2 Variations selon le statut dans l'activité	39
2.4.3 Variations selon la catégorie socioprofessionnelle	40
2.4.4 Variations selon la branche d'activité.....	41
2.4.5 Variations selon le niveau de vie	42
2.5 Vue d'ensemble	43
CHAPITRE 3 : NUPTIALITE DES CELIBATAIRES.....	45
3.1. Table de nuptialité du moment selon le sexe	45
3.1.1. Table de nuptialité au niveau national.....	45
3.1.2. Tables de nuptialité selon le milieu de résidence.....	48
3.2. Calendrier et intensité de la nuptialité	50
3.2.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence.....	50
3.2.2 Variation selon la région de résidence	51
3.3. Variations du calendrier et de l'intensité de la nuptialité selon quelques caractéristiques sociodémographiques et culturelles	54
3.3.1. Selon le statut de handicap.....	54
3.3.2. Selon la région naturelle	54
3.3.3. Selon la religion	55
3.3.4. Selon le niveau d'instruction	55
3.4. Variations du calendrier et de l'intensité de la nuptialité selon quelques caractéristiques socioéconomiques	56
3.4.1. Selon la catégorie socioprofessionnelle.....	56
3.4.2. Selon le niveau de vie.....	57
3.5 Vue d'ensemble	58
CHAPITRE 4 : POLYGAMIE	59
4.1. Incidence de la polygamie.....	59
4.1.1. Variations du taux de polygamie selon le milieu et la région de résidence	59
4.1.1.1. Selon le milieu de résidence.....	59
4.1.1.2. Selon la région administrative de résidence	59
4.1.1.3. Evolution entre 1983 et 2014.....	62
4.1.2. Variations du taux de polygamie selon quelques caractéristiques sociodémographiques	62
4.1.2.1 Structure par sexe et âge des personnes vivant en union polygamique.....	62
4.1.2.2. Variation selon le handicap.....	62
4.1.3.1 Selon la région naturelle	63
4.1.3.2. Selon la religion	63
4.1.3.3 Selon la langue parlée.....	63
4.1.3.4. Selon le niveau d'instruction	63
4.1.4. Variations du taux de polygamie selon quelques caractéristiques socioéconomiques	69
4.1.4.1. Selon la situation d'activité	69
4.1.4.2. Selon le statut dans l'activité	69
4.1.4.3. Selon la catégorie socioprofessionnelle.....	69

4.1.4.4. Selon la branche d'activité.....	70
4.1.4.5. Selon le niveau de vie.....	70
4.2. Intensité de la polygamie.....	75
4.2.1. Variations de l'intensité selon le milieu et la région de résidence	75
4.2.1.1. Selon le milieu de résidence.....	75
4.2.1.2. Selon la région de résidence	75
4.2.1.3. Evolution entre 1983 et 2014.....	76
4.2.2. Variations de l'intensité selon quelques caractéristiques sociodémographiques	76
4.2.2.1 Structure par sexe et âge des personnes vivant en union polygamique.....	76
4.2.2.2. Variation selon le handicap.....	78
4.2.3 Variations de l'intensité selon quelques caractéristiques socioculturelles.....	78
4.2.3.1 Selon la région naturelle	78
4.2.3.2. Selon la religion	78
4.2.3.3 Selon la langue parlée.....	79
4.2.3.4. Selon le niveau d'instruction	80
4.2.4. Variations de l'intensité selon quelques caractéristiques socioéconomiques	80
4.2.4.1. Selon la situation d'activité	80
4.2.4.2. Selon le statut dans l'activité	81
4.2.4.3. Selon la catégorie socioprofessionnelle.....	81
4.2.4.4. Selon la branche d'activité.....	82
4.2.4.5. Selon le niveau de vie.....	83
4.3 Vue d'ensemble	84
CHAPITRE 5 : UNIONS LIBRES.....	85
5.1. Volume et poids démographique des personnes en union libre.....	85
5.1.1. Union libre et milieu de résidence	85
5.1.2. Union libre et région de résidence	85
5.1.3. Union libre et âge.....	86
5.1.4. Union libre et religion	87
5.1.5. Union libre et statut de handicap	87
5.1.6. Union libre et niveau d'instruction	87
5.2. Caractéristiques socioculturelles et économiques des personnes en union libre.....	88
5.2.1. Union libre et religion	88
5.2.2. Union libre et niveau d'instruction	88
5.2.3. Union libre catégorie socioprofessionnelle.....	89
5.2.4. Union libre et niveau de vie.....	89
5.2.5. Union libre au sein de la population âgée de 12 à 19 ans	90
CHAPITRE 6 : RUPTURES D'UNION.....	93
6.1. Volume et poids démographique des personnes en rupture d'union	93
6.1.1 Rupture d'union et milieu de résidence.....	94
6.1.2 Rupture d'union et région de résidence	94
6.1.3 Rupture d'union et âge.....	95
6.1.4 Rupture d'union et religion	96
6.1.5 Rupture d'union et statut de handicap	97
6.1.4 Rupture d'union et niveau d'instruction	97
6.2. Rupture d'union et quelques caractéristiques socioculturelles et économiques.....	97
6.2.1. Rupture d'union et milieu de résidence.....	97
6.2.2. Rupture d'union et région de résidence	98
6.2.3. Rupture d'union et âge.....	98
6.2.4. Rupture d'union et religion	99
6.2.5. Rupture d'union et niveau d'instruction.....	100
6.2.6. Rupture d'union et statut de handicap	100
6.2.7. Rupture d'union chez les adolescents selon le statut de handicap.....	100
6.3 Vue d'ensemble sur les ruptures d'union	101
CONCLUSION GÉNÉRALE	103
BIBLIOGRAPHIE.....	105
ANNEXES	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Différentes modalités de la situation matrimoniale :.....	22
Tableau 2.01 : Répartition de la population de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par milieu de résidence selon le sexe	25
Tableau 2.02 : Proportions (%) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par région de résidence et sexe selon l'état matrimonial.....	27
Tableau 2.03 : Evolution de la situation matrimoniale dans l'ensemble du pays	28
Tableau 2.04 : Evolution de la situation matrimoniale entre 1996 et 2014 par milieu de résidence.....	29
Tableau 2.05 : Répartition de la population résidente masculine de 12 ans et plus par groupes d'âges selon la situation matrimoniale.....	29
Tableau 2.06 : Répartition de la population résidente féminine de 12 ans et plus par groupes d'âges selon la situation matrimoniale.....	30
Tableau 2.07 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par statut de handicap et sexe	31
Tableau 2.08 : Répartition des adolescentes de 12 à 19 ans selon l'état matrimonial	32
Tableau 2.09 : Répartition de la population des adolescents âgés de 12 à 19 ans selon l'état matrimonial	32
Tableau 2.10 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par région naturelle	33
Tableau 2.11 : Répartition de la population de 12 ans et plus par religion selon l'état matrimonial (les 2 sexes).....	34
Tableau 2.12 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par religion	35
Tableau 2.13 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par niveau d'instruction	37
Tableau 2.14 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par situation d'activité et par sexe	38
Tableau 2.15 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par statut dans l'activité et par sexe	39
Tableau 2.16 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par catégorie socioprofessionnelle	41
Tableau 2.17 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par branche d'activité.....	42
Tableau 2.18 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par quintile de pauvreté.....	43
Tableau 3.01 : Tables de nuptialité complètes masculine et féminine au niveau national.....	46
Tableau 3.02 : Tables de nuptialité abrégées masculine et féminine au niveau national	47
Tableau 3.03 : Tables de nuptialité masculine abrégées selon le milieu de résidence.....	48
Tableau 3.04 : Tables de nuptialité féminine agrégées selon le milieu de résidence	49
Tableau 3.05 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon le milieu de résidence	51
Tableau 3.06 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon la région de résidence.....	51
Tableau 3.07 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon le handicap	54
Tableau 3.08 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon la région naturelle	54
Tableau 3.09 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon la religion	55
Tableau 3.10 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon le niveau d'instruction	56
Tableau 3.11 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon la catégorie socioprofessionnelle	56
Tableau 3.12 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon le quintile de pauvreté.....	57
Tableau 4.01 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par milieu de résidence et par sexe	61
Tableau 4.02 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par région administrative et par sexe	61
Tableau 4.03 : Taux de polygamie des hommes selon le milieu de résidence pour les trois RGPH réalisés en Guinée.....	62
Tableau 4.04 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par groupe d'âges et par sexe	64
Tableau 4.05 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par statut d'handicap et par sexe	66
Tableau 4.06 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par région naturelle et par sexe	66
Tableau 4.07 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par religion et par sexe	66
Tableau 4.08 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par langue parlée et par sexe	67
Tableau 4.09 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par niveau d'instruction et par sexe	68
Tableau 4.10 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par situation d'activité et par sexe.....	71
Tableau 4.11 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par statut dans l'activité et par sexe.....	71
Tableau 4.12 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par catégorie socioprofessionnelle et par sexe.....	72

Tableau 4.13 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par branche d'activité et par sexe	73
Tableau 4.14 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par quintile de niveau de vie et par sexe.....	74
Tableau 4.15 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le milieu de résidence.....	75
Tableau 4.16 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la région administrative	75
Tableau 4.17 : Evolution du nombre moyen d'épouses par homme polygame entre 1983 et 2014 selon le milieu de résidence	76
Tableau 4.18 : Répartition des personnes de 12 ans ou plus des ménages ordinaires vivant en union polygamique par sexe selon le groupe d'âge.....	76
Tableau 4.19 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le statut d'handicap	78
Tableau 4.20 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la région naturelle.....	78
Tableau 4.21 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la religion.....	79
Tableau 4.22 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la langue nationale parlée	79
Tableau 4.23 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le niveau d'instruction.....	80
Tableau 4.24 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la situation d'activité	81
Tableau 4.25 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le statut d'activité.....	81
Tableau 4.26 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la catégorie socioprofessionnelle	82
Tableau 4.27 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la branche d'activité.....	83
Tableau 4.28 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le quintile de niveau de vie	83
Tableau 5.1 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon le milieu	85
Tableau 5.2 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon la région	86
Tableau 5.3 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon le groupe d'âge.....	86
Tableau 5.4 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon la religion.....	87
Tableau 5.5 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon le statut de handicap	87
Tableau 5.6 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon le niveau d'instruction.....	88
Tableau 5.07 : Répartition des personnes vivant en union libre selon le sexe par religion.....	88
Tableau 5.08 : Répartition des personnes vivant en union libre selon le sexe par niveau d'instruction.....	89
Tableau 5.09 : Répartition des personnes vivant en union libre selon le sexe par grands groupes de professions .	89
Tableau 5.10 : Répartition des personnes vivant en union libre selon le sexe par niveau de vie	90
Tableau 5.11 : Répartition des personnes vivant en union libre de 12 à 19 ans selon le sexe par année d'âge.....	91
Tableau 6.1 : Effectifs et proportions (en %) de la population non célibataire âgée de 12 ans ou plus	93
Tableau 6.2 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon le milieu de résidence	94
Tableau 6.3 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon la région administrative de résidence	94
Tableau 6.4 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon l'âge	95
Tableau 6.5 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon la religion	96
Tableau 6.6 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon le statut de handicap	97
Tableau 6.7 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon le niveau d'instruction	97
Tableau 6.8 : Proportions de personnes en rupture d'union selon le sexe par milieu de résidence	98
Tableau 6.9 : Proportions (%) de personnes en rupture d'union selon le sexe par région de résidence.....	98
Tableau 6.10 : Proportions de veufs, divorcés ou séparés selon la religion par sexe	99
Tableau 6.11 : Proportions de veufs, divorcés ou séparés selon le niveau d'instruction par sexe	100
Tableau 6.12: Proportions de veufs, divorcés ou séparés selon le statut de handicap par sexe.....	100
Tableau A01: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par région de résidence selon l'état matrimonial (Guinée ensemble)	108

Tableau A02: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par région de résidence selon l'état matrimonial (Guinée urbain).....	109
Tableau A03: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par région de résidence selon l'état matrimonial (Guinée rural).....	110
Tableau A04: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupe d'âges selon l'état matrimonial (voir suite).....	111
Tableau A04: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupe d'âges selon l'état matrimonial (suite)	112
Tableau A04: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupe d'âges selon l'état matrimonial (suite et fin).....	113
Tableau A05 : Ages moyens au mariage selon le milieu de résidence et la région administrative	114

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.01 : Proportion (en %) de la population résidente âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale par sexe	26
Graphique 2.02 : Proportion (en %) de la population résidente âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence.....	26
Graphique 2.03 : Proportion (en %) des célibataires masculins selon la région de résidence	28
Graphique 2.04 : Proportion (en %) des célibataires par sexe selon le groupé d'âge	31
Graphique 2.05 : Répartition de la population de 12 ans et plus par religion selon l'état matrimonial (les 2 sexes). 34	
Graphique 2.06 : Proportions de célibataires parmi la population de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction ...	36
Graphique 3.01 : Proportion (en ‰) des célibataires de la table de nuptialité selon le sexe au niveau national	47
Graphique 3.02 : Quotients de nuptialité 5n (en ‰) selon le sexe au niveau national	48
Graphique 3.03 : Proportion (en ‰) des célibataires de la table de nuptialité masculine selon le milieu de résidence	49
Graphique 3.04 : Proportion (en ‰) des célibataires de la table de nuptialité féminine selon le milieu de résidence	50
Graphique 3.05 : Age moyen au premier mariage par milieu de résidence selon le sexe	51
Graphique 3.06 : Age moyen au premier mariage des hommes selon la région administrative	52
Graphique 3.07 : Pourcentage de célibat définitif (hommes) selon la région administrative.....	52
Graphique 3.08 : Age moyen au premier mariage des femmes selon la région administrative	53
Graphique 3.09 : Pourcentage de célibat définitif (femmes) selon la région administrative.....	53
Graphique 3.10 : Ecarts d'âges moyens au premier mariage entre hommes et femmes selon la région administrative	53
Graphique 3.11 : Age moyen au premier mariage par région naturelle selon le sexe	55
Graphique 3.12 : Ecart d'âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes selon le quintile de pauvreté .	57
Graphique 4.01 : Taux de polygamie selon le sexe et la région administrative	60
Graphique 4.02 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par groupe d'âges et par sexe.....	65
Graphique 4.03 : Proportion d'hommes et de femmes de 12 ans ou plus des ménages ordinaires vivant en union polygamique selon le groupe d'âges	77
Graphique 5.01 Proportions de personnes vivant en union libre selon le niveau de vie.....	90
Graphique 5.02 : Proportions des adolescents vivant en union libre par sexe selon l'âge	91
Graphique 6.01 : Répartition (%) de la population de 12 ans et plus non célibataire selon le statut par sexe.....	93
Graphique 6.02 : Répartition (%) des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon la région administrative de résidence	95
Graphique 6.03 : Courbes des proportions de personnes en rupture d'union parmi les personnes en union	96
Graphique 6.04 : Courbes des veufs par sexe selon l'âge	99
Graphique 6.05 : Courbes des divorcés/séparés par sexe selon l'âge.....	99

SIGLES ET ABREVIATIONS

EDS	Enquête Démographique et de Santé
INS	Institut National de la Statistique
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RA	Région Administrative
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZC	Zone de Contrôle
ZD	Zone de Dénombrement

AVANT PROPOS

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) a été réalisé du 1^{er} mars au 2 avril 2014 sur toute l'étendue du territoire national. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2009-2015) et de la recommandation des Nations Unies invitant les pays à réaliser un recensement de la population au cours de la période 2005-2014.

L'opération a été financée par le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Pour l'exécution de cette grande investigation statistique, l'Institut National de la Statistique (INS) a bénéficié de l'assistance technique des experts de l'UNFPA à toutes les étapes du processus. La Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) a aussi apporté un appui technique pendant le traitement des données.

Les résultats définitifs du RGPH-3 ont été publiés par le Décret D/2015/229/PRG/SGG du 31 décembre 2015. Ils fournissent les effectifs de la population résidente par sexe selon les unités administratives (régions, préfectures, et sous-préfectures/ communes).

La présente publication fait partie d'une série de dix-sept (17) rapports qui ont été rédigés dans le cadre de l'analyse des données du RGPH-3. Ces rapports thématiques fournissent une analyse détaillée des caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population guinéenne ainsi que ses conditions de logement en 2014. Il s'agit des rapports suivants :

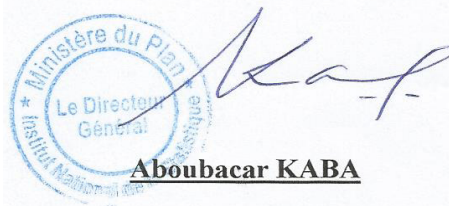
- | | |
|--|---|
| 1. Etat et structure de la population | 10. Mesure et cartographie de la pauvreté |
| 2. Etat matrimonial et nuptialité | 11. Situation des femmes |
| 3. Fécondité | 12. Situation des enfants et des jeunes |
| 4. Mortalité | 13. Situation des personnes âgées |
| 5. Migration | 14. Situation des personnes vivant avec un handicap |
| 6. Caractéristiques des ménages | 15. Perspectives démographiques |
| 7. Caractéristiques des habitations | 16. Prospectives démographiques |
| 8. Caractéristiques économiques de la population | 17. Evaluation de la qualité des données |
| 9. Scolarisation, alphabétisation et instruction | |

Par rapport aux recensements de 1983 et 1996, les données du RGPH-3 ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie pour satisfaire aux demandes multiples et variées des utilisateurs de données. En outre, une étude spécifique portant sur l'évaluation de la pauvreté des ménages à partir des données du RGPH-3 a été réalisée. Le RGPH-3 a permis aussi de mettre en place une base de sondage actualisée pour l'échantillonnage des futures enquêtes auprès des ménages. Un fichier des localités ou fichier villages est en cours de finalisation.

Tous les produits issus du RGPH-3 seront diffusés à travers le site de l'INS (www.stat-guinee.org) afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des utilisateurs de données de population.

Aux termes des travaux du RGPH-3, je remercie l'ensemble des partenaires au développement qui ont bien voulu accompagner le Gouvernement dans ce processus. Je remercie également les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population pour leur collaboration pendant la phase du dénombrement. Je remercie enfin tous les cadres du Bureau Central du Recensement (BCR), des Directions Régionales et Préfectorales du Plan et de la Statistiques et des autres départements ministériels, notamment du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette opération. Que le personnel de terrain (agents recenseurs, chefs d'équipes, contrôleurs, superviseurs et coordonnateurs) trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour les efforts fournis.

Directeur Général de l'INS



Aboubacar KABA

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Etat matrimonial	Proportion (en %)
Célibataires	
Homme	49,0
Femme	26,6
Milieu urbain	49,4
Milieu rural	29,5
Ensemble	37,1
Monogames	
	Proportion (en %)
Homme	36,1
Femme	34,5
Milieu urbain	34,0
Milieu rural	36,0
Ensemble	35,3
Polygames	
	Proportion (en %)
Homme	13,9
Femme	32,9
Milieu urbain	13,3
Milieu rural	30,4
Ensemble	23,0
Taux de célibat définitif	
	Proportion (en %)
Homme	3,4
Femme	2,8
Nombre moyen d'épouses par homme marié polygame	
	Unité
Milieu urbain	2,26
Milieu rural	2,30
Ensemble	2,29
Nombre moyen de coépouses par femme en union polygamique	
	Unité
Milieu urbain	1,36
Milieu rural	1,40
Ensemble	1,39
Nuptialité	
Age moyen au premier mariage	
	Années
Homme	28,2
Femme	20,0
Union libre	
	Proportion (en %)
Homme	0,4
Femme	0,7
Ensemble	0,6
Rupture d'union	
	Proportion (en %)
Homme	2,2
Femme	8,2
Ensemble	5,9

INTRODUCTION

En 2014, la Guinée a réalisé son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Cette opération fait suite à celles effectuées en 1983 et 1996. Elle fournit des informations riches et variées sur les caractéristiques socioculturelles, démographiques et économiques qui permettront l'élaboration des politiques sociales adéquates.

L'étude de l'état matrimonial et de la nuptialité fait partie des 17 thèmes retenus dans le cadre de l'analyse des résultats du 3ème RGPH. En effet, comme partout ailleurs, le mariage est à l'origine de la constitution de la famille et c'est à travers les unions plus ou moins stables entre hommes et femmes que se réalise la majeure partie de la fécondité. Le mariage qui se contracte de manière coutumière, religieuse ou juridique a pour but de fournir un cadre social et légal au développement de la famille. Cette situation peut se défaire du fait de l'annulation ou divorce, de la séparation ou simplement de la mort de l'un des conjoints.

Le présent thème se propose de répondre à une problématique qui est celle de cerner les éléments permettant l'analyse de la nuptialité des célibataires et d'étudier les caractéristiques des personnes en fonction de leur état matrimonial. L'objectif principal est de décrire la situation matrimoniale de la population des ménages ordinaires résidents au moment du recensement en Guinée. Plus spécifiquement, il s'agira de :

Déterminer la situation matrimoniale de la population selon les caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ;

Etudier la nuptialité des célibataires, les unions polygamiques, les unions libres et les ruptures d'union.

Le rapport s'articule autour de six chapitres :

1. Contexte et aspects méthodologiques,
2. Etat matrimonial de la population,
3. Nuptialité des célibataires,
4. Polygamie,
5. Unions libres,
6. Ruptures d'unions.

L'analyse sera faite d'abord au niveau national, ensuite selon le milieu de résidence (urbain, rural) et enfin selon la région de résidence (les sept régions administratives et la ville de Conakry). Les critères de différenciation retenus sont le sexe, l'âge, la religion, le niveau d'instruction, le statut d'occupation, la situation dans l'occupation principale et la nature du handicap. Ces éléments sont ceux qui sont susceptibles de jouer un rôle important dans la formation ou la dislocation des unions.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1.1 Contexte

Afin de cerner l'environnement du mariage en Guinée, nous abordons dans ce chapitre quelques aspects du contexte socioculturel et économique. En effet, la décision de se marier, les conditions de réalisation du mariage ainsi que sa stabilité dépendent de beaucoup de facteurs parfois difficiles à cerner.

1.1.1 Contexte socioculturel

La Guinée est un pays situé dans la partie occidentale de l'Afrique d'une superficie de 245 857 km². Du point de vue géo écologique, elle est subdivisée en quatre régions naturelles homogènes et assez distinctes. Chacune de ces régions se distingue par son climat, son sol, sa végétation et des pratiques culturelles bien propres.

Du point de vue religion, la Guinée est un pays laïque bien que la religion musulmane soit nettement prédominante. Dans toutes les régions naturelles du pays à l'exception de la Foret, l'Islam est la religion de plus de 95% de la population. La diversité religieuse détermine en partie des différences de comportement vis-à-vis du mariage.

Dans toutes les régions, le mariage est un phénomène presque universel conçu comme une exigence à laquelle tout individu ayant atteint l'âge nubile doit se soumettre. Le mariage constitue non seulement un moyen d'affirmation de la personnalité de l'individu mais aussi un moyen de reproduction permettant de perpétuer la lignée et d'accroître la main d'œuvre. On perçoit mal en effet les naissances faites en dehors du mariage.

Les étapes de la célébration du mariage sont fixées par la coutume et la religion. C'est elles qui déterminent les droits et les devoirs des conjoints et les familles concourent à l'observation de l'union par leur implication dans la résolution des conflits éventuels. Les pratiques peuvent varier d'une communauté à l'autre parfois même à l'intérieur d'une région. Les progrès enregistrés dans le domaine de la scolarisation, l'urbanisation et l'ouverture au monde extérieur contribuent à remettre en cause certaines pratiques coutumières notamment celles relatives au choix du conjoint.

1.1.2 Contexte politico juridique

Les dispositions légales qui régissent le mariage en Guinée sont contenues dans le Code Civil adopté en 1983 par l'Assemblée Nationale. La Loi rend obligatoire, pour tous les citoyens, la célébration du mariage devant l'Officier d'état civil. Tout mariage qui n'est pas célébré dans ces conditions est considéré comme irrégulier et sans effet. Les âges de mariage sont fixés à 18 ans pour les hommes et 17 ans pour les femmes. Le consentement des époux est exigé et doit être solennellement exprimé lors de la signature du mariage. Le mariage est également subordonné au paiement d'une dot en espèces ou en nature par le mari à sa conjointe. La Loi précise par ailleurs que le mariage civil doit précéder obligatoirement le mariage religieux.

La pratique de la polygamie est également interdite bien que la Loi précise que pour des raisons graves ayant le caractère d'un véritable cas de force majeure dûment établi par les autorités médicales compétentes, une demande d'autorisation d'épouser une autre femme peut être formulée par le mari. Les autres dérogations à la Loi concernent le lévirat ou l'héritage de veuves sans enfant par les beaux frères, le mariage des veuves mères d'enfants à des hommes de leur choix et le mariage des femmes âgées de plus de 45 ans.

Ces dispositions du Code civil ne sont pas toujours respectées en raison du fait que les pratiques coutumières constituent souvent la règle à suivre. Les nombreuses campagnes de sensibilisation n'ont pas permis relever considérablement la célébration des mariages devant un officier d'état civil encore moins la diminution de la pratique de la polygamie.

Dans le souci de corriger les insuffisances constatées dans le Code civil et pour tenir compte de l'évolution des pratiques liées au mariage et plus généralement de la famille, un Code de la famille a été élaboré.

1.1.3 Contexte socioéconomique

La conjoncture économique devenant de plus en plus difficile, les jeunes ont tendance à restreindre leurs ambitions matrimoniales. De même, le désir de pousser les études influence négativement la décision de se marier et l'ambition d'achever l'apprentissage d'un métier contribuent à relever l'âge au mariage. C'est ainsi qu'on peut, entre autres contraintes, citer le cout des fiançailles, des cérémonies et l'idée d'une dot de plus en plus exorbitante. Ces contraintes matérielles et financières pèsent très lourdement non seulement sur les futurs époux que sur leurs familles.

1.1.4 Contexte sociodémographique

En dépit des différentes contraintes économiques et financières, le souhait de trouver un conjoint reste très fort chez les jeunes des deux sexes. Au-delà du désir de fonder un foyer et d'avoir des enfants, la pression sociale reste très forte car certains parents accepteraient volontiers de faire marier leurs jeunes garçons quitte à prendre en charge le couple et même les enfants qui naîtraient. Et pour les jeunes filles même le choix de vivre dans une union polygamique est fait de façon volontaire plutôt que d'avancer en âge dans le célibat.

Concepts et indicateurs

Concepts opérationnels

Situation matrimoniale :

D'après le manuel de l'agent recenseur, la situation matrimoniale d'un individu est la situation de cet individu par rapport au mariage. On entend par mariage, la conclusion d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la coutume, la religion ou la loi. Au recensement de la population, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation « légale ». La question « Quelle est votre situation matrimoniale » n'a été posée qu'aux personnes âgées de 12 ans et plus. L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage.

Les personnes interrogées ont répondu à la question chacun en référence à sa situation au moment du recensement. L'agent recenseur a noté la réponse telle qu'elle lui a été fournie. Il convient de noter que cette réponse n'inclut pas le type de mariage ce qui aurait nécessité des questions supplémentaires souvent compliquées comme celles portant sur l'existence ou non de l'acte de mariage, le paiement ou le montant de la dot.

Il est évident que la réponse de la personne pouvait dépendre de sa compréhension de la question étant entendu qu'une confusion entre certains statuts matrimoniaux était possible. C'est le cas entre célibataire et divorcé ou veuf.

Tableau 1.1 : Différentes modalités de la situation matrimoniale :

Célibataire	Personne n'ayant jamais été marié (quel que soit son âge).
Marié	Personne ayant contracté (au moins) un mariage et dont un conjoint (au moins) est encore en vie.
Veuf ou veuve	Personne dont le mariage a été dissous par le décès du (dernier) conjoint.
Divorcé	personne dont le (dernier) mariage a été dissous sans décès du conjoint.
Séparé	Personne qui a cessé de vivre avec son conjoint sans que le mariage soit rompu.
Union libre ou consensuelle	Personne vivant de façon libre et consensuelle avec une autre de sexe différent sans célébration de mariage légal, religieux ou coutumier.

Indicateurs d'analyse

Nuptialité : l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations ,de mariages ou unions légitimes, c'est-à-

dire d'unions entre individus de sexe différent instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue)

Table de nuptialité : La table de nuptialité donne une mesure de la nuptialité après élimination des phénomènes perturbateurs que sont la mortalité et les migrations.

Table de nuptialité du moment : La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée.

Taux de nuptialité : Les taux de nuptialité par âge (ou groupe d'âge) mesurent la fréquence d'apparition des premiers mariages dans la population au cours d'une période de temps. Ils sont très utiles pour l'étude de la nuptialité des célibataires car ils permettent la construction des tables de nuptialité ou le calcul d'indices spécifiques tels que la somme des premiers mariages réduits.

- Un taux de première catégorie est un taux dont la population de référence est formée des personnes, des générations ou des cohortes n'ayant pas encore subi le phénomène étudié (ici le mariage), c'est-à-dire les célibataires.

- Un taux de deuxième catégorie est un taux dans lequel la population de référence est formée de l'ensemble des membres des générations ou des cohortes intéressées par le taux en question.

Age médian au premier mariage : l'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age modal au premier mariage : C'est l'âge auquel se produisent le plus de mariages.

Age moyen au premier mariage : C'est une moyenne pondérée des âges au mariage ; avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs .Il permet de résumer le calendrier.

Méthode de calcul :

Dans le cas de mariages se produisant entre 15 et 50 ans l'âge moyen m est égal à :

$$m = 15,5 + \frac{C_{16} + C_{17} + \dots + C_{49} - 34C_{50}}{C_{15} - C_{50}}$$

où C_x représente le nombre de célibataires à l'âge exact x

Si la table est une table agrégée entre anniversaires espacés de 5 ans un calcul analogue mène à :

$$m = 17,5 + \frac{5(C_{20} + C_{25} + \dots + C_{45}) - 30C_{50}}{C_{15} - C_{50}}$$

Calcul de l'âge moyen au premier mariage par la méthode de Hajnal

La méthode de Hajnal repose sur deux hypothèses :

- Indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et mouvements migratoires d'autre part ;
- Stabilité de la nuptialité dans le temps.

Cette méthode consiste à estimer le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier ; c'est-à-dire l'âge moyen au premier mariage.

L'estimation de l'âge moyen au premier mariage passe par les étapes suivantes :

- La détermination de la proportion des célibats définitifs qui est la demie somme de la proportion des célibataires de deux groupes d'âges contigus à la limite d'âge d'entrée en union (ici 50 ans). Dans ce rapport, la proportion des célibats définitifs sera la moyenne (arithmétique simple) des proportions des célibataires à l'âge de 49 ans et 50 ans (45-49 ans et 50-54 ans pour des groupes d'âges quinquennaux). Dans le cas où la proportion des célibataires devient constante à partir de 49 ou 50 ans, c'est cette dernière qui sera considérée comme proportion des célibataires définitifs ;

- Le calcul des années passées par l'ensemble de la population en célibat jusqu'à l'âge de 50 ans :

$$15 + 5 \cdot \sum_{x=15}^{45} P(x, x + 5)$$

- La détermination des années vécues en célibat par les individus mariés en soustrayant des années de célibat les célibataires définitifs :

$$15 + 5 \sum_{x=15}^{45} P(x, x + 5) - 50 \cdot p(50)$$

- Le calcul de l'âge moyen au premier mariage en faisant le rapport entre le total d'années vécues en célibat par les individus mariés et leur effectif. Si on suppose qu'il n'y a pas de mariage avant 15 ans, la formule de J. Hajnal donne :

$$AMPM_{15-49} = \frac{15 + \sum_{x=15}^{45} 1n_{xx} - 50 \cdot n_{50}}{1 - n_{50}}$$

où $1n_x = \frac{15x}{1P_x}$ est une proportion des célibataires dans l'intervalle d'âges entre x et x+1 et $n_{50} = \frac{1n_{49} + 1n_{50}}{2}$ la proportion de célibataires à l'âge exact de 50 ans, ou «le Célibat définitif».

Pour des groupes quinquennaux, on a : $AMPM = \frac{5 + \sum_{x=15}^{45} 5n_{xx} - 50 \cdot n_{50}}{1 - n_{50}}$

Célibat définitif : le rapport $\frac{C_{35}}{C_{15}}$ mesure la fréquence du célibat définitif (où C_{15} est la racine et C_{35} indique le nombre de femmes qui restent définitivement célibataires à partir de 35 ans, C_{50} celui des hommes à partir de 50 ans)

Intensité de la nuptialité : $1 - \frac{C_{35}}{C_{15}}$ mesure l'intensité de la nuptialité des célibataires (ou encore le nombre moyen de mariage par personne).

Calendrier de la nuptialité : La distribution des mariages $m(x, x+a)$ selon l'âge donne le calendrier de la nuptialité.

Taux de polygamie : le taux de polygamie mesure la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés ; il se calcule par âge et mesure l'incidence de celle-ci dans la population.

Intensité de la polygamie : C'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame ou le nombre moyen de coépouses pour les femmes vivant sous régime polygamique

Taux de femmes en union polygamique : C'est la proportion des femmes sous régime polygamique parmi les femmes mariées

Taux de rupture d'union : C'est la proportion des veufs/divorcés/séparés parmi la population mariable, c'est-à-dire celle âgée de 12 ans ou plus.

CHAPITRE 2 : SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION

Dans le présent chapitre nous nous proposons d'étudier la situation matrimoniale de la population de 12 ans et plus de façon générale suivant différentes modalités telles que définies lors du recensement selon les variables d'analyse différentielle retenues.

2.1. Disparités géographiques

Nous examinons tout d'abord les variations des différentes situations de l'état matrimonial selon certaines caractéristiques géographiques. Il s'agira principalement du milieu de résidence, de la région administrative et de la région naturelle. Nous présenterons ensuite l'évolution de la situation matrimoniale entre 1983 et 2016.

2.1.1 Disparités selon le milieu de résidence

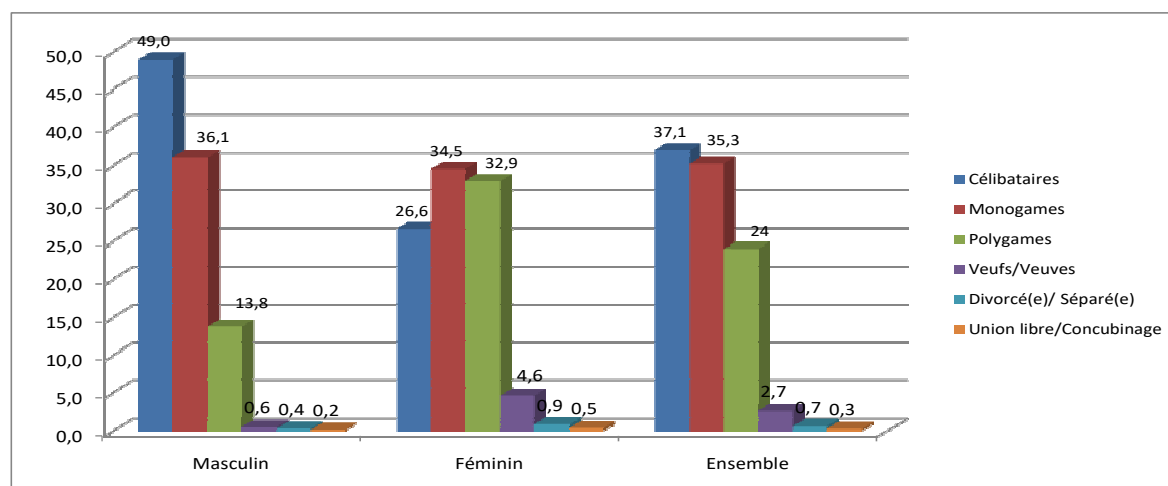
Le tableau 2.01 donne la répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par milieu de résidence et sexe selon l'état matrimonial. Les données contenues dans ce tableau montrent que dans l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires, 37,1% sont célibataires, 35,3% sont des mariés monogames, 24,0% sont mariés polygames. Au total près de 60% de la population sont mariés (monogames ou polygames).

Tableau 2.01 : Répartition de la population de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par milieu de résidence selon le sexe

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataires	59,0	39,8	49,4	42,1	19,2	29,5	49,0	26,6	37,1
Monogames	33,1	34,9	34,0	38,2	34,3	36,0	36,1	34,5	35,3
Polygames	6,9	19,7	13,3	18,5	40,2	30,4	13,9	32,9	24,0
2 femmes	5,5	14,1	9,8	14,2	27,8	21,7	10,7	22,9	17,2
3 femmes	1,1	4,1	2,6	3,3	9,1	6,5	2,4	7,3	5,0
4 femmes	0,2	1,4	0,8	0,8	3,1	2,0	0,6	2,5	1,6
5 femmes	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Veuf/Veuve	0,4	3,9	2,2	0,6	5,0	3,0	0,6	4,6	2,7
Divorcé(e)/ Séparé(e)	0,4	1,2	0,8	0,4	0,8	0,6	0,4	0,9	0,7
Union libre/ Concubinage	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3	0,2	0,5	0,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	1 233 475	1 247 455	2 480 930	1 809 342	2 224 600	4 033 942	3 042 817	3 472 055	6 514 872

Le veuvage touche 2,7% de la population de 12 ans et plus et ceux qui sont en rupture d'union (divorcés et séparés) constituent 0,7%. Les personnes en union libre ou qui vivent en concubinage représentent une faible proportion (0,3%). Les hommes célibataires sont nettement plus nombreux que les femmes célibataires (49,0% contre 28,6%). Les proportions de femmes et d'hommes mariés monogames sont très proches (36,1% et 34,5% respectivement). On compte plus de femmes polygames que d'hommes polygames (32,9% contre 13,8%). Il en est de même pour le veuvage car 4,6% des femmes sont veuves alors que chez les hommes la proportion n'est que de 0,6%.

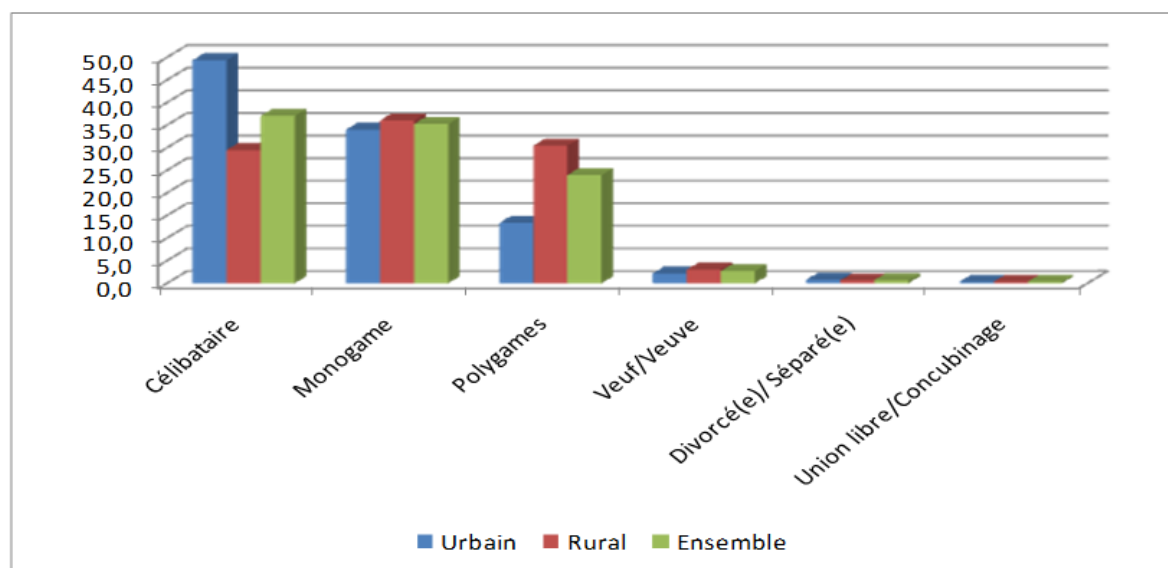
Le graphique 2.1 met en évidence la distribution de la population dans les différentes situations matrimoniales selon le sexe. Ce graphique montre que chez les célibataires et chez les mariés monogames, les proportions des hommes sont supérieures à celles des femmes ; par contre, au niveau des autres statuts, la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes.

Graphique 2.01 : Proportion (en %) de la population résidente âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale par sexe


Du point de vue du milieu de résidence, la situation est très variable. Les célibataires sont proportionnellement plus nombreux en milieu urbain (49,4%) qu'en milieu rural (29,5%). Corrélativement, la proportion des mariés est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (66,5% contre 47,3%).

En examinant les variations selon le sexe et le milieu de résidence, on constate que la situation observée dans l'ensemble se poursuit même en faisant la différenciation selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 59,0% des individus de sexe masculin sont célibataires et 40,0% sont mariés contre respectivement 39,8% et 54,6% des personnes de sexe féminin. En milieu rural, ces proportions deviennent encore plus importantes. C'est ainsi que 42,1% des hommes sont célibataires et 59,0% sont mariés alors que chez les femmes, ces proportions sont respectivement de 19,2% et 75,52%.

On compte un peu plus de veufs et veuves en milieu rural (3,0%) qu'en milieu urbain (2,2%) tandis que les divorcés ou séparés représentent 0,6% et 0,8% en milieu rural et en milieu urbain respectivement.

Graphique 2.02 : Proportion (en %) de la population résidente âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence.


2.1.2. Disparités selon la région de résidence

Quand on considère les régions de résidence, on note que c'est à Conakry que la proportion de célibataires est la plus élevée (52,6% pour les deux sexes) et la plus faible est enregistrée à Mamou avec 28,9%.

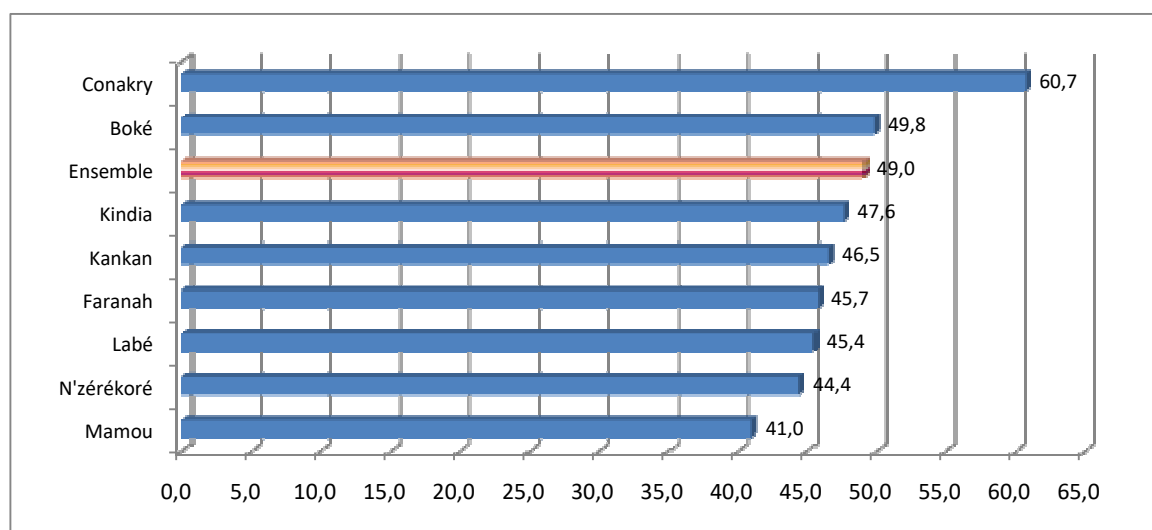
Par ailleurs, les régions de N'Zérékoré (40,5%) et Mamou (37,5%) comptent les plus fortes proportions de mariés monogames alors que pour les autres régions, les proportions sont inférieures à 35%.

Quelle que soit la région de résidence, on compte un peu plus de mariés monogames masculins que de monogames de sexe féminin à l'exception de Conakry.

Tableau 2.02 : Proportions (%) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par région de résidence et sexe selon l'état matrimonial

Région administrative	Etat matrimonial									Total	Ensemble
	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Concu- binage		
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes					
Masculin											
Boké	49,8	34,4	11,3	2,8	0,7	0,2	0,4	0,4	0,1	100,0	312 469
Conakry	60,7	33,2	4,2	0,8	0,2	0,0	0,4	0,4	0,1	100,0	589 855
Faranah	45,7	34,0	14,6	3,6	0,9	0,2	0,6	0,3	0,1	100,0	255 490
Kankan	46,5	34,8	13,9	3,2	0,8	0,3	0,3	0,1	0,0	100,0	542 217
Kindia	47,6	35,9	11,8	2,9	0,7	0,1	0,5	0,4	0,1	100,0	436 137
Labé	45,4	36,6	12,9	3,2	0,7	0,2	0,6	0,4	0,0	100,0	260 061
Mamou	41,0	41,4	13,1	2,7	0,5	0,1	0,6	0,4	0,0	100,0	194 364
N'Zérékoré	44,7	41,4	9,1	1,7	0,4	0,1	1,1	0,7	0,8	100,0	452 224
Ensemble	49,0	36,1	10,7	2,4	0,6	0,2	0,6	0,4	0,2	100,0	3 042 817
Féminin											
Boké	25,4	32,4	24,3	9,0	3,7	0,3	3,8	0,9	0,2	100,0	352 836
Conakry	44,3	35,5	11,1	3,0	1,0	0,1	3,4	1,4	0,3	100,0	578 301
Faranah	21,8	31,6	28,0	9,6	3,5	0,3	4,5	0,5	0,2	100,0	302 149
Kankan	20,8	34,7	28,7	8,9	2,5	0,2	3,9	0,3	0,1	100,0	580 642
Kindia	25,8	33,1	23,9	8,6	3,3	0,2	4,0	0,8	0,3	100,0	513 462
Labé	21,2	32,0	27,4	9,4	3,3	0,2	5,4	1,0	0,1	100,0	358 997
Mamou	20,0	34,6	27,7	8,5	2,6	0,1	5,7	0,8	0,1	100,0	266 740
N'Zérékoré	24,9	39,6	18,9	4,7	1,2	0,2	6,9	1,6	2,1	100,0	518 928
Ensemble	26,6	34,5	22,9	7,3	2,5	0,2	4,6	0,9	0,5	100,0	3 472 055
Ensemble											
Boké	36,9	33,3	18,2	6,1	2,3	0,2	2,2	0,7	0,1	100,0	665 305
Conakry	52,6	34,3	7,6	1,8	0,6	0,1	1,9	0,9	0,2	100,0	1 168 156
Faranah	32,8	32,7	21,8	6,8	2,3	0,2	2,7	0,4	0,1	100,0	557 639
Kankan	33,2	34,7	21,6	6,1	1,6	0,3	2,2	0,2	0,1	100,0	1 122 859
Kindia	35,8	34,4	18,3	6,0	2,1	0,2	2,4	0,6	0,2	100,0	949 599
Labé	31,4	33,9	21,3	6,8	2,2	0,2	3,4	0,7	0,0	100,0	619 058
Mamou	28,9	37,5	21,5	6,1	1,7	0,1	3,5	0,6	0,0	100,0	461 104
N'Zérékoré	34,1	40,5	14,3	3,3	0,8	0,1	4,2	1,2	1,5	100,0	971 152
Ensemble	37,1	35,3	17,2	5,0	1,6	0,2	2,7	0,7	0,3	100,0	6 514 872

On note par ailleurs que les régions de N'Zérékoré (4,2%), Mamou (3,5%) et Labé (3,4%) enregistrent les proportions les plus élevées de veufs tandis que pour les divorcés/séparés, la proportion est légèrement plus élevée dans la région de N'Zérékoré (1,2%) et à Conakry (0,9%).

Graphique 2.03 : Proportion (en %) des célibataires masculins selon la région de résidence


En ce qui concerne les unions libres ou concubinages, elles sont un peu plus importantes dans la région de N'Zérékoré (1,5%) alors qu'elles sont pratiquement nulles dans autres régions.

La proportion de célibataires masculins avoisine 61% à Conakry et atteint presque 50% à Boké alors qu'elle n'est que de 41% à Mamou. Chez les femmes, c'est encore Conakry qui enregistre la proportion la plus élevée de célibataires (44,3%) suivie de Kindia (25,8%), de Boké (25,4%) et N'Zérékoré (24,9%).

2.1.3 Evolution de l'état matrimonial entre 1996 et 2014

Entre 1996 et 2014, la situation matrimoniale de la population de 12 ans et plus a connu un changement (tableau 2.3). Au cours de cette période, les proportions de célibataires ont subi des évolutions différentes dont l'importance varie selon le sexe. Pour le sexe masculin, la proportion des célibataires est passée de 46,7% en 1996 à 49,0% en 2014 et chez les femmes les proportions sont respectivement de 19,2% et 26,6%.

Tableau 2.03 : Evolution de la situation matrimoniale dans l'ensemble du pays

Etat matrimonial	1996		2014	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataires	46,7	19,2	49,0	26,6
Mariés	50,7	69,8	49,8	67,4
Union libre	0,4	0,9	0,2	0,5
Divorcés/séparés	1,2	2,2	0,4	0,9
Veufs	1,0	7,9	0,6	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données du tableau ci-dessous indiquent que la proportion des hommes célibataires a connu une légère diminution en milieu urbain passant de 59,3% à 59,0% alors qu'en milieu rural on observe une tendance vers une augmentation de la proportion de célibataires. En effet, pour ce milieu la proportion de célibataires est passée de 39,9% à 42,1%.

Chez les femmes par contre la proportion de célibataires a augmenté sensiblement tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, la proportion de femmes célibataires est passée de 31,8% en 1996 à 39,8% en 2014. En milieu rural également, on note une augmentation des proportions de célibataires aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En effet, la proportion d'hommes célibataires en milieu rural est de 42,1% en 2014 contre 39,9% en 1996. Chez les femmes, les proportions sont respectivement 19,2% et 14,2%.

Tableau 2.04 : Evolution de la situation matrimoniale entre 1996 et 2014 par milieu de résidence

Situation matrimoniale	1996				2014			
	Urbain		Rural		Urbain		Rural	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Célibataires	59,3	31,8	39,9	14,2	59,0	39,8	42,1	19,2
Mariés/ Union libre	39,4	60,3	57,6	74,8	40,2	55,1	56,9	75,0
Divorcés/séparés	1,0	2,5	1,2	2,1	0,4	1,2	0,8	0,4
Veufs	0,3	5,4	1,3	8,9	0,4	3,9	2,2	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les progrès enregistrés dans l'amélioration de la scolarisation, les difficultés d'obtention d'un emploi ainsi que l'ouverture des esprits résultant des technologies de l'information et de la communication pourraient expliquer la tendance à l'augmentation des proportions de célibataires dans tous les milieux et pour les deux sexes.

2.2 Variations selon les caractéristiques sociodémographiques

Dans ce point nous examinons la situation matrimoniale de la population selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Il s'agira notamment de l'âge, du handicap et de la situation des adolescents.

2.2.1 Variations selon l'âge

Les tableaux 2.05 et 2.06 présentent la situation matrimoniale de la population masculine et féminine de 12 ans et plus par âge.

Chez les hommes, les données indiquent qu'avant 30 ans plus de la moitié d'entre eux sont encore célibataires. C'est à partir de cet âge que les proportions de célibataires diminuent fortement et deviennent insignifiantes à partir de 40 ans.

Tableau 2.05 : Répartition de la population résidente masculine de 12 ans et plus par groupes d'âges selon la situation matrimoniale

Groupe d'âges	Situation matrimoniale					Total
	Célibataires	Mariés	Veufs/Veuves	Divorcés/séparés	Union libre/ Concubinage	
12 à 14 ans	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
15 à 19 ans	94,9	4,9	0,1	0,0	0,2	100,0
20 à 24 ans	81,0	18,3	0,1	0,1	0,4	100,0
25 à 29 ans	52,2	46,9	0,1	0,3	0,4	100,0
30 à 34 ans	25,7	73,1	0,3	0,5	0,3	100,0
35 à 39 ans	12,1	86,6	0,4	0,7	0,2	100,0
40 à 44 ans	6,8	91,7	0,6	0,8	0,1	100,0
45 à 49 ans	4,3	94,0	0,8	0,8	0,1	100,0
50 à 54 ans	3,4	94,6	1,0	0,8	0,1	100,0
55 à 59 ans	2,5	95,4	1,3	0,7	0,1	100,0
60 à 64 ans	2,3	95,3	1,7	0,6	0,1	100,0
65 à 69 ans	2,0	95,4	2,1	0,6	0,0	100,0
70 à 74 ans	2,4	93,9	3,1	0,5	0,1	100,0
75 à 79 ans	2,1	93,8	3,4	0,6	0,1	100,0
80 à 84 ans	3,4	91,2	4,9	0,4	0,1	100,0
85 à 89 ans	2,7	91,7	5,2	0,3	0,1	100,0
90 à 94 ans	5,8	87,1	6,4	0,4	0,3	100,0
95 ans et +	4,3	86,3	8,9	0,3	0,2	100,0
Ensemble	49,0	49,9	0,6	0,4	0,2	100,0

Entre 20 et 24 ans, on compte 18,3% de mariés et entre 25 et 29 ans près de 47% sont mariés. Les proportions de veufs quant à elles augmentent légèrement et atteignent environ 1% autour de 50 ans et 5% ou plus à partir de 80 ans.

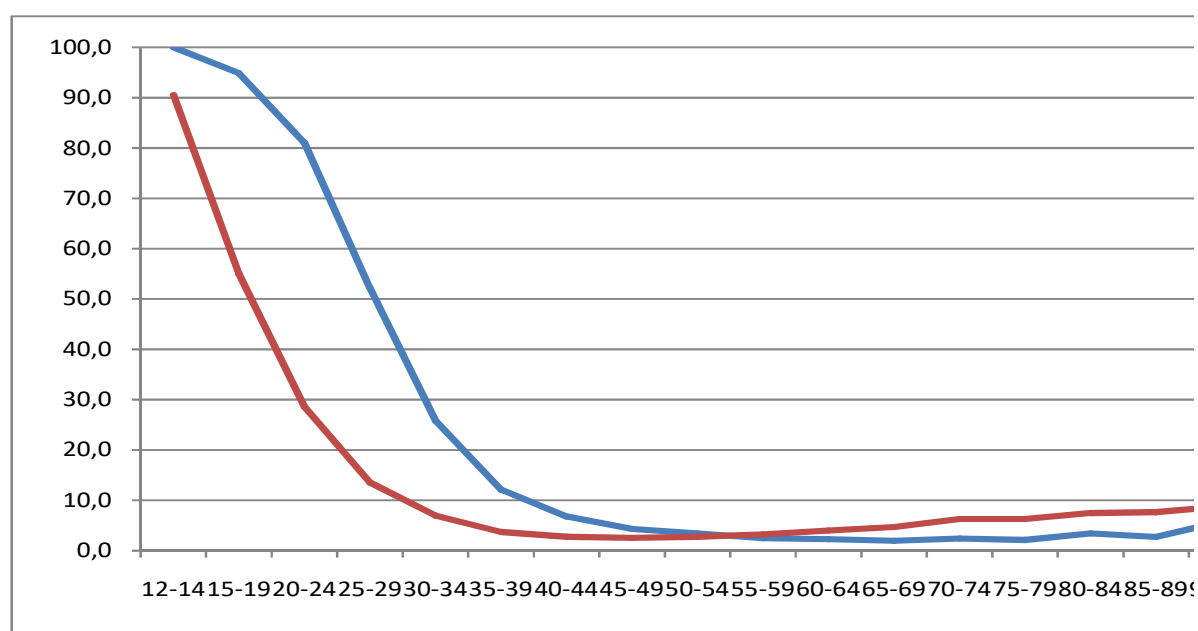
Chez les femmes par contre, les mariages commencent plus tôt. En effet, entre 15 et 19 ans déjà près de 44% des filles sont déjà mariées et entre 25 et 29 ans plus de huit femmes sur dix sont mariées.

Le veuvage touche plus les femmes que les hommes en raison de la pratique assez répandue de la polygamie.

Tableau 2.06 : Répartition de la population résidente féminine de 12 ans et plus par groupes d'âges selon la situation matrimoniale

Groupe d'âges	Situation matrimoniale					Total
	Célibataires	Mariés	Veufs/Veuves	Divorcés/ Séparés	Union libre/ Concubinage	
12 à 14 ans	90,5	9,1	0,1	0,1	0,2	100,0
15 à 19 ans	55,0	43,7	0,2	0,4	0,8	100,0
20 à 24 ans	28,5	69,3	0,4	0,9	0,8	100,0
25 à 29 ans	13,5	84,0	0,8	1,2	0,6	100,0
30 à 34 ans	6,9	90,0	1,3	1,4	0,4	100,0
35 à 39 ans	3,7	92,2	2,3	1,4	0,3	100,0
40 à 44 ans	2,8	91,3	4,3	1,4	0,2	100,0
45 à 49 ans	2,5	88,9	7,0	1,4	0,2	100,0
50 à 54 ans	2,8	85,1	10,6	1,3	0,2	100,0
55 à 59 ans	3,2	79,8	15,6	1,2	0,2	100,0
60 à 64 ans	4,0	73,9	20,9	1,0	0,2	100,0
65 à 69 ans	4,7	66,7	27,5	0,8	0,2	100,0
70 à 74 ans	6,3	59,6	33,0	0,8	0,3	100,0
75 à 79 ans	6,3	53,6	38,9	0,8	0,3	100,0
80 à 84 ans	7,5	49,9	41,4	0,8	0,5	100,0
85 à 89 ans	7,6	47,3	43,8	0,9	0,5	100,0
90 à 94 ans	8,7	46,7	43,2	1,0	0,3	100,0
95 ans et +	9,3	42,3	47,1	0,6	0,7	100,0
Ensemble	26,6	67,4	4,6	0,9	0,5	100,0

Le graphique 2.04 illustre la variation de la proportion des célibataires suivant l'âge et met en exergue les affirmations précédentes : il y a plus de célibataires hommes que de célibataires femmes entre 12 et 50 ans, confirmant ainsi l'entrée en union plus précoce des femmes. À partir de 50 ans, les proportions des célibataires tendent à se rapprocher même si celles des femmes demeurent légèrement supérieures. Le graphique révèle également l'universalité du mariage tant chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 2.04 : Proportion (en %) des célibataires par sexe selon le groupé d'âge


Comme on peut le voir à partir du graphique, les proportions de célibataires diminuent avec l'âge. En effet, on constate aisément que la proportion des célibataires décroît au fur et à mesure que l'âge avance. La courbe des célibataires de sexe féminin amorce une baisse rapide entre 12 et 40 ans et tombe à moins de 7% entre 30 et 34 ans avant de croître lentement. Ce phénomène serait dû à des erreurs de déclaration au niveau de l'âge ou de l'état matrimonial

2.2.2 Variations selon le statut de handicap

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les résultats relatifs au statut de handicap. Ils indiquent une proportion légèrement plus élevée de célibataires chez les non handicapés que chez les handicapés (37,1% contre 35,3%).

Tableau 2.07 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par statut de handicap et sexe

Etat matrimonial	Handicapés			Non handicapés		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataires	42,2	27,4	35,3	49,1	26,6	37,1
Monogames	39,6	28,1	34,2	36,0	34,6	35,3
Polygames	15,4	30,2	22,4	13,8	32,9	24,0
Polygame 2 femmes	11,7	19,7	15,4	10,6	22,9	17,2
Polygame 3 femmes	2,8	7,4	5,0	2,4	7,3	5,0
Polygame 4 femmes	0,7	2,9	1,8	0,6	2,5	1,6
Polygame 5 femmes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Veufs/Veuves	1,6	12,0	6,5	0,5	4,5	2,6
Divorcés/ Séparés	1,0	1,7	1,4	0,4	0,9	0,7
Union libre/ Concubinage	0,2	0,6	0,3	0,2	0,5	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La tendance est la même pour les mariés qui sont un peu plus nombreux chez les non handicapés. En effet, l'ensemble des mariés chez les non handicapés constituent 59,3% contre 56,6% chez les handicapés. Par contre le veuvage est plus important parmi les handicapés (6,5%) alors qu'il est de 2,6% chez les non handicapés.

2.2.3 Etat matrimonial des adolescents

L'état matrimonial de la population âgée de 12 à 19 ans présente des variations notables. D'une manière générale, chez les adolescents, 82,2% sont célibataires, les mariés monogames représentent 12,7%, les mariés polygames constituent 4,5%, les veufs et divorcés constituent moins de 1%. En raison de l'entrée plus tardive dans le mariage des garçons par rapport aux filles, nous n'examinerons que la situation des filles adolescentes.

Tableau 2.08 : Répartition des adolescentes de 12 à 19 ans selon l'état matrimonial

Age	Etat matrimonial									Total
	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Concu- binage	
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes				
12 ans	90,1	5,9	2,5	0,8	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	100,0
13 ans	92,6	4,7	1,7	0,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	100,0
14 ans	89,1	7,4	2,4	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	100,0
15 ans	71,1	20,4	6,1	1,1	0,3	0,1	0,1	0,2	0,5	100,0
16 ans	62,9	25,7	8,2	1,6	0,3	0,1	0,2	0,3	0,6	100,0
17 ans	55,3	31,8	9,5	1,6	0,4	0,1	0,1	0,4	0,8	100,0
18 ans	41,7	40,3	13,4	2,3	0,6	0,1	0,2	0,5	0,9	100,0
19 ans	43,1	39,9	12,5	2,1	0,4	0,1	0,2	0,6	1,0	100,0
Ensemble	68,5	21,8	7,0	1,3	0,3	0,1	0,1	0,3	0,5	100,0

Ainsi donc, on constate que près de sept filles de 12 à 19 ans sur dix (68,5%) sont célibataires, les mariées à un homme qui n'a qu'une femme représentent 21,8%, près de 9% sont dans une union polygamique et les veuves ou divorcées constituent 0,4%.

Tableau 2.09 : Répartition de la population des adolescents âgés de 12 à 19 ans selon l'état matrimonial

Age	Etat matrimonial									Total
	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Concu- binage	
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes				
12 ans	95,1	2,9	1,2	0,4	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	100,0
13 ans	96,3	2,4	0,9	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
14 ans	94,5	3,7	1,2	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
15 ans	86,0	9,9	3,0	0,5	0,1	0,0	0,0	0,1	0,3	100,0
16 ans	77,8	16,1	4,4	0,8	0,2	0,0	0,1	0,2	0,4	100,0
17 ans	73,2	19,7	5,1	0,8	0,2	0,1	0,1	0,3	0,5	100,0
18 ans	63,4	26,2	7,6	1,3	0,3	0,1	0,2	0,3	0,6	100,0
19 ans	64,9	25,6	6,9	1,1	0,2	0,0	0,1	0,4	0,7	100,0
Ensemble	82,2	12,7	3,6	0,7	0,2	0,0	0,1	0,2	0,3	100,0

La situation observée dans l'ensemble se poursuit même en faisant la différenciation selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 95,7% des individus de sexe masculin sont célibataires et 3,9% sont mariés contre respectivement 65,0% et 32,8% des personnes de sexe féminin. On peut donc dire que les filles de ce groupe d'âges se marient non seulement aux hommes du même groupe d'âges mais aussi à ceux des autres groupes d'âges. En milieu rural, ces proportions deviennent encore plus importantes. C'est ainsi que 92,3% des hommes sont célibataires et 7,3% sont mariés alors que chez les femmes, ces proportions sont de l'ordre de 55% et 43,2%.

2.3 Variations selon les caractéristiques socioculturelles

Nous examinons ici les variations de la situation matrimoniale en fonction de certaines caractéristiques socioculturelles. Il s'agira principalement de la région naturelle, de la religion, de la nationalité et du niveau d'instruction.

2.3.1 Variations selon la région naturelle

Au niveau des régions naturelles, Conakry se distingue avec une proportion de célibataires plus élevée (52,6%), nettement supérieure à la moyenne nationale (37,1%). La Moyenne Guinée (30,5%) et la Haute Guinée (32,7%) enregistrent les proportions de célibataires les plus faibles.

Les proportions de veufs sont plus élevées en Guinée Forestière (4,2%) et en Moyenne Guinée (3,3%) alors que pour les divorcés/séparés les proportions sont plus élevées en Guinée Forestière que dans les autres régions.

Les ruptures d'union (veuvage et divorce) sont légèrement plus importantes en Guinée Forestière que dans les autres régions naturelles. En effet pour l'ensemble des deux sexes, on compte 5,2% de personnes dont les unions ont été rompues dont 4,2% par suite de décès du conjoint.

Les proportions de personnes en rupture d'union sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes quel que soit la région naturelle.

Tableau 2.10 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par région naturelle

	Etat matrimonial									Total
	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Concu- binage	
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes				
Masculin										
Basse Guinée										
Moyenne Guinée	48,9	35,1	11,3	2,8	0,7	0,1	0,4	0,3	0,1	100,0
Haute Guinée	43,8	38,3	13,1	3,1	0,7	0,1	0,6	0,4	0,0	100,0
Guinée Forestière	46,0	34,3	14,5	3,4	0,8	0,3	0,3	0,2	0,0	100,0
Conakry	45,2	40,6	9,4	1,8	0,4	0,1	1,1	0,7	0,7	100,0
Total	60,7	33,2	4,2	0,8	0,2	0,0	0,4	0,4	0,1	100,0
Basse Guinée	49,0	36,1	10,7	2,4	0,6	0,2	0,6	0,4	0,2	100,0
Féminin										
Basse Guinée	26,4	32,6	23,6	8,6	3,5	0,3	3,9	0,8	0,3	100,0
Moyenne Guinée	20,6	33,3	27,4	9,1	3,1	0,2	5,3	1,0	0,1	100,0
Haute Guinée	20,5	33,5	29,2	9,5	2,9	0,2	3,8	0,3	0,1	100,0
Guinée Forestière	25,1	38,9	19,4	4,9	1,3	0,2	6,9	1,4	1,8	100,0
Conakry	44,3	35,5	11,1	3,0	1,0	0,1	3,4	1,4	0,3	100,0
Total	26,6	34,5	22,9	7,3	2,5	0,2	4,6	0,9	0,5	100,0
Ensemble										
Basse Guinée	36,9	33,8	17,9	6,0	2,2	0,2	2,3	0,6	0,2	100,0
Moyenne Guinée	30,5	35,4	21,3	6,5	2,0	0,2	3,3	0,7	0,0	100,0
Haute Guinée	32,7	33,9	22,2	6,6	1,9	0,3	2,1	0,3	0,1	100,0
Guinée Forestière	34,4	39,7	14,8	3,5	0,9	0,1	4,2	1,1	1,3	100,0
Conakry	52,6	34,3	7,6	1,8	0,6	0,1	1,9	0,9	0,2	100,0
Total	37,1	35,3	17,2	5,0	1,5	0,2	2,7	0,7	0,3	100,0

Dans l'ensemble l'union libre ou concubinage est faiblement pratiqué en Guinée. La région de la Guinée Forestière compte la plus forte proportion avec 1,3%. Les proportions de femmes concernées par ce phénomène sont plus élevées que celles des hommes au niveau de toutes les régions. A l'exception de Conakry, les proportions de célibataires restent plus élevées en Basse Guinée que dans les autres régions aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

2.3.2 Variations selon la religion

Les données contenues dans le tableau 2.9 indiquent que les proportions de célibataires sont plus élevées chez les chrétiens (41,3%) tandis que chez les animistes la proportion est de 26,5% et 37,0% chez les musulmans.

Tableau 2.11 : Répartition de la population de 12 ans et plus par religion selon l'état matrimonial (les 2 sexes)

Religion	Etat matrimonial						Total
	Célibataires	Monogames	Polygames	Veufs	Divorcés/ séparés	Union libre/ concubinage	
Sans religion	32,4	45,8	13,5	4,6	1,6	2,1	100,0
Musulmans	37,0	34,2	25,5	2,5	0,6	0,2	100,0
Chrétiens	41,3	41,3	10,9	3,7	1,3	1,5	100,0
Animistes	26,5	48,8	13,2	6,7	2,1	2,6	100,0
Autre religion	31,7	45,0	15,5	5,4	1,0	1,3	100,0
Ensemble	37,0	35,2	23,9	2,7	0,7	0,3	100,0

A l'opposé, on compte plus de polygames chez les musulmans que chez les autres religions. En effet, une personne musulmane sur quatre est en union polygamique contre environ 11% chez les chrétiens.

Le veuvage semble toucher moins les musulmans avec 2,5% alors que la proportion avoisine 7% chez les animistes et près de 5% chez les sans religion.

La comparaison entre les sexes indique que les proportions de célibataires sont nettement plus élevées chez les hommes que chez les femmes quelle que soit la religion.

Le divorce et la séparation ainsi que la pratique du concubinage ou union libre sont relativement plus importants chez les animistes avec respectivement 2,1% et 2,6%. Par contre, chez les musulmans les proportions sont les plus faibles probablement du fait des remariages et du fait que pour un musulman, il est conseillé de vivre avec un ou une conjointe.

Graphique 2.05 : Répartition de la population de 12 ans et plus par religion selon l'état matrimonial (les 2 sexes)

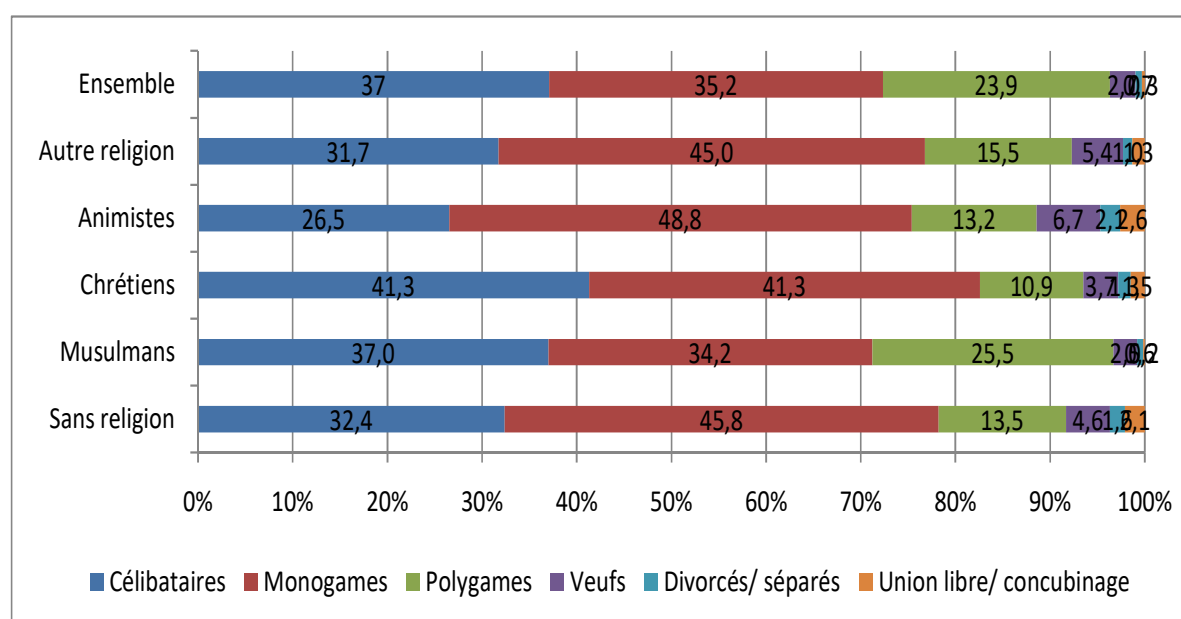


Tableau 2.12 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par religion

Religion	Masculin						Total
	Célibataires	Monogames	Polygames	Veufs	Divorcés/ séparés	Union libre/ concubinage	
Sans religion	41,9	46,6	7,8	1,4	1,1	1,3	100,0
Musulmans	49,3	35,1	14,7	0,5	0,3	0,1	100,0
Chrétiens	49,9	41,4	6,0	1,0	0,8	0,8	100,0
Animistes	35,0	52,7	7,4	2,1	1,5	1,4	100,0
Autre religion	39,8	47,5	9,7	1,8	0,6	0,6	100,0
Ensemble	48,9	36,1	13,8	0,6	0,4	0,2	100,0

Religion	Féminin						Total
	Célibataires	Monogames	Polygames	Veufs	Divorcés/ séparés	Union libre/ concubinage	
Sans religion	24,3	45,0	18,4	7,3	2,1	2,7	100,0
Musulmans	26,2	33,5	34,9	4,3	0,8	0,2	100,0
Chrétiens	33,4	41,2	15,2	6,2	1,8	2,2	100,0
Animistes	19,6	45,6	17,9	10,6	2,6	3,7	100,0
Autre religion	24,3	42,7	20,9	8,7	1,4	1,9	100,0
Ensemble	26,6	34,5	32,9	4,6	0,9	0,5	100,0

Dans le tableau 2.12 ci-dessous nous présentons la distribution de la population de 12 ans et plus selon l'état matrimonial pour les hommes et les femmes du point de vue de la religion.

Les données indiquent que les proportions de célibataires sont plus élevées chez les hommes que chez les femmes quel que soit la religion considérée. Ainsi, par exemple, les hommes musulmans comptent 49,3% de célibataires alors que chez les femmes musulmanes la proportion est 26,3%. Pour les monogames les proportions d'hommes et de femmes sont voisines pour une religion donnée.

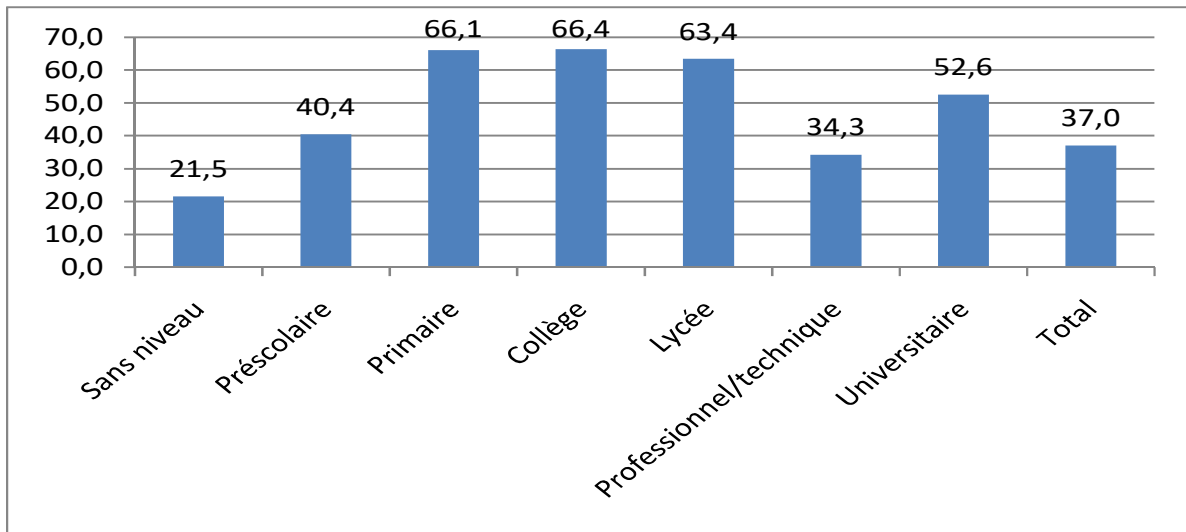
Par ailleurs, quelle que soit la religion, on constate que la proportion de polygames est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Il en est de même pour les autres situations matrimoniales.

2.3.3 Variations selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction peut avoir une influence sur le comportement matrimonial d'un individu. La scolarisation ouvre de nouveaux horizons et peut, par ce biais, avoir un impact sur les attitudes individuelles à l'égard de certaines pratiques coutumières. Le fait pour une personne d'aller à l'école peut retarder l'âge au mariage, guider le choix sur le type d'union (monogamique ou polygamique) ou provoquer l'instabilité du mariage.

Les résultats montrent que la situation matrimoniale varie en fonction du niveau d'instruction. Ainsi, pour l'ensemble des sexes, ce sont les personnes qui ont atteint les niveaux du primaire et du secondaire (collège et lycée) qui comptent les proportions de célibataires les plus élevées (plus de six personnes sur dix). Les personnes sans niveau enregistrent la plus faible proportion de célibataires (21,5%). Les personnes sans niveau sont suivies de celles du niveau professionnel/technique (34,3%).

Graphique 2.06 : Proportions de célibataires parmi la population de 12 ans et plus selon le niveau d'instruction



Les mariés monogames sont relativement plus nombreux parmi les personnes qui ont atteint le niveau du professionnel ou technique (49,3%) et celles qui sont sans niveau d'instruction (40,1%).

Les proportions de polygames les plus élevées se retrouvent essentiellement parmi les personnes les moins instruites (sans niveau et préscolaire). En effet, plus d'un individu sans niveau d'instruction sur cinq vit dans une union polygamique (21,5%) et pour le niveau préscolaire la proportion est de 13,4%. Les personnes de niveau professionnel ou technique comptent près de 9% de polygames alors que pour les autres niveaux (secondaire ou universitaire) la proportion tourne autour de 5%.

Le veuvage semble plus important chez les personnes sans niveau d'instruction (3,9%), chez celles de niveau préscolaire (2,2% et chez celles de niveau professionnel ou technique (2,0%).

Quel que soit le niveau d'instruction, le divorce/séparation et le concubinage touchent les personnes de 12 ans et plus dans des proportions peu variables.

Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, on constate que ce sont les personnes qui ont atteint le primaire ou le secondaire qui enregistrent les proportions les plus élevées de célibataires. Ainsi, chez les hommes, les proportions de célibataires tournent autour de 70% et chez les femmes elles avoisinent 60%.

Tableau 2.13 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par niveau d'instruction

Etat matrimonial	Niveau d'instruction							Total
	Sans niveau	Pré-scolaire	Primaire	Collège	Lycée	Professionnel/ Technique	Universitaire	
	Ensemble							
Célibataire	21,5	40,4	66,1	66,4	63,4	34,3	52,6	37,0
Monogame	40,1	37,0	23,0	24,9	28,5	49,3	38,7	35,2
Polygame 2 f.	23,7	14,1	6,9	5,4	5,1	9,9	5,6	17,1
Polygame 3 f.	7,2	3,8	1,6	1,1	1,0	2,0	1,1	5,0
Polygame 4 f.	2,3	1,3	0,5	0,3	0,2	0,6	0,3	1,6
Polygame 5 f.	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2
Veuf/Veuve	3,9	2,2	0,8	0,6	0,6	2,0	0,7	2,7
Divorcé/ Séparé	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	1,5	0,7	0,7
Union libre/ Concubinage	0,2	0,3	0,5	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Masculin							
Célibataire	32,7	47,2	72,7	71,8	66,8	38,0	53,5	48,9
Monogame	44,4	38,3	21,1	23,0	27,8	51,7	40,3	36,1
Polygame 2 f.	16,4	10,6	4,4	3,5	3,7	7,1	4,3	10,6
Polygame 3 f.	3,9	2,1	0,8	0,6	0,6	1,3	0,7	2,4
Polygame 4 f.	0,9	0,7	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2	0,6
Polygame 5 f.	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2
Veuf	0,8	0,6	0,2	0,2	0,2	0,6	0,2	0,6
Divorcé/ Séparé	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	0,4	0,4
Union libre/ Concubinage	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Féminin							
Célibataire	14,1	33,2	59,0	58,7	57,3	29,5	50,2	26,6
Monogame	37,3	35,6	25,1	27,5	29,8	46,2	34,7	34,5
Polygame 2 f.	28,6	17,9	9,6	8,0	7,5	13,4	8,6	22,8
Polygame 3 f.	9,4	5,6	2,5	1,9	1,7	3,0	2,1	7,3
Polygame 4 f.	3,2	2,0	0,8	0,6	0,5	1,0	0,7	2,5
Polygame 5 f.	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Veuve	5,9	3,8	1,3	1,3	1,4	3,7	1,7	4,6
Divorcée/ Séparée	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0	2,5	1,3	0,9
Union libre/ Concubinage	0,3	0,6	0,8	0,9	0,8	0,5	0,6	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le veuvage est plus important chez les femmes que chez les hommes quel que soit le niveau d'instruction considéré. Chez les personnes sans niveau d'instruction par exemple, on compte 5,9% de veuves contre 0,8% de veufs.

2.4 Variations selon les caractéristiques socioéconomiques

Dans ce point nous examinerons quelques caractéristiques socioéconomiques susceptibles d'avoir une relation avec la situation matrimoniale. Il s'agira principalement de la situation d'activité, du statut dans l'activité, de la catégorie socioprofessionnelle, de la branche d'activité et du niveau de vie.

2.4.1 Variations selon la situation d'activité

La situation matrimoniale d'un individu peut dépendre de sa situation d'activité. Les résultats contenus dans le tableau ci-dessous indiquent que les proportions de célibataires sont plus importantes parmi les élèves ou étudiants (90,8%), les personnes à la recherche du premier emploi (62,5%) et les chômeurs (42,4%).

Par contre, les mariés monogames sont relativement plus nombreux parmi les retraités (53,2%), les femmes au foyer ou aides familiales (44,1%) et parmi les occupés (42,5%). Il convient toutefois de noter des proportions relativement importantes de mariés monogames parmi les rentiers (39,6%) et les chômeurs (37,3%).

Tableau 2.14 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par situation d'activité et par sexe

Situation d'activité	Situation matrimoniale									Total
	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé (e)	Union libre. / Concu- binage	
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes				
Ensemble										
Occupé	28,7	42,5	18,7	5,2	1,6	0,2	2,1	0,8	0,3	100,0
Chômeur	42,4	37,3	12,5	3,4	1,0	0,2	1,7	1,1	0,5	100,0
Recherche 1er emploi	62,5	29,9	4,5	1,0	0,2	0,1	0,6	0,6	0,5	100,0
Elève/Étudiant	90,8	6,8	1,4	0,4	0,1	0,0	0,1	0,1	0,3	100,0
Femme au foyer/ Aide familial	8,1	44,1	30,8	9,7	3,0	0,2	3,1	0,7	0,4	100,0
Rentier	37,2	39,6	13,1	3,4	1,2	0,2	3,6	0,8	0,8	100,0
Retraité	6,4	53,2	22,1	6,9	2,2	0,4	7,9	0,8	0,1	100,0
Invalide/vieillard	8,5	31,0	20,7	8,4	3,6	0,4	26,2	0,9	0,3	100,0
Ensemble	37,1	35,3	17,2	5,0	1,6	0,2	2,7	0,7	0,3	100,0
Masculin										
Occupé	34,2	46,7	14,0	3,1	0,7	0,2	0,5	0,5	0,2	100,0
Chômeur	46,6	39,8	9,3	2,3	0,5	0,2	0,4	0,6	0,3	100,0
Recherche 1er emploi	66,8	28,1	3,0	0,6	0,1	0,0	0,5	0,4	0,4	100,0
Elève/Étudiant	95,5	3,9	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	100,0
Femme au foyer/ Aide familial										
Rentier	41,4	43,1	10,5	2,4	0,8	0,1	0,9	0,5	0,3	100,0
Retraité	4,0	61,6	22,8	6,6	1,7	0,4	2,2	0,6	0,1	100,0
Invalide/vieillard	10,0	49,8	23,0	7,7	2,2	0,5	6,0	0,8	0,1	100,0
Ensemble	49,0	36,1	10,7	2,4	0,6	0,2	0,6	0,4	0,2	100,0
Féminin										
Occupé	21,6	37,1	24,6	7,9	2,7	0,2	4,1	1,3	0,5	100,0
Chômeur	35,2	32,9	18,0	5,2	1,8	0,2	3,9	1,9	0,8	100,0
Recherche 1er emploi	51,8	34,4	8,3	1,9	0,5	0,1	0,9	1,4	0,8	100,0
Elève/Étudiant	84,4	10,7	2,9	0,8	0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	100,0
Femme au foyer/ Aide familial	8,1	44,1	30,8	9,7	3,0	0,2	3,1	0,7	0,4	100,0
Rentier	28,9	32,8	18,5	5,4	2,0	0,3	8,9	1,4	1,8	100,0
Retraité	13,6	28,5	19,8	7,6	3,8	0,4	24,7	1,3	0,3	100,0
Invalide/vieillard	7,6	19,2	19,3	8,8	4,5	0,3	38,9	1,0	0,4	100,0
Ensemble	26,6	34,5	22,9	7,3	2,5	0,2	4,6	0,9	0,5	100,0

Par ailleurs, les polygames se retrouvent davantage parmi les femmes au foyer (43,7%), les invalides ou vieillards (33,1%), les retraités (31,6%) et les occupés (25,7%). Le veuvage est plus prononcé chez

les invalides et vieillards (26,2%) et chez les retraités (7,9%). On ne note pas de différence significative quant au divorce ou la séparation et même le concubinage quel que soit la situation d'activité.

Quel que soit la situation d'activité considérée, on enregistre plus de célibataires chez les hommes que chez les femmes. Il en est de même pour les mariés monogames à l'exception des personnes à la recherche du premier emploi et des élèves et étudiants pour lesquels les proportions sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes.

Comme à l'image de l'ensemble de la population de 12 ans et plus, les femmes vivent plus dans des foyers polygamiques que les hommes et ce quel que soit la situation d'activité. On enregistre par ailleurs plus de femmes veuves parmi les invalides/vieillards, les retraités et les rentiers que d'hommes des mêmes statuts.

2.4.2 Variations selon le statut dans l'activité

Pour les occupés ou chômeurs, le statut qu'ils ont dans l'activité peut également avoir une relation avec la situation matrimoniale. Les résultats qui figurent dans le tableau ci-dessous indiquent que pour les deux sexes réunis, les proportions de célibataires les plus élevées sont enregistrées chez les apprentis (80,8%) et les aides familiaux (52,2%). Il s'agit généralement de personnes jeunes et qui ne disposent pas de moyens pour se marier.

Les mariés monogames eux se rencontrent plus parmi les salariés avec respectivement 64,8% pour les salariés du public et 55,5% chez les salariés du privé. La polygamie est plus répandue parmi les indépendants (29,1%) et les membres des coopératives ou de groupement (28,7%).

Tableau 2.15 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par statut dans l'activité et par sexe

Statut dans l'activité	Situation matrimoniale									Total
	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Conc.	
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes				
Ensemble										
Indépendant	21,4	45,9	21,2	5,9	1,8	0,2	2,3	0,9	0,3	100,0
Employeur	37,9	44,9	12,1	2,6	0,7	0,2	0,8	0,6	0,2	100,0
Salarié public	16,7	64,8	12,0	2,4	0,6	0,1	2,0	1,2	0,2	100,0
Salarié privé	31,1	55,5	8,6	1,6	0,4	0,1	1,1	1,2	0,4	100,0
Travailleur à la tâche	37,2	41,6	13,9	3,7	1,1	0,1	1,3	0,7	0,4	100,0
Apprenti	80,8	14,7	2,3	0,5	0,1	0,0	0,2	0,4	0,9	100,0
Aide familial	52,2	25,4	14,4	4,3	1,4	0,2	1,2	0,5	0,3	100,0
Membre coopérative/ groupement	25,1	40,2	19,7	6,2	2,5	0,3	4,7	0,9	0,4	100,0
Ensemble	28,7	42,5	18,6	5,2	1,5	0,2	2,0	0,8	0,3	100,0
Masculin										
Indépendant	26,1	51,0	16,8	3,8	0,9	0,2	0,5	0,5	0,2	100,0
Employeur	41,1	47,6	8,5	1,5	0,4	0,1	0,3	0,4	0,2	100,0
Salarié public	17,1	69,9	9,7	1,6	0,3	0,1	0,5	0,7	0,2	100,0
Salarié privé	31,5	58,4	7,4	1,1	0,2	0,1	0,4	0,7	0,3	100,0
Travailleur à la tâche	43,3	44,1	9,0	1,8	0,4	0,1	0,4	0,6	0,3	100,0
Apprenti	88,0	10,2	0,9	0,2	0,0	0,0	0,1	0,2	0,4	100,0
Aide familial	70,2	22,2	5,7	1,0	0,2	0,1	0,3	0,3	0,1	100,0
Membre coopérative/ groupement	33,2	48,5	12,6	3,0	0,9	0,2	1,0	0,4	0,2	100,0
Ensemble	34,2	46,7	14,0	3,1	0,7	0,2	0,5	0,5	0,2	100,0

	Féminin									
Indépendant	15,6	39,5	26,7	8,6	2,9	0,2	4,6	1,4	0,4	100,0
Employeur	30,1	38,5	20,9	5,3	1,5	0,3	2,0	1,2	0,3	100,0
Salarié public	15,5	51,1	18,3	4,6	1,4	0,1	5,8	2,8	0,3	100,0
Salarié privé	29,8	44,5	13,3	3,5	1,3	0,1	3,6	3,2	0,7	100,0
Travailleur à la tâche	26,8	37,3	22,2	6,9	2,2	0,2	2,8	1,1	0,6	100,0
Apprenti	71,6	20,4	4,3	0,8	0,2	0,1	0,4	0,8	1,4	100,0
Aide familial	35,4	28,5	22,6	7,4	2,5	0,2	2,1	0,8	0,4	100,0
Membre coopérative/ groupement	17,9	32,9	26,0	9,0	3,9	0,3	8,1	1,3	0,6	100,0
Ensemble	21,7	37,2	24,6	7,9	2,6	0,2	4,0	1,3	0,5	100,0

Quel que soit le statut dans l'activité considéré, on compte plus de célibataires parmi les hommes. De même, les proportions de mariés monogames sont plus élevées chez les hommes que chez les femmes quel que soit le statut dans l'activité.

Par contre il existe plus de femmes vivant dans des ménages polygamiques que d'hommes. Il s'agit essentiellement de polygamie de tailles 2 et 3. Ainsi, chez les hommes les proportions les plus élevées de polygames se rencontrent chez les indépendants (21,7%) et chez les membres des coopératives ou de groupement (16,7%).

Chez les femmes, les proportions les plus élevées de polygames sont parmi les membres des coopératives ou groupement (39,2%), les travailleurs indépendants (38,9%), les aides familiaux (32,7%) et les travailleurs à la tâche (31,5%).

2.4.3 Variations selon la catégorie socioprofessionnelle

Les résultats contenus dans le tableau ci-dessous indiquent que les proportions de célibataires les plus élevées sont enregistrées parmi les travailleurs des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (47,9%), parmi les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (36,7%), les travailleurs des professions élémentaires (29,9%) et les professions militaires, policières et douanières (26,5%).

Les catégories qui enregistrent les plus fortes proportions de mariés monogames sont dans l'ordre décroissant : les professions militaires, policières et douanières (62,7%), les professions intermédiaires (60,3%) et les employés de type administratif (58,6%).

La polygamie est plus importante parmi les agriculteurs, ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (32,7%), les directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'exécutif et des corps législatifs (24,2%) et le personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (23,3%). Les autres modalités de la situation matrimoniale ne semblent pas être influencées par la catégorie socioprofessionnelle.

Tableau 2.16 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par catégorie socioprofessionnelle

Grands groupes de professions ou CSP	Etat matrimonial									Total
	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Concubinage	
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes				
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	14,9	57,9	17,5	4,8	1,6	0,3	1,8	0,9	0,2	100,0
Profession intellectuelle et scientifique	22,8	55,8	13,8	3,8	1,1	0,2	1,4	0,9	0,2	100,0
Profession intermédiaire	20,3	60,3	12,6	2,7	0,7	0,1	1,8	1,2	0,2	100,0
Employés de type administratif	23,5	58,6	10,9	2,1	0,6	0,1	2,2	1,6	0,4	100,0
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	25,2	47,2	17,2	4,6	1,4	0,1	2,6	1,3	0,5	100,0
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	23,7	40,7	23,4	6,9	2,1	0,3	2,1	0,7	0,2	100,0
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	47,9	39,0	9,2	1,9	0,4	0,1	0,5	0,6	0,4	100,0
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	36,7	51,0	9,1	1,7	0,4	0,1	0,3	0,5	0,2	100,0
Professions élémentaires	29,9	50,2	12,5	2,9	0,8	0,1	1,8	1,3	0,4	100,0
Professions militaires, policières et douanières	26,5	62,7	7,6	1,4	0,3	0,1	0,6	0,6	0,3	100,0
Professions très imprécises	34,5	47,3	11,6	3,1	1,0	0,2	1,2	0,8	0,3	100,0
Ensemble	28,1	43,0	18,8	5,2	1,6	0,2	1,9	0,9	0,3	100,0

2.4.4 Variations selon la branche d'activité

La branche d'activité dans laquelle évolue la personne peut aussi avoir une incidence sur sa situation matrimoniale. Les résultats indiquent que les branches d'activité qui enregistrent les proportions les plus élevées de célibataires sont respectivement les arts, spectacles et loisirs (53,6%), les activités immobilières et services administratifs et d'appui (51,7%), les activités de fabrication (48,4%), les autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels (43,8%) et la construction de bâtiments et génie civil (42,9%).

Tableau 2.17 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par branche d'activité

Branches d'activité	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Concu- binage	Total
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes				
Agriculture, Elevage, Sylviculture et pêche	23,7	40,6	23,5	6,9	2,1	0,3	2,1	0,7	0,2	100,0
Activités extractives	31,8	45,5	16,1	3,9	0,8	0,1	0,8	0,6	0,3	100,0
Activités de fabrication	48,4	37,9	9,4	1,8	0,4	0,1	0,6	0,8	0,5	100,0
Production et distribution électricité, gaz et eau	40,4	50,7	6,1	1,0	0,2	0,1	0,5	0,6	0,3	100,0
Construction des bâtiments et génie civil	42,9	46,6	7,5	1,2	0,3	0,1	0,4	0,7	0,4	100,0
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	25,6	45,1	18,2	5,0	1,5	0,1	2,8	1,3	0,3	100,0
Activités d'hébergement et de restauration	29,6	48,2	11,8	3,0	1,0	0,2	2,9	2,5	0,8	100,0
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	35,4	52,0	7,7	1,0	0,3	0,1	2,0	1,3	0,2	100,0
Transport et entreposage	40,5	48,9	7,9	1,3	0,3	0,1	0,3	0,5	0,2	100,0
Activités de poste et de télécommunication	35,4	54,2	6,6	1,0	0,2	0,0	1,2	1,2	0,3	100,0
Activités financières et d'assurances	24,6	59,4	10,9	1,5	0,6	0,0	1,4	1,3	0,3	100,0
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	30,0	57,9	7,3	1,5	0,3	0,1	1,0	1,4	0,3	100,0
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	51,7	31,0	10,7	3,4	1,0	0,5	0,0	1,7	0,0	100,0
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	21,3	63,5	9,8	1,9	0,5	0,1	1,5	1,2	0,3	100,0
Education	18,2	62,1	13,1	2,8	0,7	0,1	1,6	1,1	0,2	100,0
Santé et action sociale	17,5	58,0	14,7	3,8	1,2	0,2	3,0	1,3	0,4	100,0
Arts, spectacles et loisirs	53,6	36,1	6,3	1,2	0,5	0,0	0,9	0,9	0,5	100,0
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	43,9	38,8	10,3	2,7	0,7	0,2	1,1	1,1	1,2	100,0
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	21,5	60,9	11,7	1,9	0,4	0,3	1,4	1,3	0,6	100,0
Autres branches d'activités non classées ailleurs	33,7	52,3	7,6	2,9	1,2	0,0	1,2	1,2	0,0	100,0
Ensemble	28,1	43,0	18,8	5,2	1,6	0,2	1,9	0,9	0,3	100,0

Les polygames quant à eux se rencontrent plus parmi la branche de l'agriculture, élevage, sylviculture et pêche (32,7%), la branche du commerce de gros et de détail, réparation de véhicules (24,8%) et la branche des activités extractives (20,9%).

2.4.5 Variations selon le niveau de vie

L'examen des données sur l'état matrimonial en relation avec le quintile de pauvreté ne révèle pas de grandes variations car les proportions de célibataires sont très proches quel que soit le quintile de pauvreté du ménage. Toutefois, on constate que les personnes qui appartiennent aux ménages relativement riches sont les moins polygames.

Tableau 2.18 : Répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par quintile de pauvreté

Quintile de pauvreté	Ensemble									Total
	Célibataire	Mono-game	Polygame				Veuf/ Veuve	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Concubinage	
			2 femmes	3 femmes	4 femmes	5 femmes				
Très pauvre	27,7	40,6	22,2	5,5	1,4	0,2	1,9	0,5	0,1	100,0
Pauvre	26,7	39,9	21,6	6,2	1,8	0,3	2,4	0,9	0,4	100,0
Moyen	26,9	39,3	21,0	6,7	2,2	0,3	2,3	0,8	0,4	100,0
Riche	29,9	44,1	16,5	4,7	1,5	0,2	1,9	0,8	0,4	100,0
Très riche	33,1	49,9	10,6	2,4	0,7	0,1	1,7	1,2	0,2	100,0
Ensemble	28,7	42,5	18,7	5,2	1,6	0,2	2,1	0,8	0,3	100,0
	Masculin									
Très pauvre	34,3	44,3	16,6	3,2	0,6	0,2	0,4	0,4	0,0	100,0
Pauvre	33,3	44,0	16,5	3,7	0,8	0,2	0,6	0,6	0,2	100,0
Moyen	33,5	43,6	16,2	4,1	1,0	0,3	0,5	0,5	0,3	100,0
Riche	34,3	48,4	12,4	2,8	0,7	0,2	0,4	0,4	0,2	100,0
Très riche	35,6	54,1	7,4	1,3	0,3	0,1	0,4	0,6	0,1	100,0
Ensemble	34,2	46,7	14,0	3,1	0,7	0,2	0,5	0,5	0,2	100,0
	Féminin									
Très pauvre	18,9	35,8	29,6	8,5	2,5	0,1	3,7	0,7	0,1	100,0
Pauvre	18,8	35,0	27,6	9,1	3,0	0,3	4,5	1,2	0,6	100,0
Moyen	19,1	34,2	26,7	9,8	3,6	0,3	4,5	1,3	0,6	100,0
Riche	23,9	38,1	22,1	7,3	2,7	0,2	3,9	1,4	0,6	100,0
Très riche	29,7	44,2	15,0	3,9	1,2	0,1	3,5	2,1	0,4	100,0
Ensemble	21,6	37,1	24,6	7,9	2,7	0,2	4,1	1,3	0,5	100,0

2.5 Vue d'ensemble

Dans l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires, 37,1% sont célibataires, 35,3% sont des mariés monogames, 24,0% sont mariés polygames. Près de 60% de la population sont mariés (monogames ou polygames). La proportion de célibataires masculins avoisine 61% à Conakry et atteint presque 50% à Boké alors qu'elle n'est que de 41% à Mamou.

La Capitale Conakry compte la proportion la plus élevée de célibataires avec plus d'une personne de 12 ans plus sur deux (52,6%). Les régions Boké et Kindia enregistrent respectivement 36,9% et 35,8% alors que Mamou compte la plus faible proportion (28,9%).

Par ailleurs, les régions de N'Zérékoré (40,5%) et Mamou (37,5%) comptent les plus fortes proportions de mariés monogames alors que pour les autres régions, les proportions sont inférieures à 35%.

Les proportions de célibataires sont plus élevées chez les chrétiens (41,3%) tandis que chez les animistes la proportion est de 26,5%.

A l'opposé, on compte plus de polygames chez les musulmans que chez les autres religions. En effet, une personne musulmane sur quatre est en union polygamique contre environ 11% chez les chrétiens.

Pour l'ensemble des sexes, les personnes qui ont atteint les niveaux du primaire et du secondaire (collège et lycée) comptent les proportions de célibataires les plus élevées (plus de six personnes sur dix). Les personnes sans niveau d'instruction enregistrent la plus faible proportion de célibataires (21,5%). Elles sont suivies de celles du niveau professionnel/technique (34,3%).

CHAPITRE 3 : NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

Le mariage, comme objet d'étude démographique, est un phénomène non fatal et renouvelable. Il est non fatal parce qu'il n'arrive pas forcément à tout le monde car même si certaines personnes ont la possibilité de se marier, elles ne le font pas. Il est renouvelable parce qu'un remariage est possible notamment si le précédent s'est terminé par le divorce ou le décès du conjoint. Mais le premier mariage (ou de façon générale le mariage d'un rang donné) est un phénomène qui n'est ni fatal, ni renouvelable, à l'exemple du célibat.

L'objectif de ce chapitre est d'étudier la nuptialité des célibataires. Deux principaux indicateurs vont notamment être produits : l'âge moyen à la première union qui est l'indicateur du calendrier de la nuptialité et la fréquence du célibat définitif, qui permet de mesurer l'intensité du phénomène.

Ce chapitre comprend quatre sections. La première section est consacrée à la présentation des tables de nuptialité du moment par sexe. Les indicateurs du calendrier et de l'intensité de la nuptialité ainsi que leurs variations selon le milieu de résidence et la région administrative sont présentés dans la deuxième section. Les variations des indicateurs respectifs du calendrier et de l'intensité de la nuptialité selon quelques caractéristiques sociodémographiques et culturelles de la population de référence font l'objet de la troisième section. Quant à la quatrième section, elle présente les variations des indicateurs respectifs du calendrier et de l'intensité de la nuptialité selon quelques caractéristiques économiques de la population de référence.

3.1. Table de nuptialité du moment selon le sexe

Avant d'établir les tables de nuptialité, les proportions des célibataires pour chaque groupe d'âges quinquennal ont été ajustées graphiquement afin d'obtenir les proportions des célibataires aux âges exacts. La série de proportions des célibataires à chaque âge exact a servi à établir la table (tableau 3.01) qui permet d'étudier la nuptialité des célibataires en 2014. Cette table sera également établie par milieu de résidence.

3.1.1. Table de nuptialité au niveau national

Chaque table comprend un certain nombre de colonnes :

- La série des âges exacts (x) des personnes ;
- La série C_x des proportions des célibataires qui donnent pour chaque âge exact x la proportion (en pour mille) de personnes encore célibataires à cet âge ;
- La série des mariages $M(x;x+a)$ qui représente le nombre de mariages pour 1000 personnes célébrés entre les âges exacts x et $x+a$;
- La série N_x des quotients de nuptialité (en pour mille) qui donne la probabilité (ou le risque) de se marier entre les âges exacts x et $x+a$.

Les résultats au niveau national (tableau 3.01) révèlent, d'une part, que la proportion des célibataires décroît strictement avec l'âge, d'autre part une variation non monotone de la proportion des mariages. La décroissance de la proportion des célibataires est beaucoup plus prononcée à partir de 32 ans pour les deux sexes.

Les quotients de nuptialité chez les femmes sont au moins deux fois supérieurs à ceux des hommes. A partir de 38 ans on observe que la fréquence des mariages est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Le quotient de nuptialité prend sa valeur maximale chez les hommes à l'âge de 31 ans (298 mariages pour mille). Chez les femmes cette valeur est atteinte à l'âge de 17 ans (366 mariages pour mille).

Tableau 3.01 : Tables de nuptialité complètes masculine et féminine au niveau national

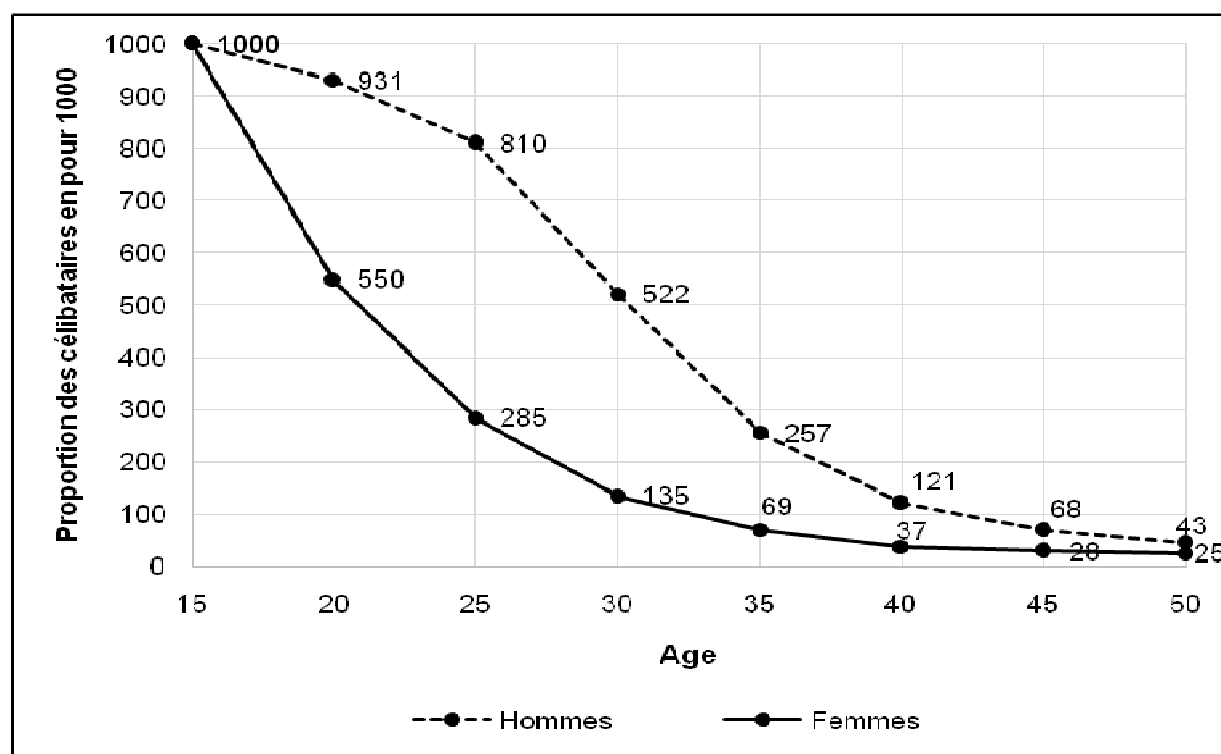
Age exact (x)	Hommes			Femmes		
	Cx	M(x;x+a)	Nx	Cx	M(x,x+a)	Nx
15	1 000	25	25	1000	90	90
16	975	35	36	910	90	99
17	940	34	36	820	300	366
18	906	24	26	520	30	58
19	882	24	27	490	30	61
20	858	24	28	460	30	65
21	834	24	29	430	30	70
22	810	58	72	400	127	319
23	752	24	32	272	13	49
24	728	58	80	259	13	51
25	670	58	87	246	13	54
26	612	92	150	233	13	57
27	520	51	98	219	90	412
28	469	39	83	129	6	50
29	430	13	32	123	6	52
30	416	52	127	116	6	55
31	363	108	298	110	6	59
32	255	25	98	103	36	347
33	230	27	117	67	2	28
34	203	27	135	66	2	29
35	175	27	157	64	2	30
36	148	27	184	62	2	31
37	120	10	84	60	20	331
38	110	12	105	40	2	50
39	99	10	99	38	1	22
40	89	11	126	37	1	31
41	78	8	103	36	2	56
42	70	7	70	34	4	118
43	65	5	75	30	1	33
44	60	4	81	29	1	48
45	55	4	89	28	1	22
46	50	5	107	27	1	37
47	45	2	38	26	1	31
48	43	2	39	25	0	1
49	41	1	36	25	0	1
50	38			25		

Le tableau 3.02 présente les tables de nuptialité abrégées masculine et féminine au niveau national. Il met en évidence une chute remarquable de la proportion des célibataires à partir de 30 ans (celle-ci passe de 52,2% à 25,7% à l'âge de 35 ans chez les hommes et de 66% à 32% chez les femmes).

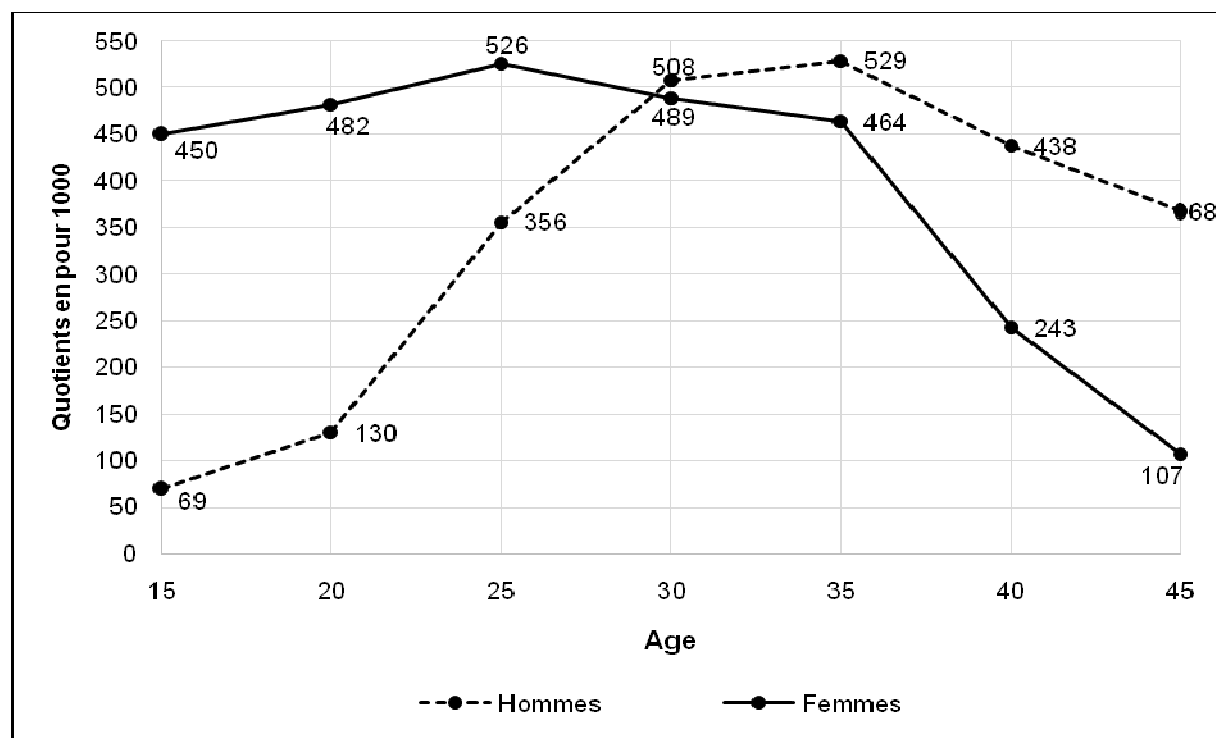
Tableau 3.02 : Tables de nuptialité abrégées masculine et féminine au niveau national

Age exact (x)	Hommes			Femmes		
	Cx	M(x;X+a)	Nx	Cx	M(x,x+a)	Nx
15	1 000	69	69	1000	450	450
20	931	121	130	550	265	482
25	810	288	356	285	150	526
30	522	265	508	135	66	489
35	257	136	529	69	32	464
40	121	53	438	37	9	243
45	68	25	368	28	3	107
50	43			25		

Le graphique 3.01 montre également que la proportion des célibataires hommes reste constamment supérieure à celle des femmes quel que soit l'âge. Ces valeurs commencent à se rapprocher remarquablement à partir de 40 ans. Elles sont presque sensiblement égales à 50 ans.

Graphique 3.01 : Proportion (en %) des célibataires de la table de nuptialité selon le sexe au niveau national


Les quotients de nuptialité chez les femmes (tableau 3.02) croissent sensiblement de 15 à 25 ans puis enregistrent une légère baisse entre 25 et 35 ans. Ces quotients décroissent de manière assez forte entre 35 et 45 ans. Chez les hommes, les quotients de nuptialité commencent par une faible valeur à 15 ans pour ensuite connaître une forte croissance jusqu'à l'âge de 35 ans. A partir de cet âge les chances de rentrer en union diminuent fortement comme l'indique la courbe (tableau 3.02).

Graphique 3.02 ; Quotients de nuptialité 5n (en ‰) selon le sexe au niveau national


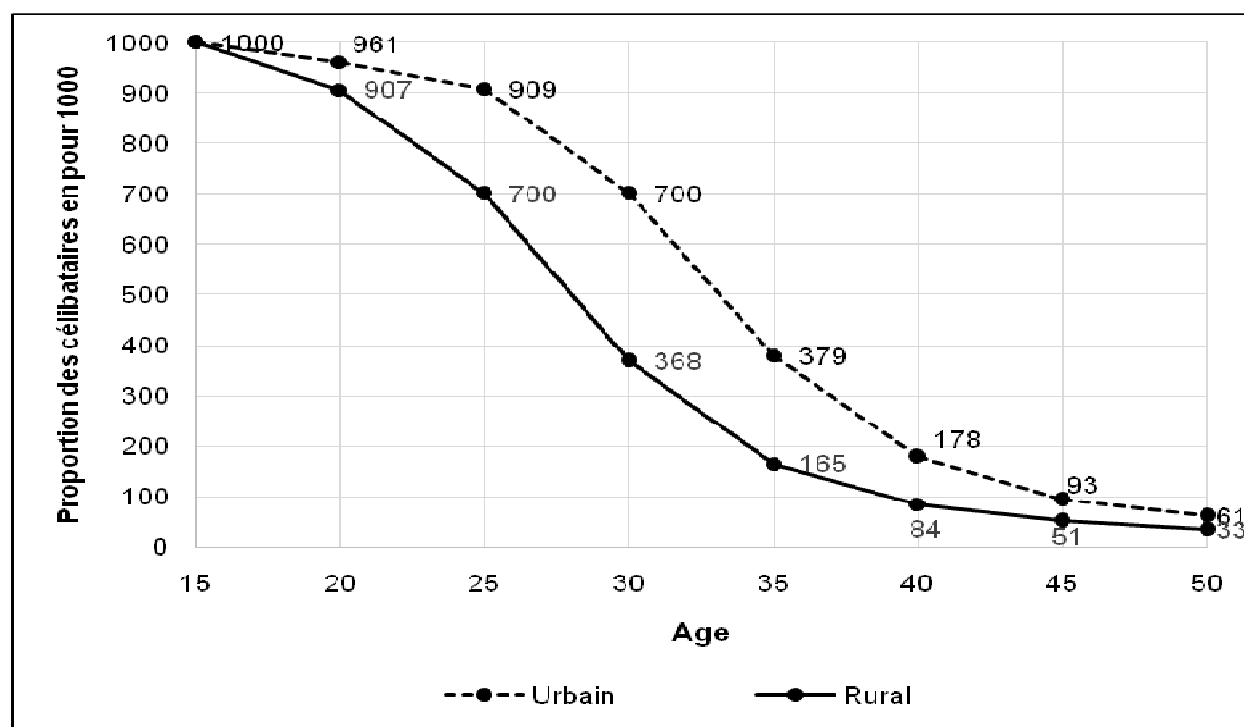
3.1.2. Tables de nuptialité selon le milieu de résidence.

Les résultats selon le milieu de résidence (tableau 3.03) mettent en relief le comportement différentiel en matière de nuptialité en milieu urbain et en milieu rural. En effet la population rurale masculine entre plus tôt en union comparée à celle du milieu urbain. Pour une population de 1 000 célibataires considérée dans chaque milieu, on constate par exemple que ce sont 93 qui se marient entre 15-20 ans en milieu rural contre seulement 39 en milieu urbain. Les résultats montrent également qu'en milieu urbain les quotients de nuptialité sont plus élevés au niveau des tranches d'âges « 25-30 ans » (23%), « 30-35 ans » (45,9%) et « 35-40 ans » (53 %). En milieu rural ces quotients sont enregistrés au niveau des tranches « 20-25 ans » (22,8%), « 25-30 ans » (47,4%) et « 30-35 ans » (55%).

L'évolution comparée des quotients de nuptialité des célibataires selon le milieu de résidence met davantage en exergue la nuptialité différentielle entre les deux milieux (tableau 3.03). En effet, si l'évolution générale des quotients est identique dans les deux milieux (croissance jusqu'à 30 ans puis décroissance), les quotients de nuptialité des célibataires du milieu rural sont assez supérieurs à ceux du milieu urbain jusqu'à 30 ans, âge à partir duquel la tendance s'inverse en faveur des quotients du milieu urbain.

Tableau 3.03 : Tables de nuptialité masculine abrégées selon le milieu de résidence

Age exact (x)	Urbain			Rural		
	Célibataires (Cx)	Mariages M(x;x+1)	Quotient a_{n_x} (en ‰)	Célibataires (Cx)	Mariages M(x,x+1)	Quotient a_{n_x} (en ‰)
15	1 000	39	39	1 000	93	93
20	961	52	54	907	207	228
25	909	209	230	700	332	474
30	700	321	459	368	203	552
35	379	201	530	165	81	491
40	178	85	478	84	33	375
45	93	32	344	51	18	353
50	61			33		

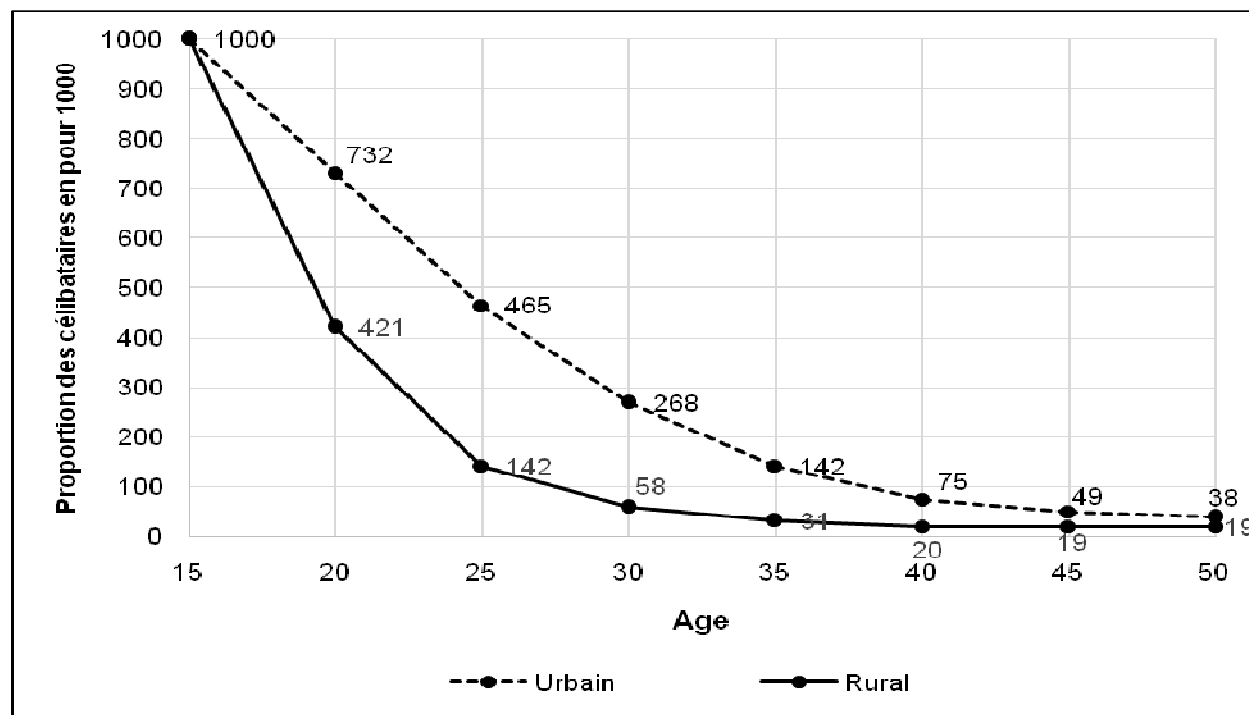
Graphique 3.03 : Proportion (en %) des célibataires de la table de nuptialité masculine selon le milieu de résidence


Le tableau 3.04 présente les tables de nuptialité féminine agrégées selon le milieu de résidence. La différence de comportement nuptial selon le milieu de résidence y est également manifeste chez les femmes. En effet, les quotients de nuptialité du milieu rural sont largement supérieurs à ceux du milieu urbain jusqu'à 25 ans ; puis la tendance s'inverse à partir de l'âge de 30 ans. Au début de la nuptialité, le quotient de celle-ci en milieu rural est le double de celui du milieu urbain. Dans ce dernier milieu, on observe une croissance des quotients jusqu'à 35 ans, âge à partir duquel ces derniers entament une forte baisse. Cependant, en milieu rural, après le pic observé à 20ans, on enregistre une baisse remarquable entre 25 et 50ans.

Pour une population de 1000 célibataires femmes de chaque milieu, on constate que 579 réussissent à se marier avant 20 ans en milieu rural contre seulement 268 en milieu urbain. A 50 ans, on dénombre 38 célibataires pour 1 000 au départ (à 15 ans) en milieu urbain contre 19 en milieu rural pour la même racine.

Tableau 3.04 : Tables de nuptialité féminine agrégées selon le milieu de résidence

Age exact (x)	Urbain			Rural		
	Célibataires (Cx)	Mariages M(xx+1)	Quotient a_n (en %)	Célibataires (Cx)	Mariages M(xx+1)	Quotient a_n (en %)
15	1 000	268	268	1 000	579	579
20	732	267	365	421	279	663
25	465	197	424	142	84	591
30	268	126	470	58	27	466
35	142	67	472	31	11	355
40	75	26	347	20	1	50
45	49	11	224	19	0	0
50	38			19	0	0

Graphique 3.04 : Proportion (en ‰) des célibataires de la table de nuptialité féminine selon le milieu de résidence


3.2. Calendrier et intensité de la nuptialité

Dans cette section il sera abordé la nuptialité des célibataires à travers le calendrier et l'intensité de celle-ci. En rappel, la distribution des mariages $m(x, x+a)$ selon l'âge donne le calendrier de la nuptialité ; ce calendrier sera appréhendé par l'âge moyen au premier mariage. L'intensité de la nuptialité (ou nombre moyen de mariages par personne), quant à elle, sera mesurée par le complément à 1 de la fréquence de célibat définitif.

3.2.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence

L'analyse à partir des résultats du tableau 3.05 montre que l'âge moyen au premier mariage diffère d'un sexe à l'autre. Dans l'ensemble, l'âge moyen au premier mariage des hommes (28,2 ans) est plus élevé que celui des femmes (20 ans). Cet âge varie également d'un milieu à l'autre aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En milieu urbain les hommes (à 30,6 ans) se marient plus tardivement que leurs homologues du milieu rural (26,8 ans). De même les femmes de ce milieu (23 ans en moyenne) se marient aussi plus tardivement que celles du milieu rural (18 ans).

Aussi, quel que soit le milieu de résidence, les hommes se marient plus tardivement que les femmes. L'écart des âges moyens au mariage des hommes et des femmes toutefois plus réduit en milieu urbain (7,5 ans) qu'en milieu rural (8,8 ans).

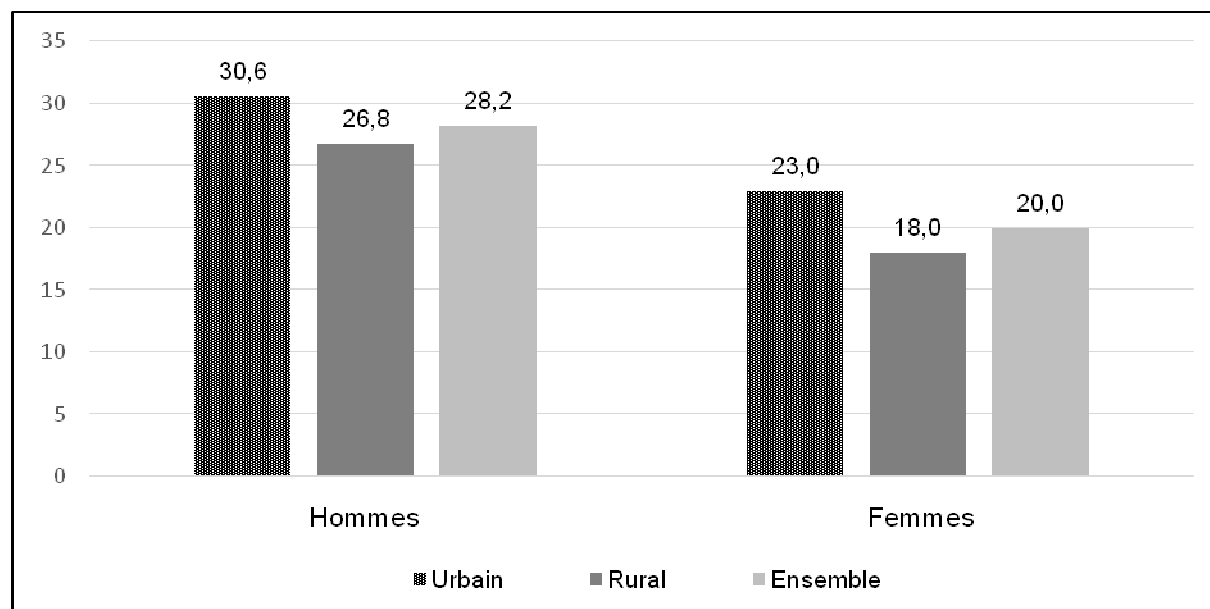
Parlant du célibat définitif, les résultats montrent que la fréquence de celui-ci est inférieure à 5 % quel que soit le sexe, prouvant le caractère quasi universel des unions dans la société guinéenne.

Dans l'ensemble, la fréquence du célibat définitif des hommes (3,4 %) est supérieure à celle des femmes (2,8 %). C'est le cas aussi en milieu urbain comme en milieu rural mais avec une différence moins marquée dans ce dernier milieu.

En conclusion, les résultats laissent penser que l'intensité de la nuptialité est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 3.05 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Urbain	30,6	23,0	7,5	4,4	3,4
Rural	26,8	18,0	8,8	2,9	2,5
Ensemble	28,2	20,0	8,2	3,4	2,8

Graphique 3.05 : Age moyen au premier mariage par milieu de résidence selon le sexe


3.2.2 Variation selon la région de résidence

Le tableau 3.06 présente les indicateurs de nuptialité par sexe au niveau des régions administratives du pays. Il ressort de ces résultats que l'âge moyen au premier mariage et la fréquence du célibat définitif sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes quelle que soit la région (sauf Nzérékoré où même si l'âge moyen reste plus élevé, il en est autrement de la fréquence du célibat qui est plus élevé chez les femmes : 3,8 %).

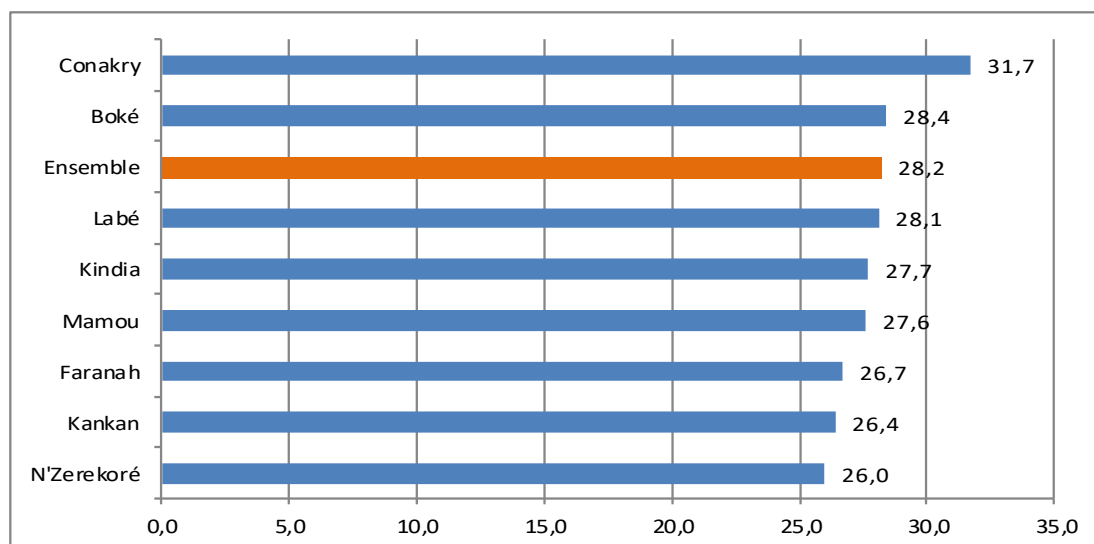
Tableau 3.06 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon la région de résidence

Région administrative	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Boké	28,4	19,6	8,8	3,4	2,4
Conakry	31,7	24,5	7,2	5,1	4,1
Faranah	26,7	18,5	8,3	2,5	2,2
Kankan	26,4	17,9	8,5	2,7	2,1
Kindia	27,7	19,7	8,1	3,6	2,9
Labé	28,1	18,9	9,2	2,6	2,2
Mamou	27,6	18,4	9,2	2,6	1,9
N'Zérékoré	26,0	19,2	6,7	3,7	3,8
Ensemble	28,2	20,0	8,2	3,4	2,8

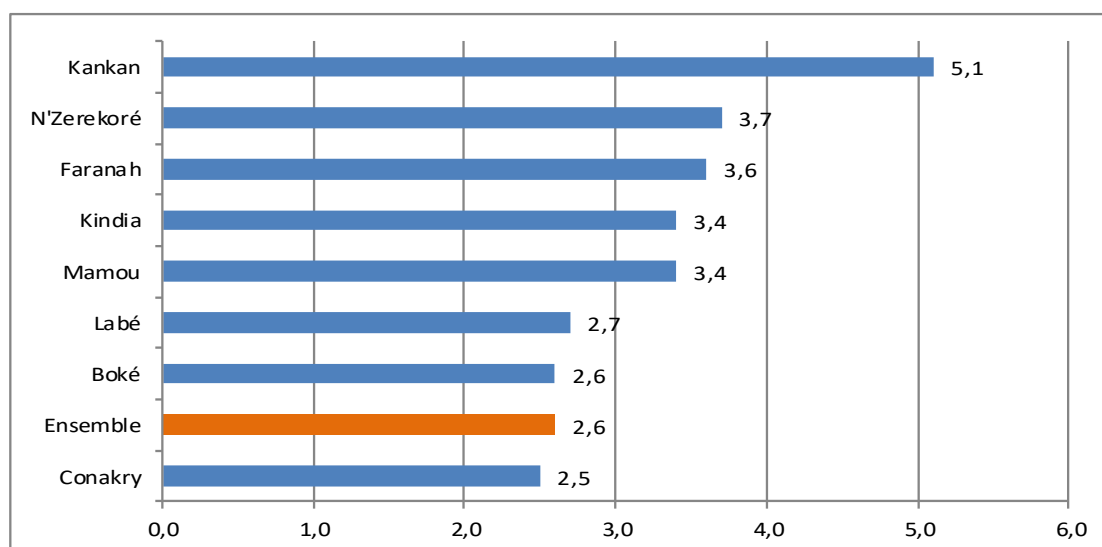
L'âge moyen le plus élevé chez les hommes est observé à Conakry (31,7 ans) et le plus bas à Nzérékoré (26,0 ans). Chez les femmes c'est encore à Conakry qu'on enregistre l'âge moyen le plus élevé tandis que le plus bas est observé à Mamou (18,4 ans). Les âges moyens chez les femmes sont très rapprochés, variant entre 17,9 ans (à Kankan) et 19,7 ans (à Kindia). Chez les hommes, ces âges varient entre 26 ans (à Nzérékoré) et 31,7 ans (à Conakry).

S'agissant du célibat définitif, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, Conakry vient en tête avec 5,1 % d'hommes définitivement célibataires contre 4,1 % de femmes. Kindia vient en seconde position avec 3,6 % d'hommes et 2,9 % de femmes qui vivent définitivement en situation de célibataire, suivi de Boké (respectivement 3,4 % et 2,4 % d'hommes et de femmes définitivement célibataires).

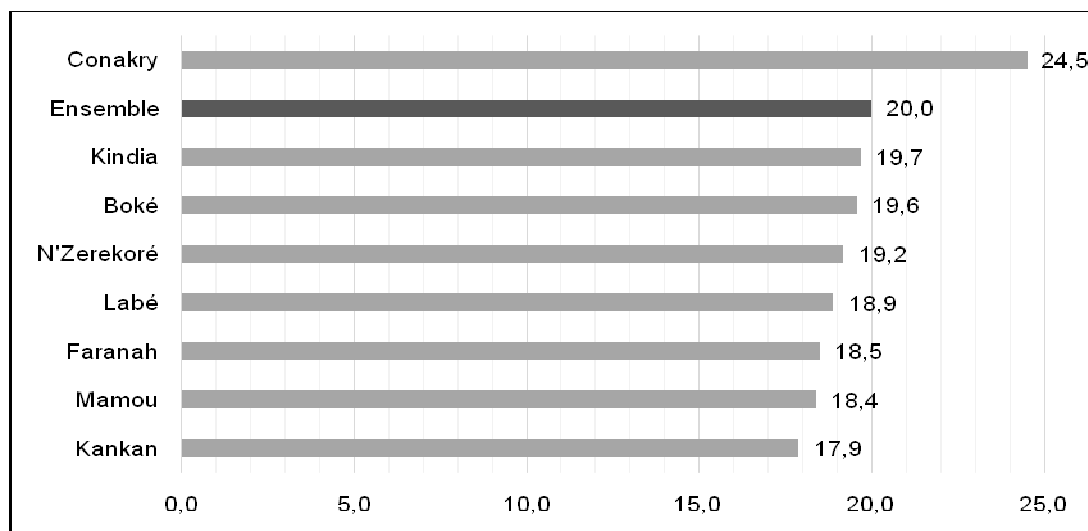
Graphique 3.06 : Age moyen au premier mariage des hommes selon la région administrative



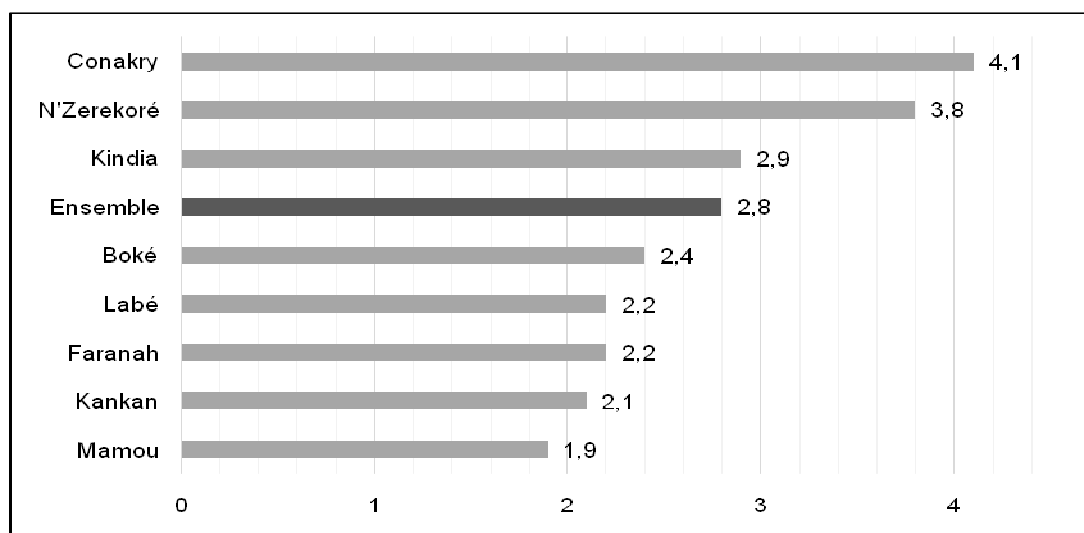
Graphique 3.07 : Pourcentage de célibat définitif (hommes) selon la région administrative



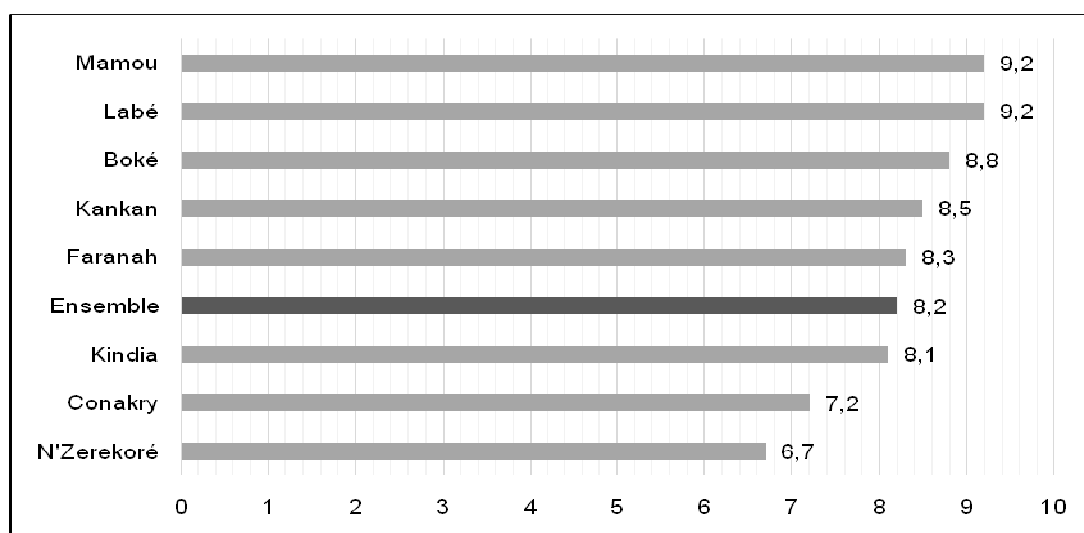
Graphique 3.08 : Age moyen au premier mariage des femmes selon la région administrative



Graphique 3.09 : Pourcentage de célibat définitif (femmes) selon la région administrative



Graphique 3.10 : Ecart d'âges moyens au premier mariage entre hommes et femmes selon la région administrative



3.3. Variations du calendrier et de l'intensité de la nuptialité selon quelques caractéristiques sociodémographiques et culturelles

3.3.1. Selon le statut de handicap

L'âge moyen au premier mariage et la proportion de célibataires définitifs varient suivant le statut de handicap des personnes. En effet, il ressort du tableau 3.07 que les handicapés rentrent plus tardivement en union que les non handicapés aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En moyenne, les hommes handicapés entrent deux ans plus tard en union (à 30,22 ans) que leurs homologues non handicapés (28,15 ans). Le même constat reste valable chez les femmes avec presque le même écart. Les non handicapés à environ 20 ans en moyenne se marient deux ans plutôt que leurs homologues handicapés (22 ans). Les écarts d'âges moyens au premier mariage entre hommes et femmes du milieu urbain et ceux du milieu rural sont presque les mêmes : 8,21 ans pour les premiers et 8,17 ans pour les seconds.

Quant au célibat définitif, l'écart est plus important entre les hommes et les femmes vivant dans une situation de handicap (environ 8 ans) et est moins remarquable chez les non handicapés (moins d'un an). Les proportions des célibataires définitifs sont plus élevées chez les handicapés : 14,17 % chez les hommes contre 6,18 % chez les femmes.

Tableau 3.07 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon le handicap

Statut de handicap	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Masculin	Féminin	Ecart	Masculin	Féminin	Ecart
Handicapé	30,22	22,00	8,21	14,17	6,18	7,99
Non handicapé	28,15	19,98	8,17	3,14	2,68	0,46
Ecart	2,07	2,02	0,04	11,03	3,50	7,53

3.3.2. Selon la région naturelle

La capitale Conakry enregistre l'âge moyen au premier mariage le plus élevé aussi bien chez les hommes (31,68 ans) que chez les femmes (24,47 ans). En terme de région naturelle, la Basse Guinée vient en tête avec 28,17 ans chez les hommes contre 19,89 ans chez les femmes, suivie de la Moyenne Guinée 27,69 ans (chez les hommes) et de la Guinée Forestière avec 19,28 ans (chez les femmes).

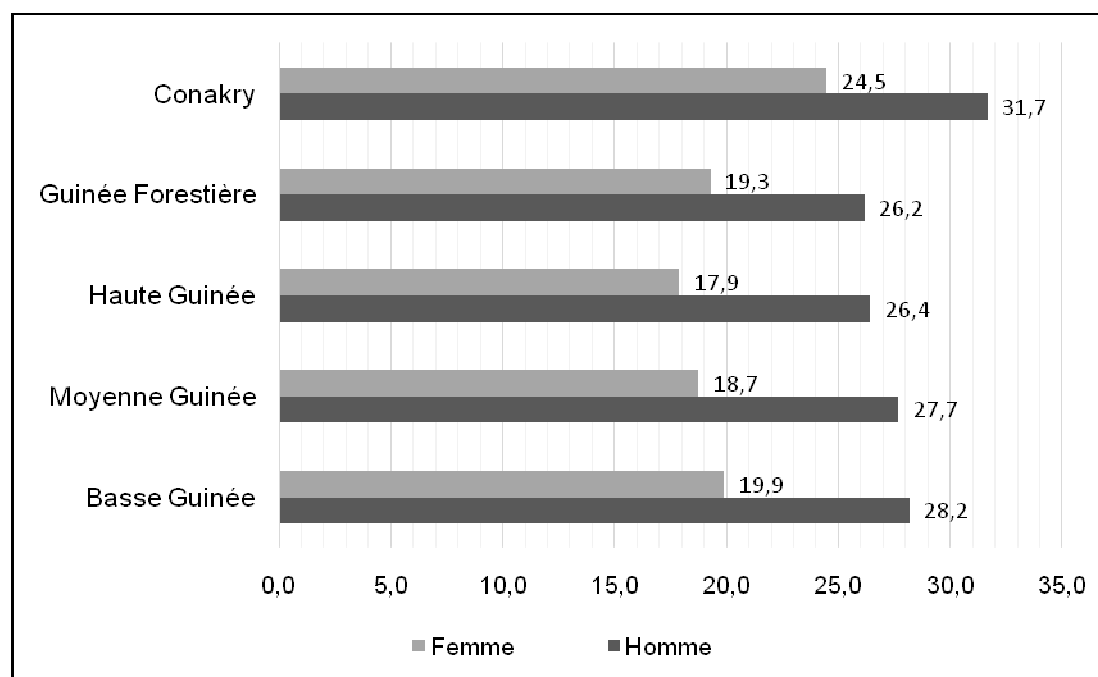
Les âges moyens au premier mariage chez les hommes en Haute Guinée et en Guinée Forestière sont presque les mêmes (voir tableau 3.08). Ils sont respectivement de 26,42 ans et 26,16 ans.

La fréquence du célibat est largement dominante à Conakry (5,10 % chez les hommes contre 4,10 % chez les femmes), en Guinée Forestière (3,62 % pour les hommes contre 3,66 % pour les femmes) et en Basse Guinée (3,64 % chez les hommes contre 2,69 % chez les femmes).

Tableau 3.08 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon la région naturelle

Région naturelle	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart
Basse Guinée	28,17	19,89	8,27	3,64	2,69	0,95
Moyenne Guinée	27,69	18,74	8,95	2,58	2,16	0,42
Haute Guinée	26,42	17,90	8,51	2,58	2,03	0,55
Guinée Forestière	26,16	19,28	6,87	3,62	3,66	-0,04
Conakry	31,68	24,47	7,22	5,10	4,10	1,00

Bien que les femmes se marient beaucoup plutôt que les hommes, avec un écart entre les âges moyens au premier mariage relativement élevés, les écarts entre les proportions des célibataires définitifs chez les hommes et chez les femmes ne sont pas pour autant remarquables (moins de 1 %). Ce qui fait croire que les hommes finissent par rattraper leur retard par rapport aux femmes.

Graphique 3.11 : Age moyen au premier mariage par région naturelle selon le sexe


3.3.3. Selon la religion

Par rapport à la religion (tableau 3.09), on constate que les hommes sans religion et les animistes se marient plus tôt que les adeptes d'autres religions, avec un âge moyen au premier mariage de 24,79 ans pour les premiers et de 24,30 pour les seconds. Le même constat est observé chez les femmes, avec respectivement 18,88 ans et 18,87 ans (presque le même âge). Les musulmans entrent en union plus tardivement que les autres, avec en moyenne 28,37 ans chez les hommes contre environ 20 ans chez les femmes.

Tableau 3.09 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon la religion

Religion	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart
Sans religion	24,79	18,88	5,91	5,92	5,54	0,38
Musulmane	28,37	19,92	8,45	3,25	2,50	0,74
Chrétienne	27,57	21,39	6,18	4,52	4,75	-0,23
Animiste	24,30	18,87	5,43	4,14	3,80	0,34
Autres religions	25,97	19,72	6,25	3,66	3,35	0,31

Les proportions de célibataires définitifs sont plus élevées chez les hommes n'ayant pas de religion (5,92 %) et les chrétiens (4,52 %). De même, chez les femmes n'ayant pas de religion (5,54 %) et les chrétiennes (4,75%). Les écarts d'âges moyens au premier mariage entre hommes et femmes varient de 5,43 ans chez les animistes à 8,45 ans chez les musulmans tandis que les écarts entre les proportions de célibat définitif n'atteignent pas ½% quelle que soit la religion.

3.3.4. Selon le niveau d'instruction

Il ressort du tableau 3.10 que plus le niveau d'instruction augmente plus l'âge moyen au premier mariage augmente, passant de 25,59 ans chez les hommes sans niveau d'instruction à 32,19 ans chez ceux ayant atteint l'université. Au niveau des femmes, cet âge passe de 17,39 ans chez les sans niveau à 28,08 ans chez celles ayant atteint l'université. Les écarts d'âges moyens au premier mariage entre les hommes et les femmes varient en sens inverse du niveau d'instruction. En effet, ces écarts diminuent simultanément avec l'augmentation du niveau d'instruction. Ils restent relativement élevés chez les sans niveau (8,20 ans), le niveau primaire (6,83 ans) et le niveau collège (5,88 ans) et légèrement bas pour les niveaux lycée (4,5 ans) et université (4 ans)

Concernant le célibat définitif, les fréquences sont plus manifestes chez les lycéens, 4,7% pour les hommes contre, 4,55% pour les femmes et chez ceux ayant atteint l'université 5,6% pour les hommes et 9,70% pour les femmes. On constate qu'environ 10% des femmes ayant fait l'université vivent définitivement célibataires.

Tableau 3.10 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart
Sans Niveau	25,59	17,39	8,20	3,44	2,51	0,93
Primaire	28,09	21,27	6,83	4,05	3,23	0,83
Collège	29,42	23,55	5,88	4,52	4,03	0,49
Lycée	30,62	26,12	4,50	4,70	4,55	0,14
Technique/Professionnel	31,29	25,07	6,22	4,37	2,93	1,45
Université	32,19	28,08	4,11	5,61	9,70	-4,09

Les résultats montrent par ailleurs que quel que soit le sexe considéré ce sont les personnes de niveau universitaire qui sont relativement plus nombreuses à rester définitivement célibataires. A l'autre extrême, se trouvent les personnes sans niveau (hommes comme femmes), avec les proportions de célibat définitif les plus faibles. Aussi, les écarts des proportions de célibat définitif sont nettement plus proches les unes des autres chez les hommes que chez les femmes, du fait notamment d'une proportion de célibat définitif particulièrement élevée (10 %) chez les femmes ayant un niveau universitaire.

3.4. Variations du calendrier et de l'intensité de la nuptialité selon quelques caractéristiques socioéconomiques

3.4.1. Selon la catégorie socioprofessionnelle

Les résultats selon la catégorie socioprofessionnelle (tableau 3.11) montrent que chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage le plus élevé (à l'exception de ceux dont la profession est imprécise ou non déclarée) est enregistré chez les non occupés (32,86 ans), les professions intermédiaires (29,02 ans) et chez les employés du type administratifs (29,04 ans).

Tableau 3.11: Indicateurs de nuptialité par sexe selon la catégorie socioprofessionnelle

Grands groupes de catégorie socioprofessionnelle	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart
Non occupés	32,86	20,26	12,60	12,04	2,48	9,56
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	27,54	21,42	6,12	2,22	5,34	-3,12
Professions intellectuelles et scientifiques	28,93	23,45	5,48	3,01	4,63	-1,62
Professions intermédiaires	29,04	23,23	5,81	3,76	3,51	0,25
Employés de type administratif	29,02	23,50	5,52	3,48	4,22	-0,74
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	27,90	20,63	7,27	2,65	3,00	-0,36
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, des sylvicultures de la pêche	25,12	20,63	4,49	2,53	3,00	-0,48
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	28,29	22,73	5,56	4,11	4,88	-0,77
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	28,69	23,86	4,83	2,13	19,04	-16,92
Professions élémentaires	28,88	20,95	7,93	5,72	4,55	1,18
Professions militaires, policières et douanières	27,34	24,45	2,89	2,63	2,27	0,36
ND ou très imprécises	29,72	22,39	7,33	4,58	3,14	1,44

Au niveau des femmes, l'âge moyen au premier mariage varie entre 20,26 ans chez les non occupés à 24,45 ans chez les personnes exerçant une profession militaire policière et/ou douanière. Les femmes de profession intellectuelle et scientifique enregistrent également un âge moyen au premier mariage

relativement élevé (23,45 ans). L'âge dominant est en moyenne 23 ans dans cette catégorie (tableau 3.11).

Les résultats concernant le célibat définitif (tableau 3.11) montrent que chez les hommes celui-ci est plus prononcé dans la catégorie « non occupés » (12,04 %) et celle des professions intermédiaires (5,72 %). Chez les femmes, les proportions les plus élevées sont enregistrées au niveau des catégories « Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage » (19,04%) et « Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs » (5,34%).

Au niveau des catégories « Non occupés », « Professions élémentaires », « Employés de type administratif » et « Professions militaires, policières et douanières », la proportion des hommes célibataires définitifs est plus élevée que celle des femmes.

3.4.2. Selon le niveau de vie

L'analyse des indicateurs de la nuptialité selon le quintile de pauvreté (tableau 3.12) met en évidence un lien positif entre le niveau avec chacun de ces indicateurs. En effet, en passant d'un groupe de niveau de vie à un autre, l'âge moyen au premier mariage et la fréquence du célibat définitif augmentent tous les deux.

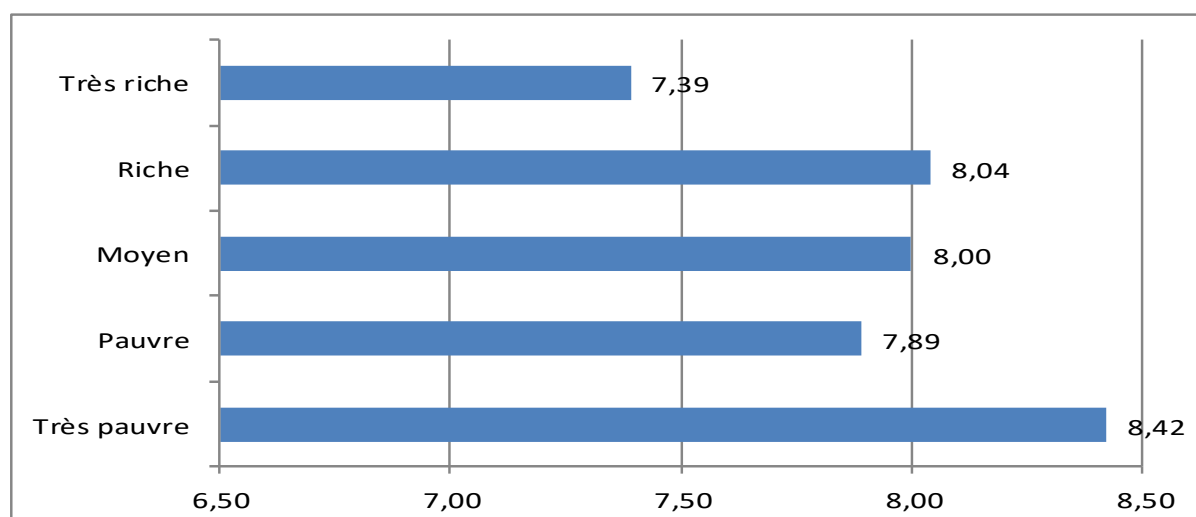
Ainsi, l'âge moyen au premier mariage passe de 25,59 ans chez les très pauvres à 31,39 ans chez les très riches pour les hommes. De même, pour les femmes, cet âge passe de 17,17 ans chez les très pauvres à 24 ans chez les plus riches. Les écarts d'âges moyens aux premiers mariages entre les hommes et les femmes sont dans l'ensemble assez élevés et très rapprochés les uns des autres.

Par ailleurs, quel que soit le sexe, l'intensité de la nuptialité est plus faible chez les très riches (4,83% d'hommes définitivement célibataires contre 4,1 % de femmes) et plus forte chez les très pauvres (2,71 % chez les hommes contre 2,40 % chez les femmes).

Tableau 3.12 : Indicateurs de nuptialité par sexe selon le quintile de pauvreté

Quintile de pauvreté	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	écart
Très pauvre	25,59	17,17	8,42	2,71	2,40	0,31
Pauvre	25,74	17,85	7,89	3,02	2,86	0,16
Moyen	26,74	18,74	8,00	3,11	2,29	0,81
Riche	28,62	20,57	8,04	3,41	2,54	0,88
Très riche	31,39	24,00	7,39	4,83	4,10	0,82

Graphique 3.12 : Ecart d'âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes selon le quintile de pauvreté



3.5 Vue d'ensemble

Il ressort globalement de ce chapitre que l'intensité de la nuptialité reste aussi élevée chez les hommes que chez les femmes : 96,6% d'hommes et 97,2% de femmes finissent par se marier. Ces proportions varient suivant le milieu de résidence et le niveau d'instruction. En milieu urbain, 95,6% d'hommes finissent par se marier contre 96,6% chez les femmes ; en milieu rural, cette proportion est de 97,1% chez les hommes et 97,5% chez les femmes. Les proportions de célibat définitif les plus élevées ont été observées à Conakry avec 5,1% chez les hommes et 4,1% chez les femmes.

Selon le niveau d'instruction, les données indiquent les personnes de niveau supérieur enregistrent les proportions de célibat définitif les plus élevées (5,6% pour les hommes et 9,7% chez les femmes). Pour chaque niveau donné, on constate que le pourcentage de célibat définitif est légèrement plus élevé chez les hommes.

S'agissant du calendrier de la nuptialité, on constate que l'âge moyen au mariage est de 28,2 ans chez les hommes contre 20,0 ans chez les femmes soit un écart de 8,2 ans. Cet écart est légèrement plus élevé en milieu rural (8,8 ans) qu'en milieu urbain (7,6 ans).

Au niveau des régions, les données indiquent que c'est à Conakry que l'on se marie le plus tard (31,7 ans pour les hommes et 24,5 ans pour les femmes). Les deux autres régions où les hommes se marient un peu plus tardivement sont Boké (28,4ans) et Labé (28,1 ans). C'est dans la région de Kankan que les hommes et les femmes se marient le plus tôt. Les âges moyens au mariage sont respectivement de 26,4 ans et 17,9 ans.

Du point de vue de la religion, on observe que les hommes musulmans ont l'âge moyen au mariage le plus élevé (28,4 ans) alors que chez les femmes ce sont les chrétiennes (21,4 ans).

Plus le niveau d'instruction est élevé plus l'âge au mariage est tardif. Chez les hommes cet âge varie de 25,6 ans pour les personnes sans niveau d'instruction à 30,6 ans chez celles de niveau lycée et à 31,3 ans chez les personnes ayant atteint le niveau universitaire. Chez les femmes l'âge moyen au mariage est de 17,4 ans pour celles qui n'ont aucun niveau à 26,1 ans chez celles de niveau lycée et 28,1 ans chez celles de niveau supérieur.

En ce qui concerne le niveau de vie, l'âge moyen au premier mariage passe de 25,6 ans chez les très pauvres à 31,4 ans chez les très riches pour les hommes. De même, pour les femmes, cet âge passe de 17,2 ans chez les très pauvres à 24,0 ans chez les plus riches.

CHAPITRE 4 : POLYGAMIE

Le présent chapitre traite de la polygamie. Il fournit des informations sur le niveau et la variation du phénomène selon certaines caractéristiques de la population de référence.

Il existe deux types de polygamie : la polygynie et la polyandrie. La polyandrie est une forme d'union dans laquelle une femme se marie simultanément à deux ou plusieurs hommes. Quant à la polygynie, elle désigne une forme d'union dans laquelle un homme se marie simultanément à deux ou plusieurs femmes. Dans ce chapitre, le terme polygamie est utilisé par métonymie pour désigner la polygynie car la polyandrie n'existe pas ou plutôt n'est pas renseignée en Guinée.

Deux sections composent ce chapitre. La première porte sur l'incidence de la polygamie et ses variations selon certaines variables sociodémographiques, socioéconomiques et culturelles. La deuxième section traite de l'intensité de la polygamie ainsi que des variations de celle-ci selon certaines variables sociodémographiques, socioéconomiques et culturelles.

4.1. Incidence de la polygamie

L'incidence de la polygamie est appréhendée à travers le taux de polygamie. Celui-ci est défini comme étant la proportion des polygames parmi les mariés. Ce taux est calculé séparément pour les hommes et pour les femmes ainsi que pour l'ensemble.

4.1.1. Variations du taux de polygamie selon le milieu et la région de résidence

Il ressort des résultats que dans l'ensemble, en dépit du fait que la monogamie soit pratiquée par la majorité des personnes mariées, la polygamie est relativement bien répandue. En effet, quatre personnes mariées sur dix (40,6 %) vivent en union polygamique dans l'ensemble du pays. Ce taux est toutefois très variable selon le sexe : alors que près de la moitié (49 %) des femmes mariées vivent en union polygamique, un peu moins de trois hommes mariés sur dix (28 %) sont polygames.

Autre fait important, les résultats montrent que la bigamie (état d'un homme marié à deux femmes ou d'une femme mariée à un homme ayant deux épouses) est de loin la forme de polygamie la plus répandue en Guinée, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les autres formes de polygamie sont assez marginales, surtout comparées à la bigamie.

4.1.1.1. Selon le milieu de résidence

L'examen des variations du taux de polygamie selon le milieu de résidence (tableau 4.01) montre que le phénomène est nettement plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce résultat est somme toute logique : les mauvaises conditions de vie rendent particulièrement difficile la pratique de la polygamie en milieu urbain.

Ainsi, du milieu urbain (17,6 %) au milieu rural (33,2 %) le taux de polygamie passe quasiment du simple au double chez les hommes. Chez les femmes aussi, on note un écart assez net mais moins marqué entre les taux de polygamie en milieu urbain (36,11 %) et en milieu rural (53,9 %).

4.1.1.2. Selon la région administrative de résidence

Les résultats contenus dans le tableau 4.02 et illustrés dans le graphique 4.01 indiquent des variations régionales importantes du taux de polygamie. Ces disparités existent aussi bien chez les femmes que chez les hommes où elles sont plus prononcées.

Chez les hommes comme chez les femmes, les régions de Conakry et de N'Zérékoré ont les taux de polygamie les plus bas, avec des taux nettement inférieurs au taux observés au niveau national. Les taux les plus élevés sont ceux des régions de Faranah et de Kankan.

Graphique 4.01 : Taux de polygamie selon le sexe et la région administrative

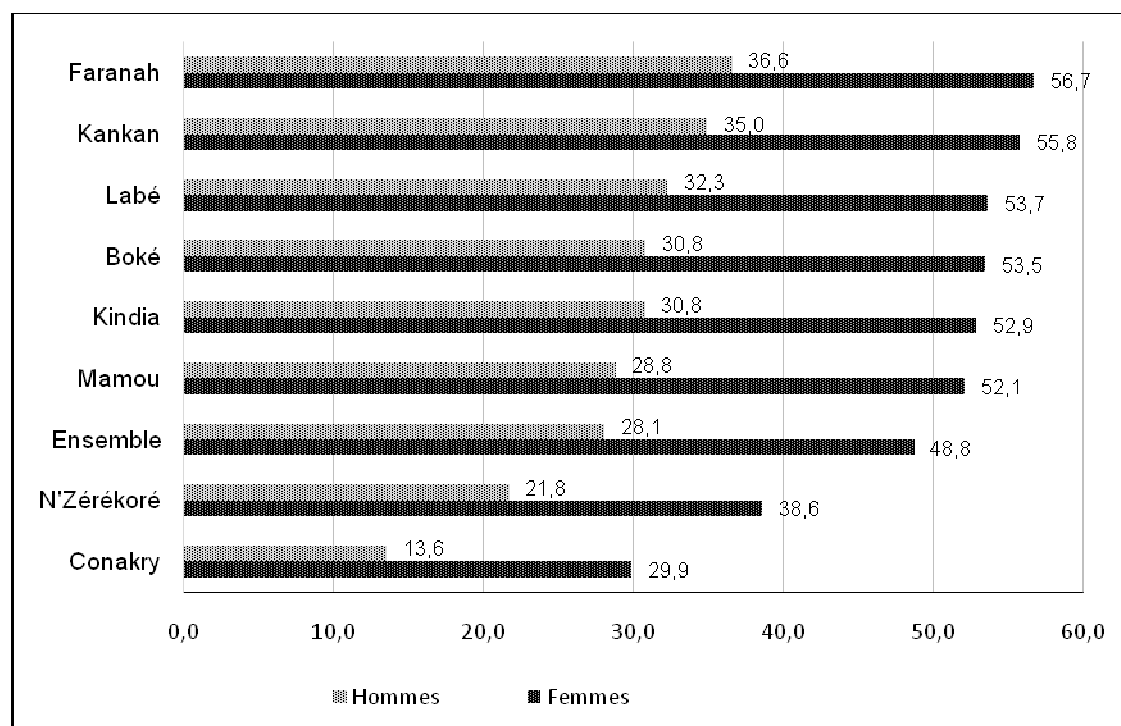


Tableau 4.01 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Urbain	14,0	2,8	0,6	0,1	17,6	492 942	25,9	7,5	2,5	0,2	36,1	680 589	20,9	5,5	1,7	0,2	28,3	1 173 531
Rural	25,4	6,0	1,4	0,4	33,2	1 024 894	37,2	12,3	4,1	0,3	53,9	1 656 193	32,7	9,9	3,1	0,3	46,0	2 681 087
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

Tableau 4.02 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par région administrative et par sexe

Région administrative	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Boké	23,2	5,8	1,5	0,3	30,8	154 145	34,9	12,9	5,3	0,4	53,5	245 520	30,4	10,2	3,8	0,4	44,8	399 665
Conakry	11,0	2,0	0,5	0,1	13,6	226 053	21,9	5,9	2,0	0,2	29,9	292 300	17,1	4,2	1,3	0,2	22,8	518 353
Faranah	27,7	6,9	1,6	0,4	36,6	135 926	38,4	13,1	4,8	0,4	56,7	220 150	34,3	10,8	3,6	0,4	49,0	356 076
Kankan	26,7	6,1	1,5	0,6	35,0	287 353	38,3	11,9	3,3	0,2	53,7	434 211	33,7	9,6	2,6	0,4	46,2	721 564
Kindia	23,4	5,8	1,4	0,3	30,8	224 365	34,6	12,4	4,8	0,3	52,1	354 081	30,2	9,8	3,5	0,3	43,8	578 446
Labé	24,4	6,1	1,4	0,3	32,3	139 347	37,8	13,0	4,6	0,3	55,8	259 658	33,2	10,6	3,5	0,3	47,6	399 005
Mamou	22,9	4,8	1,0	0,2	28,8	112 620	37,7	11,5	3,5	0,2	52,9	195 926	32,3	9,1	2,6	0,2	44,1	308 546
N'Zérékoré	17,5	3,4	0,7	0,2	21,8	238 027	29,2	7,3	1,8	0,3	38,6	334 936	24,4	5,7	1,3	0,2	31,6	572 963
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

4.1.1.3. Evolution entre 1983 et 2014

L'examen de l'évolution du taux de polygamie chez les hommes selon le milieu de résidence (tableau 4.03) entre les trois recensements réalisés en Guinée montre, dans l'ensemble, une baisse régulière du phénomène depuis 1983. Et, en 2014, pour la première fois, le taux de polygamie est en dessous de 30 %.

L'examen de l'évolution par milieu de résidence met en évidence, comme pour l'ensemble du pays, une baisse continue du phénomène, baisse plus nette depuis 1996 notamment.

Tableau 4.03 : Taux de polygamie des hommes selon le milieu de résidence pour les trois RGPH réalisés en Guinée

Milieu de résidence	1983	1996	2014	
Urbain	32,7	30,4	17,6	En milieu rural, la tendance à la hausse observée entre 1983 et 1996 ne s'est pas confirmée, et on enregistre une baisse du taux de polygamie des hommes entre 1996 et 2014.
Rural	31,8	37,4	33,2	
Ensemble	32,4	35,5	28,1	

4.1.2. Variations du taux de polygamie selon quelques caractéristiques sociodémographiques

4.1.2.1 Structure par sexe et âge des personnes vivant en union polygamique

Le tableau 4.04 et le graphique 4.02 donnent les proportions de personnes vivant en union polygamique selon le sexe en fonction du groupe d'âge. Les deux courbes du graphique 4.02 semblent avoir en gros la même allure mais la ressemblance s'arrête là. L'examen de l'allure comparée des deux courbes en fonction du groupe d'âge montre les principaux faits suivants :

- Tout d'abord, quel que le groupe d'âge considéré, le taux de polygamie est nettement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Avant 15 ans déjà, une femme mariée sur trois (34 %) vit en union polygamique.
- Aux âges très jeunes (avant 20 ans), l'allure des courbes est irrégulière aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Aussi, on note que le calendrier de la polygamie est plus tardif chez les hommes que chez femmes, ce qui est normal puisque les femmes se marient en moyenne plus tôt que les hommes.
- Ensuite, il ressort des résultats que hommes et femmes (mais davantage les femmes) sont exposés à la polygamie à tous les âges, quoique à des niveaux variables selon le groupe d'âge.
- Le taux de polygamie des femmes croît plus vite avec l'âge que celui des hommes. En effet, le taux de polygamie des femmes passe de 34 % à 20-24 ans à 51 % à 30-34 ans alors que celui des hommes passe seulement de 10 % à 16 % entre les deux mêmes groupes d'âges.
- Le taux de polygamie des femmes atteint son maximum entre 55 et 64 ans et culmine à 64 %, avant de commencer sa lente baisse, probablement à cause du décès des conjoints. Quant à celui des hommes, il atteint son maximum à 65-69 ans. En fin de vie, deux hommes sur cinq (40 %) et 3 femmes sur cinq (60 %) vivent en union polygamique.

4.1.2.2. Variation selon le handicap

D'après les résultats du RGPH-3 (tableau 4.05), le statut d'handicap n'a pas d'influence notable sur le taux de polygamie. En effet, le taux de polygamie chez les hommes handicapés est quasi identique à celui des hommes non handicapés. Néanmoins, chez les femmes, les handicapées (51,9 %) sont relativement un peu plus nombreuses que les non handicapées (48,7 %) à vivre en union polygamique.

4.1.3 Variations du taux de polygamie selon quelques caractéristiques socioculturelles

Dans ce sous point nous examinons la polygamie en relation avec certaines caractéristiques socioculturelles (région naturelle, religion, langue parlée et niveau d'instruction).

4.1.3.1 Selon la région naturelle

L'analyse de la variation du taux de polygamie par région naturelle (tableau 4.06) indique des différences importantes entre régions. La Guinée Forestière et Conakry ont les taux de polygamie les plus faibles, avec des valeurs nettement en deçà des moyennes nationales, chez les hommes comme chez les femmes. Chez les femmes par exemple, en dehors de ces deux régions, les taux de polygamie dépassent tous 50 %.

Le cas de Conakry mérite d'être signalé de manière particulière. En effet, dans cette région, seulement 14 % des hommes mariés et 30 % des femmes mariées vivent en union polygamique, contre respectivement 28 % et 49 % au niveau national.

4.1.3.2. Selon la religion

Les résultats du recensement mettent également en évidence un fait bien établi : les musulmans pratiquent la polygamie bien plus que les adeptes des autres religions (tableau 4.07). Ainsi, par exemple, le taux de polygamie des hommes musulmans mariés (30 %) est au moins le double de celui de chacun des autres groupes. Chez les femmes aussi, on observe la même tendance avec toutefois des différences moins marquées.

4.1.3.3 Selon la langue parlée

Par rapport à la principale langue parlée, les résultats (tableau 4.08) montrent des variations importantes du taux de polygamie d'une langue parlée à une autre. Il ressort en effet de ces résultats que, globalement, la polygamie est plus répandue chez les personnes parlant une langue de type mandingue (Diakanké, Dialonké, Maninka, Sarakolé/Maraka, Kouranko, Koniaka) ou une langue de certains groupes de poids démographique relativement faible (Nalou, Mikhiforé, Landouma, Badiaranké).

Quant aux taux de polygamie les plus faibles, ils se retrouvent chez les personnes parlant principalement les langues courantes en région forestière (Kpele, Mano, Kono, Toma).

4.1.3.4. Selon le niveau d'instruction

Les résultats (tableau 4.09) indiquent que le niveau d'instruction est négativement associé à la pratique de la polygamie chez les hommes. En effet, le taux de polygamie baisse au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Chez les femmes, le lien entre le niveau d'instruction et le taux de polygamie est également négatif mais non monotone.

Aussi, quel que soit le sexe considéré, les personnes sans instruction sont les seules à avoir un taux de polygamie supérieur à la moyenne nationale. Et les hommes de niveau d'instruction supérieur (12 %) sont relativement beaucoup moins nombreux à vivre en union polygamique que leurs homologues femmes (25 %).

On note par ailleurs que les écarts entre taux de polygamie de personnes des différents niveaux d'instruction sont plus importants chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, l'amplitude de l'intervalle de variation du taux de polygamie des hommes est de 22 points de pourcentage contre 28 points pour les femmes.

Tableau 4.04 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par groupe d'âges et par sexe

Groupe d'âges	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
12 à 14 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	24,4	6,8	2,0	1,0	34,3	33 115	24,4	6,8	2,0	1,0	34,3	33 115
15 à 19 ans	12,3	3,3	1,1	0,2	16,9	25 220	22,8	4,0	0,9	0,2	27,9	257 288	21,9	3,9	0,9	0,2	26,9	282 508
20 à 24 ans	8,3	1,5	0,5	0,1	10,3	74 124	27,3	5,3	1,2	0,1	33,9	343 637	23,9	4,6	1,1	0,1	29,7	417 761
25 à 29 ans	9,7	1,0	0,2	0,1	11,0	156 485	33,2	7,8	1,8	0,2	43,1	372 708	26,3	5,8	1,4	0,1	33,6	529 193
30 à 34 ans	14,1	1,5	0,3	0,1	16,0	200 581	37,0	10,8	2,9	0,2	50,8	315 530	28,1	7,2	1,9	0,2	37,3	516 111
35 à 39 ans	19,6	2,5	0,4	0,1	22,6	193 006	39,3	13,5	4,0	0,3	57,0	258 288	30,8	8,8	2,5	0,2	42,3	451 294
40 à 44 ans	23,6	4,1	0,7	0,2	28,6	183 387	39,1	15,6	5,3	0,3	60,4	215 120	32,0	10,4	3,2	0,3	45,8	398 507
45 à 49 ans	26,7	5,8	1,1	0,3	34,0	149 246	38,8	16,9	6,4	0,4	62,5	149 164	32,8	11,4	3,7	0,4	48,2	298 410
50 à 54 ans	28,4	7,1	1,6	0,4	37,5	137 221	38,2	17,4	7,4	0,4	63,4	128 478	33,1	12,1	4,4	0,4	50,0	265 699
55 à 59 ans	29,3	8,5	2,0	0,5	40,3	108 293	38,2	17,4	7,9	0,5	64,0	76 539	33,0	12,2	4,5	0,5	50,2	184 832
60 à 64 ans	29,1	9,3	2,4	0,6	41,3	99 644	37,7	17,4	8,4	0,6	64,0	73 031	32,7	12,7	4,9	0,6	50,9	172 675
65 à 69 ans	30,3	10,3	2,9	0,7	44,2	64 314	37,8	16,9	8,2	0,6	63,5	39 308	33,1	12,8	4,9	0,7	51,5	103 622
70 à 74 ans	29,5	10,2	3,0	0,8	43,5	53 119	37,5	16,0	8,5	0,7	62,6	35 555	32,7	12,5	5,2	0,7	51,2	88 674
75 à 79 ans	29,3	10,4	3,3	0,8	43,8	31 306	38,1	15,2	8,0	0,8	62,1	15 807	32,3	12,0	4,9	0,8	50,0	47 113
80 à 84 ans	28,1	9,8	2,8	0,8	41,5	22 369	35,6	15,4	8,2	0,9	60,1	13 083	30,8	11,9	4,8	0,8	48,4	35 452
85 à 89 ans	27,8	10,2	2,9	1,0	41,9	9 847	34,2	15,6	8,8	0,8	59,4	4 690	29,9	11,9	4,8	0,9	47,6	14 537
90 à 94 ans	27,7	9,3	3,1	0,6	40,8	4 861	33,0	15,1	9,2	0,6	57,9	2 845	29,7	11,4	5,3	0,6	47,1	7 706
95 ans et plus	26,7	8,8	2,8	0,9	39,1	4 813	34,0	14,4	9,9	1,5	59,8	2 596	29,2	10,8	5,3	1,1	46,4	7 409
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

Graphique 4.02 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par groupe d'âges et par sexe

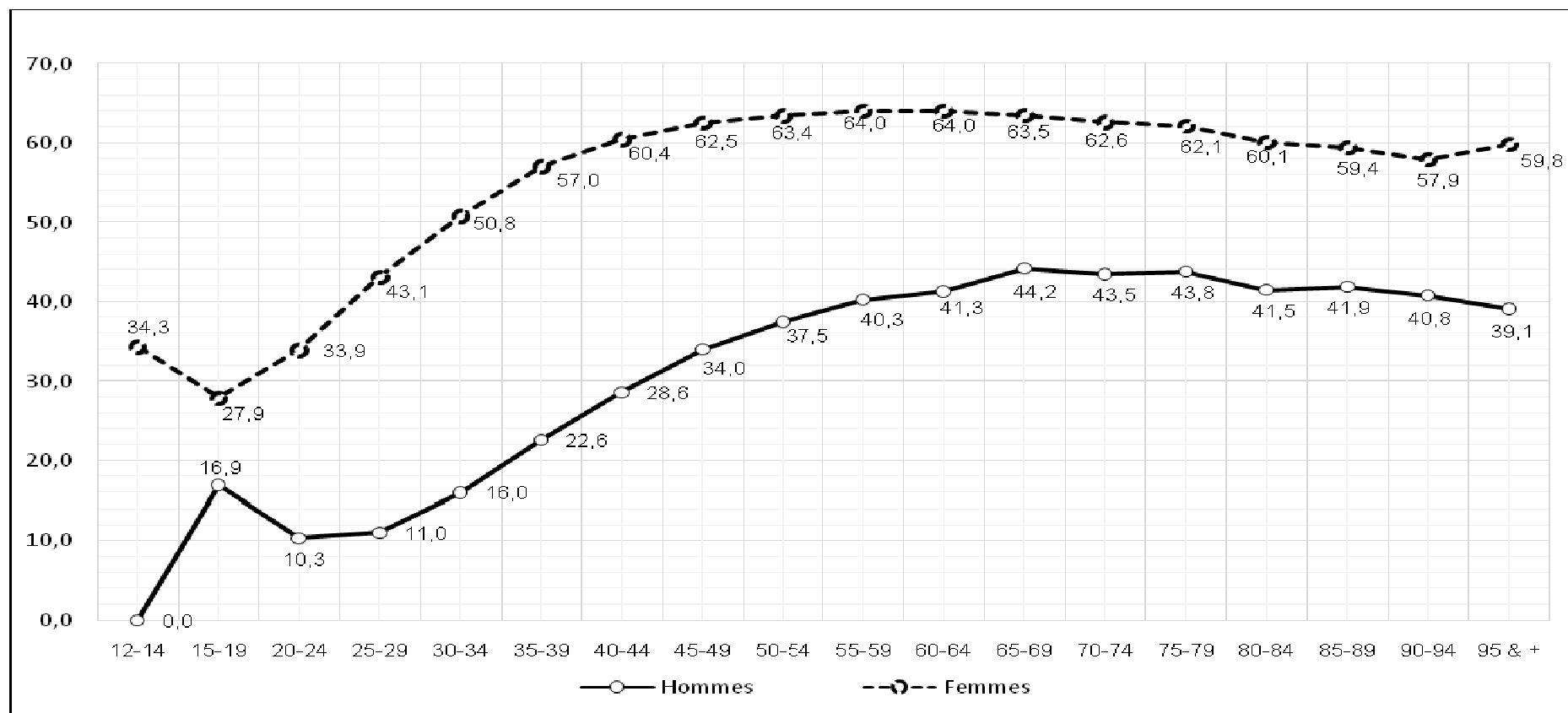


Tableau 4.05 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par statut d'handicap et par sexe

Statut d'handicap	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Handicapé	21,5	5,2	1,3	0,4	28,4	34 649	33,8	12,7	5,0	0,4	51,9	32 244	27,4	8,8	3,1	0,4	39,7	66 893
Non handicapé	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 483 187	33,9	10,9	3,6	0,3	48,7	2 304 538	29,1	8,5	2,7	0,3	40,6	3 787 725
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

Tableau 4.06 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par région naturelle et par sexe

Région naturelle	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Basse Guinée	23,0	5,8	1,4	0,3	30,5	330 173	34,4	12,6	5,1	0,4	52,5	520 358	30,0	9,9	3,7	0,3	44,0	850 531
Moyenne Guinée	24,0	5,6	1,3	0,2	31,2	300 304	37,6	12,4	4,2	0,3	54,4	534 827	32,7	10,0	3,1	0,3	46,1	835 131
Haute Guinée	27,5	6,5	1,6	0,6	36,2	382 564	38,7	12,6	3,9	0,3	55,5	592 891	34,3	10,2	3,0	0,4	48,0	975 455
Guinée Forestière	18,3	3,5	0,7	0,2	22,8	278 742	30,0	7,6	2,0	0,3	39,9	396 406	25,2	5,9	1,5	0,2	32,8	675 148
Conakry	11,0	2,0	0,5	0,1	13,6	226 053	21,9	5,9	2,0	0,2	29,9	292 300	17,1	4,2	1,3	0,2	22,8	518 353
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

Tableau 4.07 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par religion et par sexe

Religion	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Sans religion	12,0	2,0	0,5	0,1	14,6	33 685	22,5	4,9	1,3	0,4	29,1	45 954	18,1	3,7	0,9	0,3	23,0	79 639
Musulmane	23,0	5,4	1,3	0,3	30,0	1 343 101	35,2	11,6	4,0	0,3	51,1	2 107 705	30,5	9,2	2,9	0,3	42,9	3 450 806
Chrétienne	11,2	1,6	0,3	0,1	13,2	107 590	21,6	4,1	0,8	0,3	26,8	140 216	17,1	3,0	0,6	0,2	20,9	247 806
Animiste	10,5	1,8	0,3	0,1	12,7	31 120	22,1	4,9	0,9	0,3	28,2	40 068	17,0	3,5	0,6	0,2	21,4	71 188
Autre religion	14,9	1,8	0,5	0,2	17,4	2 339	26,8	4,9	0,9	0,2	32,8	2 839	21,4	3,5	0,7	0,2	25,8	5 178
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

Tableau 4.08 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par langue parlée et par sexe

Langue nationale parlée	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Aucune	18,5	4,3	1,2	0,4	24,3	3 712	31,0	11,2	2,7	0,4	45,3	4 891	25,6	8,2	2,0	0,4	36,3	8 603
Soussou	19,7	4,8	1,2	0,2	25,9	252 975	30,9	11,1	4,7	0,4	47,1	375 132	26,4	8,6	3,3	0,3	38,6	628 107
Poular	22,4	5,2	1,1	0,2	29,0	534 359	35,8	11,7	3,8	0,2	51,5	882 712	30,7	9,3	2,8	0,2	43,0	1 417 071
Maninka	24,5	5,6	1,4	0,5	32,1	373 744	36,2	11,4	3,4	0,3	51,2	565 064	31,5	9,1	2,6	0,4	43,6	938 808
Diakanka	23,7	7,4	2,9	1,0	35,0	14 768	33,1	14,4	7,4	0,7	55,7	25 938	29,7	11,9	5,7	0,8	48,2	40 706
Baga	19,3	3,9	1,2	0,2	24,5	4 933	31,5	10,3	3,6	0,4	45,8	7 112	26,5	7,6	2,6	0,3	37,1	12 045
Nalou	27,6	8,4	1,1	0,3	37,4	898	39,6	14,1	5,5	0,2	59,3	1 291	34,7	11,7	3,7	0,2	50,3	2 189
Mikiforè	27,0	7,4	1,9	0,5	36,8	3 520	37,2	13,3	7,0	0,7	58,2	6 011	33,4	11,1	5,1	0,6	50,3	9 531
Landouma	26,6	7,4	2,0	0,3	36,4	6 459	35,1	14,8	7,2	0,5	57,5	10 624	31,9	12,0	5,2	0,4	49,5	17 083
Badiaranké	26,7	6,9	1,4	0,1	35,1	1 464	38,8	13,1	3,2	0,1	55,2	2 305	34,1	10,7	2,5	0,1	47,4	3 769
Bassari	20,1	4,5	0,6	0,2	25,5	1 828	28,0	9,0	2,6	0,3	40,0	2 465	24,6	7,1	1,7	0,3	33,8	4 293
Koniagui	15,1	3,8	0,7	0,4	20,0	3 605	24,9	7,7	1,3	0,2	34,1	4 820	20,7	6,1	1,1	0,3	28,1	8 425
Djalonké	27,0	7,5	2,3	0,9	37,6	13 508	36,6	14,3	6,4	1,3	58,5	21 728	32,9	11,7	4,8	1,2	50,5	35 236
Sarakolé/Maraka	25,8	8,0	2,3	1,8	37,9	2 609	36,7	16,5	6,9	0,6	60,8	4 597	32,8	13,5	5,2	1,0	52,5	7 206
Kouranko	29,7	7,6	2,1	0,4	39,8	29 071	40,2	13,3	5,2	0,4	59,1	46 512	36,2	11,1	4,0	0,4	51,7	75 583
Kissi	16,3	2,6	0,5	0,2	19,5	65 018	27,6	5,4	1,4	0,4	34,9	87 996	22,8	4,2	1,0	0,3	28,3	153 014
Lélé	27,3	6,1	1,5	0,5	35,4	5 875	38,4	12,9	5,0	0,7	57,0	9 560	34,2	10,3	3,7	0,6	48,8	15 435
Toma	12,0	2,0	0,4	0,1	14,5	22 709	21,3	4,8	1,0	0,3	27,4	30 304	17,3	3,6	0,7	0,2	21,8	53 013
Koniaka	27,3	6,0	1,3	0,4	35,0	69 450	39,3	10,8	2,8	0,2	53,1	105 584	34,5	8,9	2,2	0,2	45,9	175 034
Tomamania	25,6	5,2	1,0	0,2	32,0	10 483	36,9	11,1	3,0	0,5	51,6	16 797	32,6	8,9	2,2	0,4	44,1	27 280
Kpèlè	7,6	1,0	0,2	0,1	8,9	63 917	18,6	3,7	0,8	0,2	23,3	83 250	13,8	2,6	0,5	0,2	17,1	147 167
Mano	8,9	1,3	0,4	0,1	10,8	11 321	18,4	3,6	0,6	0,2	22,7	14 194	14,2	2,6	0,5	0,1	17,4	25 515
Kono	12,1	1,8	0,3	0,1	14,3	13 766	20,9	4,7	1,1	0,2	26,8	18 136	17,1	3,4	0,7	0,2	21,4	31 902
Autre langue nationale	16,7	3,6	1,0	0,3	21,7	7 729	30,4	9,6	3,9	0,6	44,6	9 744	24,4	7,0	2,6	0,5	34,4	17 473
ND	21,7	0,9	1,7	0,0	24,3	115	20,0	13,3	0,0	0,0	33,3	15	21,5	2,3	1,5	0,0	25,4	130
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

Tableau 4.09 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'instruction	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Sans niveau/Précolaire	25,2	6,0	1,4	0,4	33,0	1 073 405	36,3	12,0	4,1	0,3	52,6	1 940 875	32,3	9,9	3,1	0,3	45,6	3 014 280
Primaire	17,1	3,3	0,8	0,2	21,3	135 403	25,1	6,5	2,0	0,3	33,9	176 968	21,7	5,1	1,5	0,2	28,4	312 371
Collège	13,5	2,4	0,5	0,1	16,6	117 215	21,1	5,0	1,5	0,2	27,8	114 907	17,2	3,7	1,0	0,2	22,1	232 122
Lycée	11,7	2,0	0,4	0,1	14,3	67 789	19,0	4,2	1,2	0,1	24,6	45 812	14,6	2,9	0,7	0,1	18,5	113 601
Professionnel/ Technique	11,8	2,1	0,4	0,1	14,4	17 485	21,0	4,7	1,6	0,2	27,5	14 372	16,0	3,3	1,0	0,1	20,3	31 857
Universitaire	9,5	1,6	0,3	0,1	11,5	106 494	18,6	4,6	1,4	0,3	24,9	43 790	12,2	2,5	0,7	0,1	15,4	150 284
ND	35,6	6,7	6,7	0,0	48,9	45	50,0	8,6	1,7	0,0	60,3	58	43,7	7,8	3,9	0,0	55,3	103
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

4.1.4. Variations du taux de polygamie selon quelques caractéristiques socioéconomiques

Certaines caractéristiques socioéconomiques peuvent avoir des implications dans la pratique de la polygamie. C'est ce que nous essayons de voir dans ce point

4.1.4.1. Selon la situation d'activité

Pour la situation d'activité, l'analyse du tableau 4.10 montre que celle-ci entretient une relation négative avec le taux de polygamie, chez les hommes comme chez les femmes. En effet, dans les deux groupes, seules les personnes retraitées et les invalides/vieillards (plus les femmes au foyer chez les femmes) ont des taux de polygamie supérieurs aux moyennes nationales respectives, probablement à cause de l'effet d'âge. L'autre ressemblance dans la variation du taux de polygamie selon la situation d'activité chez les hommes et chez les femmes est le fait que dans chacun de ces groupes, ce sont les chercheurs d'un premier emploi et les élèves/étudiant(e)s qui ont les taux de polygamie les plus faibles.

4.1.4.2. Selon le statut dans l'activité

D'après les résultats (tableau 4.11), les personnes pratiquent plus ou moins la polygamie suivant leur statut dans l'activité exercée. Néanmoins, la situation est légèrement variable selon que l'on est homme ou femme.

Chez les hommes, seuls les indépendants ont un taux de polygamie (30,2 %) supérieur à la moyenne nationale. Ce qui se justifierait par le caractère hétéroclite de ce statut dominé par des personnes exerçant des activités plus ou moins informelles. D'ailleurs, ce groupe constitue plus de 80 % de l'ensemble des hommes concernés. Aussi, les taux de polygamie les plus faibles se retrouvent chez les apprentis (11,2 %), les salariés publics (14,3 %) et privés (13,1 %) et dans une certaine mesure les employeurs (18,7 %).

Le taux relativement faible de polygamie chez les apprentis pourrait s'expliquer par un effet d'âge car les apprentis sont en général des personnes relativement jeunes. Pour le cas des salariés et des employeurs, la raison tiendrait plutôt à un effet de structure. En effet, ces groupes sont constitués en majorité par des personnes de niveau d'instruction et de niveau de vie en moyenne assez élevés, facteurs favorables à des taux de polygamie faibles.

Chez les femmes, en plus des indépendantes (49,3 %), deux autres groupes ont des taux de polygamie supérieurs à la moyenne nationale (48,7 %) : les aides familiales (53,4 %) et les membres de coopérative et/ou de groupement (53,8 %). Et comme chez les hommes, les apprenties (20,8 %), les salariées publiques (32,2 %) et privées (28,8 %) sont les groupes de femmes ayant les taux de polygamie les plus faibles, avec des valeurs assez largement inférieures à la moyenne nationale. A ce niveau, les explications fournies chez les hommes tiennent également. Ainsi, les aides familiales et les membres de coopérative et/ou de groupement ne diffèrent pas beaucoup des indépendantes, en termes d'occupation et de type d'activité pratiquée.

4.1.4.3. Selon la catégorie socioprofessionnelle

Le taux de polygamie varie également selon la catégorie socioprofessionnelle des personnes (tableau 4.12), pratiquement de la même façon chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, dans les deux groupes (les hommes et les femmes), seules les personnes de la catégorie « Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche » ont des taux de polygamie supérieurs aux moyennes nationales respectives.

Parmi les catégories socioprofessionnelles ayant les taux de polygamie les plus faibles, nous avons les « Professions militaires, policières et douanières » et les « Employés de type administratif », chez les hommes comme chez les femmes.

4.1.4.4. Selon la branche d'activité

La branche d'activité dans laquelle travaillent les personnes influence aussi la plus ou moins grande pratique de la polygamie (tableau 4.13).

Chez les hommes, seuls ceux qui travaillent dans la branche « Agriculture, Elevage, Sylviculture et pêche » se démarquent avec un taux de polygamie (35,2 %) supérieur à la moyenne nationale (28 %). Dans toutes les autres branches, les taux de polygamie sont inférieurs à la moyenne nationale. Les taux de polygamie les plus faibles se retrouvent chez les hommes exerçant dans les branches « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » (11,1 %), « Activités d'information, d'édition et d'imprimerie » (10,5 %), « Activités de poste et de télécommunication » (11,3 %) et « Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (11,4 %).

Chez les femmes, la variation des taux de polygamie selon la branche d'activité suit un schéma semblable à celui des hommes, à quelques différences près. En effet, chez ces dernières, en plus de celles qui travaillent dans la branche « Agriculture, Elevage, Sylviculture et pêche » (55,3 %), celles de la branche « Activités immobilières et services administratifs et d'appui » ont également un taux de polygamie (50,7 %) supérieur à la moyenne nationale (48,6 %).

4.1.4.5. Selon le niveau de vie

La polygamie est aussi affectée par le niveau de vie des personnes (tableau 4.14). En effet, il existe une association négative entre niveau de vie et taux de polygamie. Et chez les hommes comme chez les femmes, plus le niveau de vie augmente, plus le taux de polygamie baisse. Néanmoins, les écarts entre taux restent relativement faibles (surtout ceux entre les trois groupes les moins riches) et seules les personnes dont le quintile de niveau de vie est « riche » ou « très riche » se démarquent avec des valeurs inférieures aux moyennes nationales respectives.

Tableau 4.10 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par situation d'activité et par sexe

Situation d'activité	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Occupé	21,9	4,8	1,1	0,3	28,2	1 332 844	34,0	10,9	3,7	0,3	48,8	1 166 482	27,5	7,7	2,3	0,3	37,8	2 499 326
Chômeur	18,3	4,5	1,0	0,3	24,1	22 169	31,0	9,0	3,0	0,3	43,3	14 245	23,2	6,3	1,8	0,3	31,6	36 414
Recherche 1er emploi	9,8	2,1	0,4	0,2	12,5	28 121	18,4	4,3	1,0	0,2	23,8	15 809	12,9	2,9	0,7	0,2	16,6	43 930
Elève/Étudiant	9,7	2,5	1,0	0,2	13,4	30 601	19,8	5,2	1,6	0,5	27,1	76 654	16,9	4,4	1,4	0,4	23,2	107 255
Femme au foyer/Aide familial	na	na	na	na	na	0	35,1	11,0	3,5	0,2	49,8	978 109	35,1	11,0	3,5	0,2	49,8	978 109
Rentier	18,9	4,4	1,4	0,2	24,8	10 711	31,3	9,2	3,4	0,4	44,3	5 571	23,1	6,0	2,1	0,3	31,5	16 282
Retraité	24,5	7,1	1,8	0,4	33,9	16 766	33,0	12,6	6,3	0,7	52,6	3 700	26,0	8,1	2,7	0,5	37,3	20 466
Invalide/vieillard	27,7	9,3	2,7	0,6	40,2	74 395	37,0	16,9	8,6	0,7	63,2	74 253	32,4	13,0	5,6	0,6	51,7	148 648
ND	18,2	3,9	0,9	0,2	23,2	2 229	24,4	7,9	3,6	0,3	36,2	1 959	21,1	5,8	2,1	0,2	29,3	4 188
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,2	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

Tableau 4.11 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par statut dans l'activité et par sexe

Statut dans l'activité	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Indépendant	23,4	5,3	1,2	0,3	30,2	1 107 987	34,3	11,0	3,7	0,3	49,3	943 466	28,4	7,9	2,4	0,3	39,0	2 051 453
Employeur	15,1	2,7	0,7	0,2	18,7	9 831	31,2	7,9	2,2	0,5	41,9	4 586	20,3	4,3	1,2	0,3	26,1	14 417
Salarié public	11,9	2,0	0,4	0,1	14,3	69 259	24,2	6,1	1,9	0,1	32,2	23 873	15,0	3,0	0,8	0,1	18,9	93 132
Salarié privé	11,0	1,7	0,4	0,1	13,1	54 678	21,0	5,5	2,0	0,2	28,8	13 215	12,9	2,5	0,7	0,1	16,2	67 893
Travailleur à la tâche	16,6	3,2	0,8	0,2	20,8	20 482	32,4	9,9	3,1	0,3	45,8	14 845	23,3	6,0	1,8	0,2	31,3	35 327
Apprenti	8,6	1,9	0,6	0,1	11,2	11 732	16,5	3,1	0,9	0,3	20,8	20 513	13,6	2,7	0,8	0,2	17,3	32 245
Aide familial	20,5	3,5	0,8	0,3	25,1	66 818	36,9	12,2	4,0	0,3	53,4	148 810	31,8	9,5	3,0	0,3	44,6	215 628
Membre de coopérative/ groupement	19,4	4,5	1,3	0,4	25,6	2 526	35,9	12,3	5,2	0,4	53,8	3 123	28,5	8,8	3,5	0,4	41,2	5 649
ND	7,8	1,0	1,0	0,0	9,8	102	23,8	7,9	0,8	0,0	32,5	126	16,7	4,8	0,9	0,0	22,4	228
Ensemble	21,8	4,8	1,1	0,3	28,0	1 343 415	33,9	10,8	3,6	0,3	48,7	1 172 557	27,5	7,6	2,3	0,3	37,6	2 515 972

Tableau 4.12 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par catégorie socioprofessionnelle et par sexe

Catégories socioprofessionnelle	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	17,0	3,6	1,4	0,3	22,2	5 827	31,4	11,2	3,3	0,7	46,6	2 582	21,4	5,9	2,0	0,4	29,7	8 409
Profession intellectuelle et scientifique	16,4	4,5	1,2	0,4	22,4	23 416	26,6	7,5	3,1	0,2	37,4	5 519	18,3	5,0	1,5	0,3	25,2	28 935
Profession intermédiaire	13,3	2,5	0,6	0,1	16,5	32 031	24,9	6,4	2,0	0,1	33,4	11 924	16,5	3,6	1,0	0,1	21,1	43 955
Employés de type administratif	11,5	1,9	0,4	0,1	13,9	18 028	21,8	5,0	1,5	0,2	28,4	9 616	15,1	2,9	0,8	0,1	19,0	27 644
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	17,2	3,4	0,7	0,2	21,5	260 430	29,8	8,8	2,9	0,2	41,7	349 661	24,4	6,5	2,0	0,2	33,1	610 091
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	26,8	6,3	1,5	0,4	35,0	727 732	37,8	12,8	4,4	0,3	55,3	669 034	32,1	9,4	2,9	0,4	44,7	1 396 766
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	15,7	2,8	0,5	0,1	19,2	208 516	24,7	5,9	1,5	0,2	32,3	86 095	18,4	3,7	0,8	0,2	23,1	294 611
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	14,1	2,7	0,6	0,1	17,5	8 046	28,9	3,8	2,4	0,9	36,0	339	14,7	2,8	0,6	0,1	18,3	8 385
Professions élémentaires	13,4	2,3	0,5	0,1	16,4	18 568	26,3	7,6	2,4	0,3	36,6	12 658	18,6	4,5	1,2	0,2	24,6	31 226
Professions militaires, policières et douanières	9,8	1,7	0,4	0,1	12,0	17 172	18,7	5,3	1,3	0,1	25,3	1 494	10,5	2,0	0,4	0,1	13,0	18 666
Professions très imprécises	11,9	2,5	0,5	0,2	15,1	11 714	28,7	8,5	3,1	0,4	40,8	7 357	18,4	4,8	1,5	0,3	25,0	19 071
Ensemble	21,8	4,8	1,1	0,3	28,0	1 331 480	33,9	10,8	3,6	0,3	48,6	1 156 279	27,4	7,6	2,3	0,3	37,6	2 487 759

Tableau 4.13 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par branche d'activité et par sexe

Branche d'activité	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	26,9	6,3	1,5	0,4	35,2	721 417	37,8	12,8	4,4	0,3	55,3	669 577	32,2	9,4	2,9	0,4	44,9	1 390 994
Activités extractives	18,7	3,4	0,6	0,2	23,0	42 027	35,2	10,4	2,4	0,2	48,2	22 034	24,4	5,8	1,2	0,2	31,6	64 061
Activités de fabrication	17,6	3,3	0,6	0,2	21,7	92 458	21,1	4,4	1,3	0,2	27,0	65 020	19,0	3,7	0,9	0,2	23,9	157 478
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	9,5	1,5	0,2	0,1	11,4	6 548	23,9	5,1	3,0	1,0	33,1	493	10,5	1,8	0,4	0,2	12,9	7 041
Construction des bâtiments et génie civil	13,1	2,1	0,4	0,1	15,7	49 655	27,9	5,2	2,0	0,6	35,7	1 984	13,6	2,2	0,5	0,1	16,5	51 639
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	18,5	3,8	0,8	0,2	23,2	198 217	30,7	9,1	3,0	0,2	43,0	326 439	26,1	7,1	2,2	0,2	35,5	524 656
Activités d'hébergement et de restauration	10,7	1,6	0,4	0,1	12,8	2 534	25,1	7,2	2,5	0,5	35,3	2 906	18,4	4,6	1,5	0,3	24,8	5 440
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	9,3	0,7	0,4	0,1	10,5	762	25,1	5,0	0,9	0,0	31,1	219	12,8	1,6	0,5	0,1	15,1	981
Transport et entreposage	13,2	2,2	0,5	0,1	16,0	78 759	26,6	5,1	1,6	0,5	33,9	2 740	13,7	2,3	0,5	0,1	16,6	81 499
Activités de poste et de télécommunication	8,7	2,5	0,1	0,0	11,3	1 454	16,6	4,5	0,9	0,2	22,2	446	10,6	3,0	0,3	0,1	13,9	1 900
Activités financières et d'assurances	12,2	1,8	0,6	0,0	14,7	1 936	21,5	3,4	1,3	0,1	26,3	851	15,1	2,3	0,8	0,0	18,2	2 787
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	9,0	1,7	0,3	0,1	11,1	11 348	17,7	4,3	1,1	0,3	23,5	3 358	11,0	2,3	0,5	0,2	13,9	14 706
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	14,9	1,9	0,0	0,6	17,5	154	32,1	12,7	4,5	1,5	50,7	134	22,9	6,9	2,1	1,0	33,0	288
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	11,0	1,8	0,4	0,1	13,4	45 974	21,2	5,0	1,5	0,2	27,9	10 798	13,0	2,5	0,6	0,1	16,2	56 772
Education	13,3	2,4	0,5	0,1	16,4	37 422	24,9	6,2	1,7	0,1	32,9	14 894	16,6	3,5	0,9	0,1	21,1	52 316
Santé et action sociale	15,5	3,4	1,0	0,2	20,1	13 639	23,8	7,0	2,3	0,2	33,3	9 083	18,8	4,8	1,5	0,2	25,4	22 722
Arts, spectacles et loisirs	10,7	1,9	0,4	0,1	13,0	3 426	23,0	4,8	2,7	0,2	30,7	1 494	14,4	2,8	1,1	0,1	18,4	4 920
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	16,9	4,3	1,1	0,3	22,5	22 335	22,2	5,8	1,7	0,3	29,9	23 196	19,6	5,1	1,4	0,3	26,3	45 531
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	13,1	2,0	0,3	0,1	15,5	1 176	23,4	3,8	1,1	1,4	29,6	368	15,5	2,4	0,5	0,4	18,8	1 544
Autres branches d'activités non classées ailleurs	12,5	3,8	1,3	0,0	17,5	80	12,5	6,3	3,1	0,0	21,9	32	12,5	4,5	1,8	0,0	18,8	112
Ensemble	21,8	4,8	1,1	0,3	28,0	1 331 321	33,9	10,8	3,6	0,3	48,6	1 156 066	27,4	7,6	2,3	0,3	37,6	2 487 387

Tableau 4.14 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par quintile de niveau de vie et par sexe

Quintile de niveau de vie	Hommes						Femmes						Ensemble					
	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif	P 2	P 3	P 4	P 5	Total	Effectif
Très pauvre	25,9	5,2	1,0	0,3	32,4	303 222	38,9	10,9	3,1	0,2	53,1	472 215	33,8	8,6	2,3	0,2	45,0	775 437
Pauvre	25,4	5,9	1,4	0,4	33,1	316 016	36,9	11,9	3,8	0,4	53,0	501 415	32,5	9,6	2,9	0,4	45,3	817 431
Moyen	24,9	6,5	1,6	0,4	33,5	307 652	36,3	13,1	4,8	0,3	54,5	522 222	32,1	10,7	3,6	0,4	46,7	829 874
Riche	19,2	4,6	1,2	0,3	25,4	304 229	31,4	10,7	3,9	0,3	46,2	461 038	26,6	8,3	2,8	0,3	37,9	765 267
Très riche	12,2	2,4	0,6	0,1	15,3	286 717	23,6	6,7	2,3	0,2	32,8	379 892	18,7	4,9	1,6	0,2	25,3	666 609
Ensemble	21,7	5,0	1,2	0,3	28,1	1 517 836	33,9	10,9	3,7	0,3	48,8	2 336 782	29,1	8,6	2,7	0,3	40,6	3 854 618

4.2. Intensité de la polygamie

L'intensité de la polygamie dont il est question dans cette section est le nombre moyen d'épouses par homme polygame et le nombre moyen de coépouses par femme vivant en union polygamique. Aussi, l'intensité de la polygamie se calcule séparément pour les hommes et pour les femmes.

Ainsi, dans toute cette section, le nombre moyen d'épouses (respectivement de coépouses) sera calculé par rapport aux hommes mariés polygames (respectivement aux femmes vivant en union polygamique)

4.2.1. Variations de l'intensité selon le milieu et la région de résidence

4.2.1.1. Selon le milieu de résidence

Le tableau 4.15 fournit l'intensité de la polygamie suivant le sexe et le milieu de résidence. Il ressort des résultats que, au niveau national, chaque homme polygame a en moyenne 2,29 épouses et une femme en union polygamique a en moyenne 1,39 coépouses.

Tableau 4.15 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Urbain	2,26	86 726	1,36	245 717
Rural	2,30	340 224	1,40	893 487
Total	2,29	426 950	1,39	1 139 204

L'intensité de la polygamie est légèrement plus élevée en milieu rural qu'en milieu, tant chez les hommes (2,3 contre 2,26) que chez les femmes (1,4 contre 1,36).

4.2.1.2. Selon la région de résidence

Suivant les régions administratives, le tableau 4.16 montre que Conakry (2,24), Mamou (2,25) et N'Zérékoré (2,24) sont les seules régions où le nombre moyen d'épouses par homme polygame est inférieur à la moyenne nationale (2,29). A l'opposé, Boké (2,32) et Kankan (2,32) sont les régions qui détiennent le record du nombre moyen d'épouses par homme polygame.

Tableau 4.16 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la région administrative

Région Administrative	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Boké	2,32	47 549	1,46	131 359
Conakry	2,24	30 744	1,35	87 381
Faranah	2,31	49 790	1,42	124 865
Kankan	2,32	100 482	1,36	233 156
Kindia	2,30	69 114	1,44	184 530
Labé	2,31	44 999	1,41	144 832
Mamou	2,25	32 475	1,36	103 692
N'Zérékoré	2,24	51 797	1,30	129 389
Total	2,29	426 950	1,39	1 139 204

Pour les femmes, la situation est quasi identique mais à la différence de chez les hommes, le record du nombre moyen de coépouses est détenu par les régions de Boké (1,69), Faranah (1,67) et Kindia (1,68).

4.2.1.3. Evolution entre 1983 et 2014

L'analyse de l'évolution de l'intensité de la polygamie chez les hommes¹ selon le milieu de résidence (tableau 4.17) indique que dans l'ensemble l'évolution de cet indicateur n'a pas été régulière sur la période considérée. En effet, le nombre moyen d'épouses par homme polygame a connu une augmentation entre 1983 et 1996 avant de baisser entre 1996 et 2014. Cette tendance est la même tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'examen du tableau 4.17 montre un autre fait : pour chacune des années considérées, il y a toujours une différence entre milieu urbain et milieu rural et, en dehors de 1983 où cette différence était paradoxalement en faveur du milieu urbain, c'est en milieu rural que l'intensité de la polygamie est plus élevée.

Tableau 4.17 : Evolution du nombre moyen d'épouses par homme polygame entre 1983 et 2014 selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	1983	1996	2014
Urbain	2,32	2,37	2,26
Rural	2,29	2,36	2,30
Ensemble	2,26	2,36	2,29

4.2.2. Variations de l'intensité selon quelques caractéristiques sociodémographiques

4.2.2.1 Structure par sexe et âge des personnes vivant en union polygamique

Le tableau 4.18 donne la répartition des personnes de 12 ans ou plus des ménages ordinaires vivant en union polygamique par sexe selon le groupe d'âge et le graphique 4.03 présente l'évolution des proportions d'hommes et de femmes selon le groupe d'âge.

Tableau 4.18 : Répartition des personnes de 12 ans ou plus des ménages ordinaires vivant en union polygamique par sexe selon le groupe d'âge

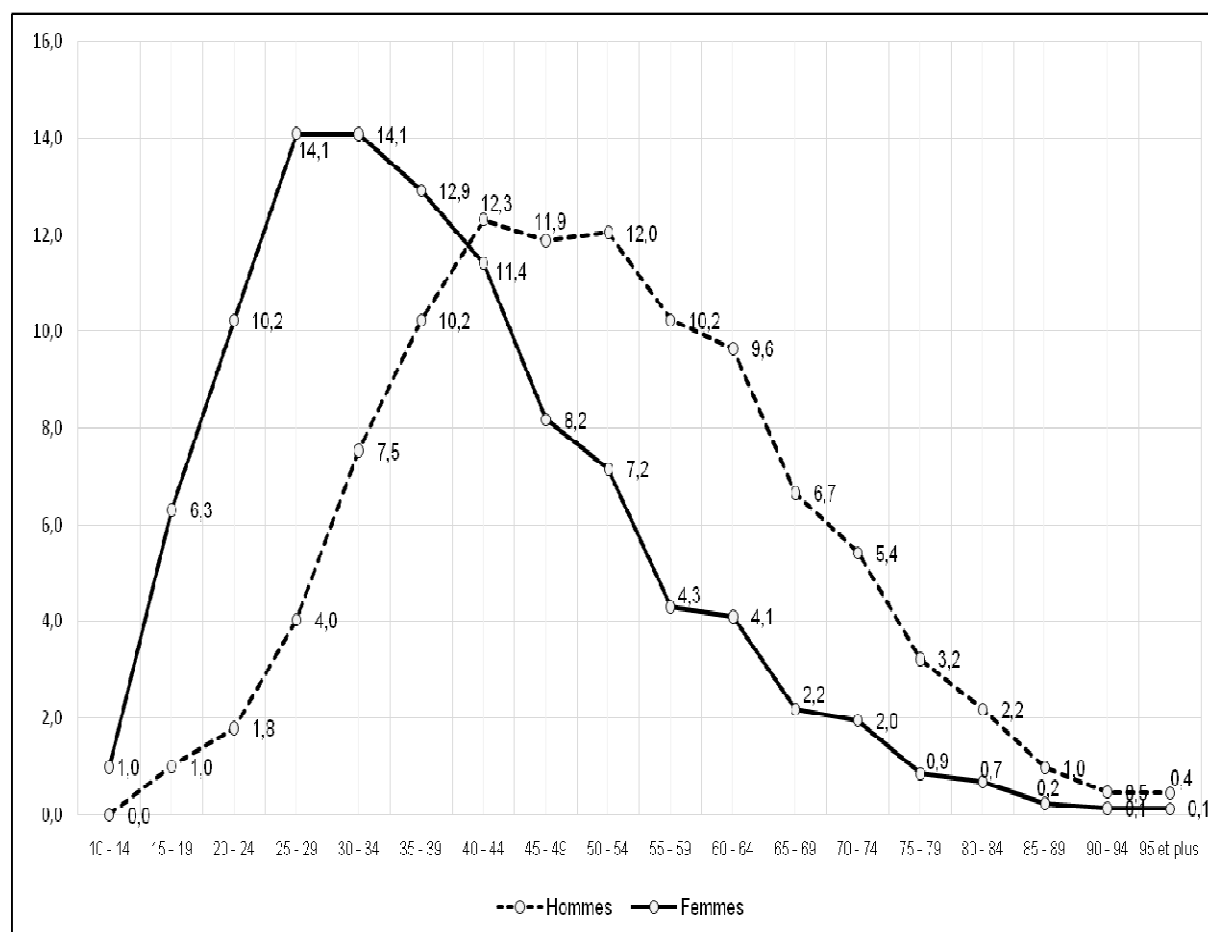
Groupes d'âges	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif
12 à 14 ans	0,0	0	1,0	11 344	0,7	11 344
15 à 19 ans	1,0	4 260	6,3	71 818	4,9	76 078
20 à 24 ans	1,8	7 627	10,2	116 603	7,9	124 230
25 à 29 ans	4,0	17 222	14,1	160 470	11,3	177 692
30 à 34 ans	7,5	32 139	14,1	160 328	12,3	192 467
35 à 39 ans	10,2	43 673	12,9	147 183	12,2	190 856
40 à 44 ans	12,3	52 530	11,4	130 027	11,7	182 557
45 à 49 ans	11,9	50 688	8,2	93 215	9,2	143 903
50 à 54 ans	12,0	51 436	7,2	81 513	8,5	132 949
55 à 59 ans	10,2	43 688	4,3	49 012	5,9	92 700
60 à 64 ans	9,6	41 166	4,1	46 773	5,6	87 939
65 à 69 ans	6,7	28 404	2,2	24 975	3,4	53 379
70 à 74 ans	5,4	23 109	2,0	22 275	2,9	45 384
75 à 79 ans	3,2	13 722	0,9	9 821	1,5	23 543
80 à 84 ans	2,2	9 291	0,7	7 859	1,1	17 150
85 à 89 ans	1,0	4 130	0,2	2 788	0,4	6 918
90 à 94 ans	0,5	1 982	0,1	1 647	0,2	3 629
95 ans et plus	0,4	1 883	0,1	1 553	0,2	3 436
Total	100,0	426 950	100,0	1 139 204	100,0	1 566 154

¹ L'intensité de la polygamie des femmes n'est pas disponible pour les recensements de 1983 et de 1996.

Il ressort de ces résultats les principaux faits suivants :

- Les femmes s'engagent plutôt que les hommes dans la polygamie. En effet, à 20-24 ans par exemple, 10,2 % des femmes mariées sont déjà polygames contre seulement 1,8 % des hommes mariés.
- Jusqu'à 35-39 ans, les femmes mariées restent relativement plus nombreuses que les hommes à vivre en union polygamique. A partir de 40-44 ans, ce sont les hommes maris qui prennent le dessus et ce jusqu'aux derniers groupes d'âges.
- La proportion de femmes vivant en union polygamique croît assez rapidement jusqu'à atteindre son maximum (14,1 %) à 25-29 ans, reste à ce niveau pour le groupe d'âge 30-34 ans, puis commence à baisser régulièrement et lentement.
- La proportion d'hommes polygames croît assez lentement jusqu'à atteindre son maximum (12,3 %) à 40-44 ans, avant d'entamer une baisse régulière.
- Aux âges élevés, l'écart se resserre entre les femmes et les hommes mais reste toujours en faveur de ces derniers.

Graphique 4.03 : Proportion d'hommes et de femmes de 12 ans ou plus des ménages ordinaires vivant en union polygamique selon le groupe d'âges



4.2.2.2. Variation selon le handicap

Suivant le statut de handicap, les résultats (tableau 4.19) indiquent que chez les hommes (respectivement chez les femmes), le nombre moyen d'épouses (respectivement de coépouses) est plus élevé pour les handicapés que pour les non handicapés, soit 2,32 contre 2,29 (respectivement 1,46 contre 1,39).

Tableau 4.19 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le statut d'handicap

Statut d'handicap	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Handicapé	2,32	9 842	1,46	16 729
Non handicapé	2,29	417 108	1,39	1 122 475
Total	2,29	426 950	1,39	1 139 204

4.2.3 Variations de l'intensité selon quelques caractéristiques socioculturelles

4.2.3.1 Selon la région naturelle

La région naturelle induit également des différences d'intensité de la polygamie tant chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.20). Néanmoins, les situations sont différentes chez les hommes et chez les femmes.

La Haute Guinée (2,32) et la Basse Guinée (2,31) sont les régions où l'intensité de la polygamie des hommes est plus élevée alors que celle-ci est plus faible en Guinée Forestière (1,31) et à Conakry (1,35).

Chez les femmes, l'intensité de la polygamie est aussi plus faible en Guinée Forestière (2,24) et à Conakry (2,24). Par contre, c'est en Basse Guinée (1,46) et en Moyenne Guinée (1,40) que l'intensité de la polygamie est plus élevée.

Tableau 4.20 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la région naturelle

Région naturelle	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Basse Guinée	2,31	100 583	1,46	273 226
Moyenne Guinée	2,29	93 554	1,40	291 187
Haute Guinée	2,32	138 640	1,38	329 336
Guinée Forestière	2,24	63 429	1,31	158 074
Conakry	2,24	30 744	1,35	87 381
Ensemble	2,29	426 950	1,39	1 139 204

4.2.3.2. Selon la religion

Suivant la religion, seuls les musulmans se démarquent avec un moyen d'épouses par homme polygame (2,30) assez largement supérieur à celui des hommes non musulmans qui, eux, ont nombre moyen d'épouses qui varie de 2,19 à 2,23.

Tableau 4.21 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la religion

Religion	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Sans religion	2,23	4 914	1,30	13 385
Musulmane	2,30	403 465	1,40	1 076 054
Chrétienne	2,19	14 227	1,24	37 554
Animiste	2,20	3 937	1,27	11 280
Autres religions	2,19	407	1,22	931
Total	2,29	426 950	1,39	1 139 204

Chez les femmes aussi, la même tendance est observée, avec les musulmanes qui détiennent le nombre moyen de coépouses le plus élevé (1,40).

4.2.3.3 Selon la langue parlée

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame passe d'un minimum de 2,18 à un maximum de 2,47. Les valeurs les plus élevées sont observées chez les hommes parlant principalement le Diakanké (2,46), le Sarakolé/Maraka (2,46) ou dans une moindre mesure le Dialonké (2,39). Quant aux valeurs les plus faibles, elles se retrouvent chez les hommes dont la principale langue parlée est le Kissi (2,21), le Kpele (2,19) ou le Kono (2,19).

Tableau 4.22 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la langue nationale parlée

Langue nationale parlée	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Aucune	2,32	902	1,40	2 218
Soussou	2,30	65 472	1,46	176 867
Poullar	2,28	154 786	1,39	454 949
Maninka	2,31	119 786	1,37	289 229
Diakanka	2,46	5 165	1,56	14 444
Baga	2,27	1 209	1,41	3 257
Nalou	2,31	336	1,43	766
Mikiforè	2,34	1 294	1,50	3 499
Landouma	2,34	2 348	1,53	6 106
Badiaranké	2,29	514	1,36	1 272
Bassari	2,25	466	1,38	985
Koniagui	2,32	721	1,32	1 645
Djalonké	2,39	5 077	1,53	12 710
Sarakolé/Maraka	2,47	988	1,53	2 793
Kouranko	2,32	11 562	1,42	27 478
Kissi	2,21	12 677	1,27	30 674
Lélé	2,30	2 078	1,44	5 449
Toma	2,22	3 286	1,28	8 296
Koniaka	2,28	24 328	1,32	56 070
Tomamania	2,25	3 358	1,36	8 661
Kpèlè	2,19	5 710	1,25	19 406
Mano	2,22	1 219	1,23	3 226
Kono	2,19	1 966	1,28	4 857
Autre langue nationale	2,30	1 674	1,43	4 342
ND	2,18	28	1,40	5
Total	2,29	426 950	1,39	1 139 204

Pour les femmes, le nombre moyen de coépouses varie entre 1,23 et 1,56. Les femmes ayant le plus grand nombre moyen de coépouses sont les femmes parlant principalement le Diakanké (1,56), le Mikhiforé (1,50), le Landouma (1,53) ou le Sarakolé/Maraka (1,53). Les valeurs les plus faibles sont détenues par les femmes parlant principalement le Kissi (1,27), le Toma (1,28), le Kpele (1,25), le Mano (1,23) ou le Kono (1,28).

4.2.3.4. Selon le niveau d'instruction

L'intensité de la polygamie entretient une relation négative avec le niveau d'instruction chez les hommes. En effet, plus le niveau d'instruction croît plus le nombre moyen d'épouses par homme polygame diminue, passant de 2,30 chez les hommes non instruits à 2,22 chez ceux ayant un niveau d'instruction universitaire.

Chez les femmes, cette relation négative entre le nombre moyen de coépouses et le niveau d'instruction n'est pas aussi nette. Ainsi, s'il est vrai que les femmes non instruites ont le nombre moyen de coépouses le plus élevé (1,40), on note que les femmes de niveau universitaire ont le même nombre moyen de coépouses (1,33) que celles de niveau primaire et un nombre moyen de coépouses plus élevé que celles des autres niveaux d'instruction (Collège, Lycée, professionnel/Technique).

Tableau 4.23 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Sans niveau / Préscolaire	2,30	354 079	1,40	1 021 178
Primaire	2,25	28 887	1,33	59 938
Collège	2,24	19 471	1,31	31 921
Lycée	2,23	9 684	1,29	11 278
Professionnel/ Technique	2,22	2 525	1,31	3 955
Universitaire	2,22	12 282	1,33	10 899
Total	2,29	426 972	1,39	1 139 239

4.2.4. Variations de l'intensité selon quelques caractéristiques socioéconomiques

4.2.4.1. Selon la situation d'activité

L'intensité de la polygamie est variable selon la situation d'activité des personnes, hommes et femmes (tableau 4.24). Et dans chacun des groupes, cette intensité est assez nettement plus élevée chez les personnes retraitées et les invalides/vieillards.

Contre toute attente, on retrouve les élèves/étudiants parmi les hommes ayant le nombre moyen d'épouses le plus élevé. Ce résultat plutôt surprenant (vu la jeunesse relative de ce groupe) pourrait s'expliquer par des erreurs, soit de classement (des personnes ont été classées comme élèves/étudiants alors qu'elles ne le sont pas), soit de collecte (le nombre d'épouses a été surestimé par exemple).

Tableau 4.24 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la situation d'activité

Situation d'activité	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Occupé	2,28	375 266	1,39	569 509
Chômeur	2,31	5 345	1,37	6 172
Recherche 1 ^{er} emploi	2,28	3 514	1,28	3 770
Elève/Étudiant	2,38	4 100	1,37	20 781
Femme au foyer/Aide familial	na	na	1,38	486 926
Rentier	2,31	2 660	1,39	2 469
Retraité	2,36	5 677	1,52	1 948
Invalide/vieillard	2,40	29 871	1,57	46 920
ND	2,27	517	1,44	709
Total	2,29	426 950	1,39	1 139 204

4.2.4.2. Selon le statut dans l'activité

Par rapport au statut dans l'activité, les résultats (tableau 4.25) indiquent une variation relativement modeste de l'intensité de la polygamie tant chez les hommes que chez les femmes. En effet, chez les hommes comme chez les femmes, seules les personnes membres de coopérative/groupement ont une intensité de polygamie (2,32 pour les hommes et 1,44 pour les femmes) supérieure aux moyennes nationales respectives (2,29 pour les hommes et 1,39 pour les femmes).

Tableau 4.25 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le statut d'activité

Statut dans l'activité	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Indépendant	2,29	334 718	1,39	464 785
Employeur	2,25	1 842	1,33	1 920
Salarié public	2,21	9 892	1,31	7 696
Salarié privé	2,21	7 186	1,35	3 800
Travailleur à la tâche	2,26	4 264	1,37	6 796
Apprenti	2,30	1 311	1,27	4 270
Aide familial	2,24	16 778	1,40	79 462
Membre de coopérative/ groupement	2,32	646	1,44	1 681
Total	2,28	376 657	1,39	570 492

4.2.4.3. Selon la catégorie socioprofessionnelle

L'intensité de la polygamie est aussi liée à la catégorie socioprofessionnelle des personnes (tableau 4.26). Chez les hommes, le nombre moyen d'épouses est plus élevé pour les catégories « Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs » (2,32), « Profession intellectuelle et scientifique » (2,35) et « Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche » (2,30).

Chez les femmes, la situation est presque identique à celle des hommes. En effet, les femmes dont la catégorie socioprofessionnelle est « Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs » (1,42) ou « Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche » (1,41) sont les seules à avoir un nombre moyen de coépouses supérieur à la moyenne nationale.

Tableau 4.26 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	2,32	1 292	1,42	1 203
Profession intellectuelle et scientifique	2,35	5 239	1,38	2 066
Profession intermédiaire	2,24	5 280	1,32	3 987
Employés de type administratif	2,22	2 505	1,30	2 735
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	2,25	55 863	1,36	145 789
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	2,30	254 869	1,41	369 668
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	2,22	40 097	1,29	27 827
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	2,24	1 411	1,31	122
Professions élémentaires	2,22	3 039	1,36	4 627
Professions militaires, policières et douanières	2,22	2 055	1,32	378
Professions très imprécises	2,26	1 769	1,39	3 000
Total	2,28	373 419	1,39	561 402

4.2.4.4. Selon la branche d'activité

Comme pour la plupart des caractéristiques socioéconomiques, la branche d'activité entretient un lien relativement faible avec l'intensité de la polygamie, surtout chez les hommes. Chez les femmes, les écarts de nombre moyen de coépouses des personnes d'une branche d'activité à une autre sont relativement plus importants. Néanmoins, seules les femmes des branches d'activité « Activités immobilières et services administratifs et d'appui » (1,51) et « Autres branches d'activités non classées ailleurs » (1,57) ont un nombre moyen de coépouses assez largement supérieur à la moyenne nationale (1,39).

Tableau 4.27 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la branche d'activité

Branche d'activité	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	2,30	253 663	1,41	370 225
Activités extractives	2,23	9 655	1,33	10 617
Activités de fabrication	2,23	20 064	1,28	17 528
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	2,21	744	1,43	163
Construction des bâtiments et génie civil	2,21	7 816	1,31	708
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules	2,25	46 005	1,37	140 428
Activités d'hébergement et de restauration	2,22	324	1,39	1 025
Activités d'information, d'édition et d'imprimerie	2,18	80	1,22	68
Transport et entreposage	2,21	12 597	1,29	929
Activités de poste et de télécommunication	2,24	165	1,31	99
Activités financières et d'assurances	2,21	284	1,24	224
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2,25	1 261	1,31	788
Activités immobilières et services administratifs et d'appui	2,22	27	1,51	68
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	2,22	6 156	1,31	3 017
Education	2,24	6 128	1,30	4 894
Santé et action sociale	2,30	2 747	1,37	3 026
Arts, spectacles et loisirs	2,22	447	1,35	458
Autres activités de services fournis à la collectivité et de services personnels	2,33	5 035	1,33	6 937
Activités des organisations et organismes extra territoriaux	2,19	182	1,34	109
Autres branches d'activités non classées ailleurs	2,36	14	1,57	7
Total	2,28	373 394	1,39	561 318

4.2.4.5. Selon le niveau de vie

Pour les hommes comme pour les femmes, il existe bien un certain lien entre le niveau de vie et l'intensité de la polygamie mais ce lien n'est pas monotone (tableau 4.28). En effet, les personnes appartenant au quintile le plus pauvres ont l'intensité de polygamie la plus élevée chez les hommes comme chez les femmes.

De même, les personnes appartenant au quintile le plus riche ont l'intensité de polygamie la plus faible. Entre ces deux groupes extrêmes, l'intensité de la polygamie évolue en dents de scie, traduisant ainsi une relation non monotone entre niveau de vie et intensité de la polygamie.

Tableau 4.28 : Nombre moyen d'épouses et nombre moyen de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le quintile de niveau de vie

Quintile de niveau de vie	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Très pauvre	2,25	98 284	1,33	250 759
Pauvre	2,30	104 561	1,39	265 945
Moyen	2,33	102 979	1,43	284 769
Riche	2,32	77 196	1,42	213 157
Très riche	2,26	43 930	1,37	124 574
Total	2,29	426 950	1,39	1 139 204

4.3 Vue d'ensemble

Il ressort des résultats sur la polygamie que ce phénomène est assez relativement répandu en Guinée, puisqu'il touche environ quatre personnes mariées sur dix (40,6 %) dans l'ensemble. Les femmes sont relativement plus nombreuses (48,8 %) que les hommes (28,1 %) à vivre en union polygamique.

L'intensité de la polygamie est de 2,29 épouses par homme polygame en moyenne contre 1,39 coépouse par femme vivant en union polygamique, au niveau national.

Le taux de polygamie et l'intensité de la polygamie varient selon la plupart des caractéristiques sociodémographiques, culturelles et socioéconomiques, en particulier le milieu de résidence et la région administrative.

Par rapport au milieu de résidence, le taux de polygamie est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

En ce qui concerne les régions, la polygamie est plus prononcée dans les régions de Boké et Kankan et moins prononcée dans les régions de N'Zérékoré et Conakry.

CHAPITRE 5 : UNIONS LIBRES

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'analyser les unions libres selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population. Il s'agit des unions consensuelles dans lesquelles les intéressés vivent ensemble mais ne se déclarent pas mariés.

Nous examinerons dans un premier temps le volume et le poids démographique des personnes vivant en union libre parmi la population vivant en union. Nous ferons l'analyse selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Ensuite nous nous intéresserons plus spécifiquement à la sous population des personnes vivant en union libre à travers quelques caractéristiques sociodémographiques et économiques. Nous examinerons aussi à la population des adolescents (12 à 19 ans).

5.1. Volume et poids démographique des personnes en union libre

Dans cette partie nous aborderons successivement le volume et le poids démographique des personnes vivant en union libre selon le milieu de résidence, la région, le groupe d'âge, la religion, le statut de handicap et le niveau d'instruction.

5.1.1. Union libre et milieu de résidence

L'union libre est un phénomène peu répandu en Guinée. En effet, les personnes qui vivent dans cette situation représentent 0,6% de l'ensemble de la population en union.

La proportion en milieu urbain (0,7%) est sensiblement supérieure à celle du milieu rural (0,5%) et les effectifs respectifs sont 8 265 et 13 531.

Tableau 5.1 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon le milieu

Milieu de résidence	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	2 552	0,5	5 713	0,8	8 265	0,7
Rural	3 245	0,3	10 286	0,6	13 531	0,5
Ensemble	5 797	0,4	15 999	0,7	21 796	0,6

On compte plus de femmes en union libre que d'hommes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, on compte 0,8% de femmes en union libre contre 0,5% d'hommes. En milieu rural, les proportions respectives sont de 0,6% et 0,3%.

5.1.2. Union libre et région de résidence

Les résultats contenus dans le tableau 5.2 indiquent c'est la région de N'Zérékoré qui enregistre la plus grande proportion de personnes qui vivent en union libre (2,5%) alors que les régions de Kankan, Labé et Mamou ne comptent que 1%.

Tableau 5.2 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon la région

Région Administrative	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boké	237	0,2	717	0,3	954	0,2
Conakry	712	0,3	1 551	0,5	2 263	0,4
Faranah	221	0,2	569	0,3	790	0,2
Kankan	223	0,1	443	0,1	666	0,1
Kindia	595	0,3	1 512	0,4	2 107	0,4
Labé	21	0,0	224	0,1	245	0,1
Mamou	29	0,0	161	0,1	190	0,1
N'Zérékoré	3 759	1,6	10 822	3,1	14 581	2,5
Ensemble	5 797	0,4	15 999	0,7	21 796	0,6

Au niveau de toutes les régions le pourcentage de femmes en union libre est légèrement supérieur à celui des hommes. La proportion de femmes en union libre est de 3,1% à N'Zérékoré contre 0,1% dans les régions de Kankan, Labé et Mamou. Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les proportions les plus faibles ont été enregistrées dans les régions de Labé, Mamou et Kankan.

5.1.3. Union libre et âge

En fonction de l'âge, on constate que c'est aux âges jeunes qu'on enregistre les proportions les plus significatives. Ce constat est valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Tableau 5.3 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon le groupe d'âge

Groupes d'âge	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
12 à 14 ans			565	1,7	565	1,7
15 à 19 ans	847	3,2	4 433	1,7	5 280	1,8
20 à 24 ans	1 661	2,2	4 120	1,2	5 781	1,4
25 à 29 ans	1 385	0,9	2 587	0,7	3 972	0,7
30 à 34 ans	874	0,4	1 357	0,4	2 231	0,4
35 à 39 ans	349	0,2	767	0,3	1 116	0,2
40 à 44 ans	201	0,1	523	0,2	724	0,2
45 à 49 ans	126	0,1	308	0,2	434	0,1
50 à 54 ans	76	0,1	304	0,2	380	0,1
55 à 59 ans	64	0,1	194	0,3	258	0,1
60 à 64 ans	61	0,1	217	0,3	278	0,2
65 à 69 ans	30	0	139	0,4	169	0,2
70 à 74 ans	37	0,1	153	0,4	190	0,2
75 à 79 ans	19	0,1	102	0,6	121	0,3
80 à 84 ans	27	0,1	123	0,9	150	0,4
85 à 89 ans	12	0,1	45	1,0	57	0,4
90 à 94 ans	15	0,3	20	0,7	35	0,5
95 ans et plus	13	0,3	42	1,6	55	0,7
Ensemble	5 797	0,4	15 999	0,7	21 796	0,6

A tous les âges, on peut se rendre compte que les effectifs de femmes sont plus élevés que ceux des hommes bien qu'avant 20 ans les proportions de personnes en union libre soient plus élevées chez les hommes.

5.1.4. Union libre et religion

La proportion de personnes qui vivent en union libre est nettement moins importante chez les musulmans (0,3%) que chez les autres religions. Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés chez les animistes (4,1%) et les personnes sans religion (3,4%)

Tableau 5.4 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon la religion

Religion	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans religion	799	2,3	1 989	4,1	2 788	3,4
Musulmane	2 549	0,2	6 257	0,3	8 806	0,3
Chrétienne	1 722	1,6	5 355	3,7	7 077	2,8
Animiste	702	2,2	2 312	5,5	3 014	4,1
Autres religions	25	1,1	86	2,9	111	2,1
Ensemble	5 797	0,4	15 999	0,7	21 796	0,6

Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, les proportions les plus élevées de personnes vivant en union libre se rencontrent parmi les animistes et les personnes sans religion.

5.1.5. Union libre et statut de handicap

La pratique de l'union libre ne semble pas être influencée par le statut de handicap. En effet, la proportion de personnes vivant en union libre est strictement la même chez les personnes non handicapées et chez celles qui vivent avec un handicap.

Comme pour l'ensemble de la population de 12 ans et plus en union, la proportion de femmes qui vivent en union libre est nettement supérieure à celle des hommes. En effet, chez les femmes handicapées la proportion de celles qui vivent en union libre parmi les femmes en union est de 0,9% alors que pour les hommes handicapés la proportion est de 0,3%. Chez les personnes vivant avec un handicap la même conclusion peut être faite.

Tableau 5.5 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon le statut de handicap

Statut de handicap	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Handicapé	102	0,3	305	0,9	407	0,6
Non handicapé	5 695	0,4	15 694	0,7	21 389	0,6
Ensemble	5 797	0,4	15 999	0,7	21 796	0,6

5.1.6. Union libre et niveau d'instruction

Nous nous sommes aussi intéressés au niveau d'instruction en relation avec la pratique de l'union libre. Les données du tableau 5.6 indiquent c'est parmi les personnes de niveau d'instruction moyen que les pourcentages les plus élevés ont été observés. Ainsi, on compte plus de 1,5% de personnes vivant en union libre chez les personnes en union dont le niveau d'instruction est équivalent au primaire, au collège ou au lycée contre à peine la moitié chez les personnes qui ont au moins le niveau professionnel (0,6%) et seulement 0,3% chez les personnes qui ne sont pas allées à l'école.

Tableau 5.6 : Effectifs et pourcentage des personnes vivant en union libre parmi les personnes en union selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans niveau	1 731	0,2	7 913	0,4	9 644	0,3
Préscolaire	9	0,2	47	0,9	56	0,6
Primaire	1 030	0,8	3 588	2	4 618	1,5
Collège	1 341	1,1	2 859	2,4	4 200	1,8
Lycée	807	1,2	960	2,1	1 767	1,5
Professionnel/ Technique	76	0,4	108	0,7	184	0,6
Universitaire	803	0,7	524	1,2	1 327	0,9
Ensemble	5 797	0,4	15 999	0,7	21 796	0,6

Ici également les pourcentages de femmes qui vivent en union sont supérieurs à ceux des hommes quel que soit le niveau d'instruction.

5.2. Caractéristiques socioculturelles et économiques des personnes en union libre

Dans les points qui suivent, nous examinerons certaines caractéristiques socioculturelles et économiques telles que la religion, le niveau d'instruction, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de vie.

5.2.1. Union libre et religion

Dans l'ensemble des deux sexes, les musulmans et les chrétiens se déclarent plus en unions libres (40,4% et 32,5% respectivement). Selon le sexe, on note que les hommes musulmans sont plus frappés par le phénomène d'union libre (44%) suivis des chrétiens et des sans religion (29,7% et 13,8% respectivement). Pour les femmes, les catégories qui sont les plus frappées sont les musulmanes (39,1%) et les chrétiennes (33,5%). Les sans religion comptent 12,4% et les animistes 14,5%.

Tableau 5.07 : Répartition des personnes vivant en union libre selon le sexe par religion

Religion	Masculin	Féminin	Total
Sans religion	13,8	12,4	12,8
Musulmane	44,0	39,1	40,4
Chrétienne	29,7	33,5	32,5
Animiste	12,1	14,5	13,8
Autre religion	0,4	0,5	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

5.2.2. Union libre et niveau d'instruction

La pratique des unions libres est plus fréquente chez les personnes qui sont sans niveau d'instruction (44,2%). Dans cette catégorie, on note une forte disparité entre les deux sexes : les femmes sont presque le double des hommes qui vivent dans cette situation (49,5% contre 29,9%). Un peu plus d'une personne sur cinq qui vivent en union libre ont le niveau primaire (21,2% avec 22,4% chez les femmes et 17,8% chez les hommes).

Tableau 5.08 : Répartition des personnes vivant en union libre selon le sexe par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Sans niveau	30,0	49,7	44,5
Primaire	17,8	22,4	21,2
Collège	23,1	17,9	19,3
Lycée	13,9	6,0	8,1
Professionnel/ Technique	1,3	0,7	0,8
Universitaire	13,9	3,3	6,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Les personnes du niveau professionnel et universitaire pratiquent rarement la vie en union libre (0,8% et 6,1% respectivement). Avec un niveau du collège et du lycée les hommes qui vivent cette forme d'union représentent 23,1% et 13,9%. Chez les femmes du même niveau les proportions sont de 17,9% et 6%.

5.2.3. Union libre catégorie socioprofessionnelle

Les personnes agriculteurs, ouvriers qualifiés dans l'agriculture, et les personnes des services directs aux particuliers commerçants et vendeurs se déclarent plus en union libre et à l'opposé des Directeurs, cadres de direction, des conducteurs et des professions militaires.

L'examen de la situation selon le sexe montre que les femmes commerçantes et vendeuses sont celles qui vivent plus en union alors que pour les hommes ce sont les agriculteurs, ouvriers de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et ceux des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat. Pour les autres catégories, on n'observe pas de différence significative entre les deux sexes.

Tableau 5.09 : Répartition des personnes vivant en union libre selon le sexe par grands groupes de professions

Grand groupe de professions (CSP)	Masculin	Féminin	Total
Directeurs, cadres de direction et gérant, membre de l'Exécutif et des corps législatifs	0,1	0,2	0,2
Profession intellectuelle et scientifique	1,2	0,4	0,7
Profession intermédiaire	2,9	0,5	1,3
Employés de type administratif	1,9	0,9	1,2
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	19,0	41,9	34,6
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	42,4	37,9	39,3
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	26,5	16,2	19,5
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	0,9	0,0	0,3
Professions élémentaires	1,8	1,3	1,4
Professions militaires, policières et douanières	1,6	0,2	0,6
Professions très imprécises	1,7	0,4	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

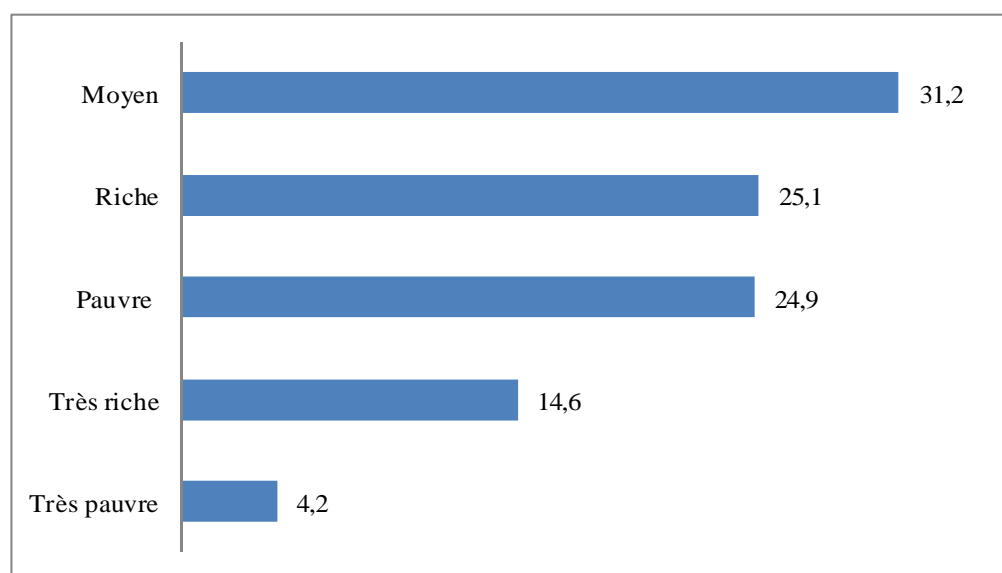
5.2.4. Union libre et niveau de vie

Le niveau de vie n'influence pas le phénomène de l'union libre. En effet, les résultats du recensement de 2014 montrent que ce sont les plus pauvres qui pratiquent moins le phénomène (4,2%). Ceux qui sont proportionnellement les plus nombreux à pratiquer l'union libre sont les personnes vivant en catégorie intermédiaire c'est-à-dire les moyens pauvres (31,2%) suivis des riches (25,1%). Cette situation se vérifie quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 5.10 : Répartition des personnes vivant en union libre selon le sexe par niveau de vie

Quintile de niveau de vie	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Très pauvre	3,2	4,5	4,2
Pauvre	21,0	26,3	24,9
Moyen	30,2	31,6	31,2
Riche	28,5	23,9	25,1
Très riche	17,0	13,7	14,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Chez les hommes les personnes vivant en union sont proportionnellement plus nombreux parmi les moyens riches (30,2%) suivis des riches (28,5%) alors que chez les femmes celles qui sont en union libre sont plus nombreuses parmi les moyens pauvres (31,6%) suivies des pauvres (26,3%).

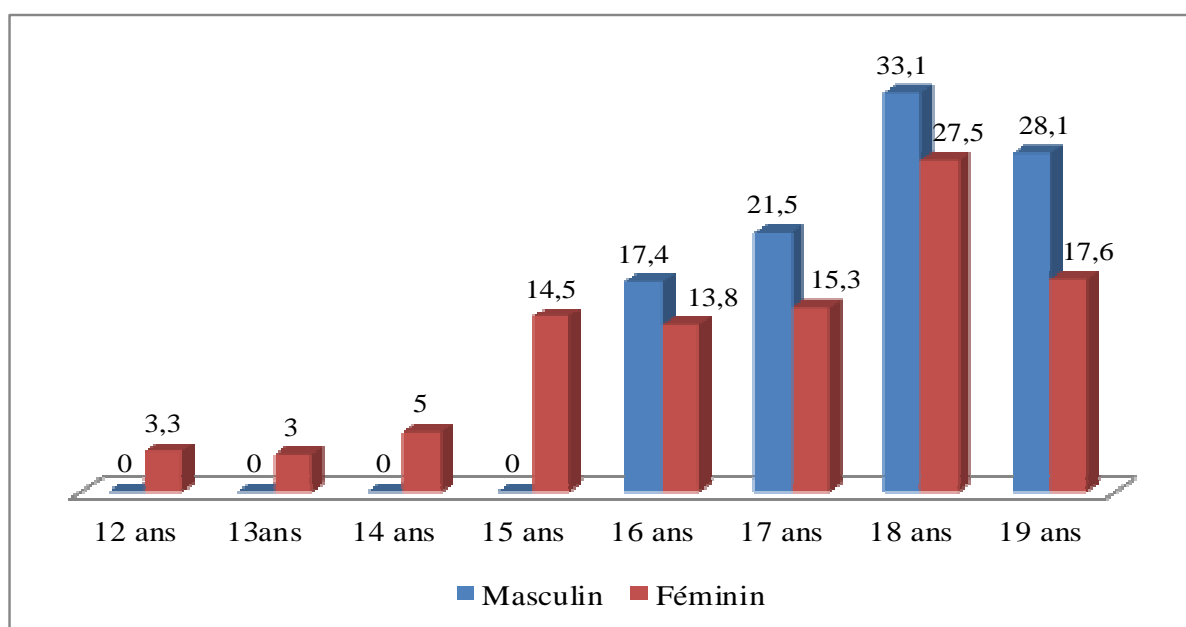
Graphique 5.01 Proportions de personnes vivant en union libre selon le niveau de vie


5.2.5. Union libre au sein de la population âgée de 12 à 19 ans

L'analyse du phénomène des unions libres chez les adolescents (12 -19 ans) montre que la proportion des personnes qui vivent en union libre augmente avec l'âge jusqu'à l'âge de 18 ans quel que soit le sexe de l'individu. Chez les hommes, jusqu'à l'âge 15 ans, il n'y a pas de personnes de sexe masculin qui vivent en union libre, puis la proportion augmente sensiblement jusqu'à 18 ans passant de 17,4% à 16 ans à 33,1% à l'âge de 18 ans. Chez les femmes on observe la même tendance, la proportion passe de 2,9% à l'âge de 12 ans à 28,3% à 18 ans.

Tableau 5.11 : Répartition des personnes vivant en union libre de 12 à 19 ans selon le sexe par année d'âge

Age adolescent	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
12	-	3,3	2,9
13	0,0	3,0	2,6
14	0,0	5,0	4,2
15	0,0	14,5	12,4
16	17,4	13,8	14,4
17	21,5	15,3	16,2
18	33,1	27,5	28,3
19	28,1	17,6	19,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Graphique 5.02 : Proportions des adolescents vivant en union libre par sexe selon l'âge


5.3 Vue d'ensemble sur les unions libres

L'union libre est un phénomène qui n'est pas très répandu en Guinée. Parmi la population en union, les personnes qui vivent en union libre représentent 0,6%

Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural les proportions de femmes en union libre sont plus élevées que celles des hommes. En milieu urbain, on compte 0,8% de femmes en union libre contre 0,5% d'hommes. En milieu rural, les proportions respectives sont de 0,6% et 0,3%.

La proportion de femmes en union libre est de 3,1% à N'Zérékoré contre 0,1% dans les régions de Kankan, Labé et Mamou.

C'est parmi les plus jeunes que les proportions de personnes en union sont les plus élevées tant chez les hommes que chez les femmes.

La proportion de personnes qui vivent en union libre est nettement moins importante chez les musulmans (0,3%) que chez les autres religions. Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés chez les animistes (4,1%) et les personnes sans religion (3,4%).

Par rapport au statut de handicap, on a constaté que les proportions de personnes vivant en union libre ne varient pas beaucoup pour le même sexe. Par contre, aussi bien pour les handicapés que pour les non handicapés les proportions de femmes qui vivent en union libre sont plus élevées que celles des hommes.

Du point de vue de la religion, on compte plus de 1,5% de personnes vivant en union libre chez les personnes en union dont le niveau d'instruction est équivalent au primaire, au collège ou au lycée contre à peine la moitié chez les personnes qui ont au moins le niveau professionnel (0,6%) et seulement 0,3% chez les personnes qui ne sont pas allées à l'école.

CHAPITRE 6 : RUPTURES D'UNION

Les ruptures d'union constituent de nos jours des faits sociaux assez importants. Une analyse descriptive d'un tel phénomène va montrer sa dimension au sein de la population et mettre en exergue ses différentes manifestations selon certaines caractéristiques socioéconomiques et culturelles. Nous nous proposons dans ce chapitre d'analyser les ruptures d'union. Il existe trois possibilités de rompre une union : la séparation, le veuvage ou le divorce. Nous examinerons successivement les ruptures d'union selon certaines caractéristiques sociodémographiques (milieu de résidence, région de résidence, sexe, âge et statut de handicap), les ruptures d'union selon quelques caractéristiques socioculturelles (religion, instruction, catégorie socioprofessionnelle et niveau de vie) et enfin nous jetterons un regard sur les ruptures d'unions au sein de la population âgée de 12 à 19 ans.

6.1. Volume et poids démographique des personnes en rupture d'union

Pour mieux cerner la sous population des personnes en rupture d'union, nous évaluerons d'abord leur poids au sein de la population des non célibataires constituée des mariés, des unions libres, des veufs/veuves et des divorcés/Séparés. Ensuite nous mettrons l'accent sur les personnes dont l'union a été rompue suite à un veuvage ou une séparation ou un divorce.

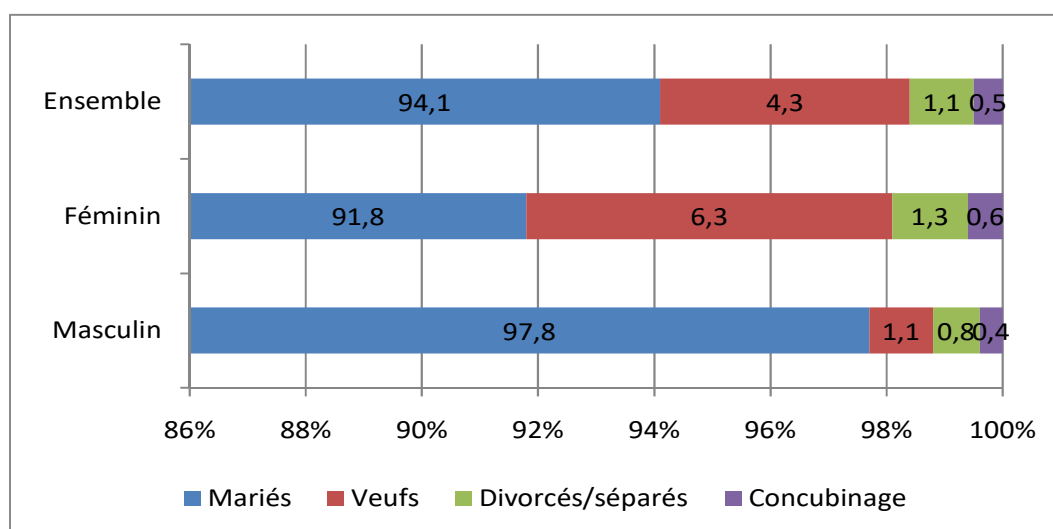
Rappelons que le mariage précède le statut de veufs ou divorcés/séparés. C'est pour cette raison qu'il faut évoquer les proportions des mariés et de unions libres afin de pouvoir comparer ces derniers à ceux qui sont en rupture d'union ; ceci dans le but de pouvoir estimer la dimension du phénomène .

Tableau 6.1 : Effectifs et proportions (en %) de la population non célibataire âgée de 12 ans ou plus

Sexe	Mariés		Veufs		Divorcés/ Séparés		Union libre/ Concubinage		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	1 517 836	97,8	16 956	1,1	11 743	0,8	5 797	0,4	1 552 332	100,0
Féminin	2 336 783	91,8	159 846	6,3	32 319	1,3	15 999	0,6	2 544 947	100,0
Ensemble	3 854 619	94,1	176 802	4,3	44 062	1,1	21 796	0,5	4 097 279	100,0

Les mariés (environ 98% d'hommes et 92% des femmes) constituent la grande majorité des non célibataires. Par contre les unions libres représentent à peine 0,5 % de la population. Cette situation pourrait s'expliquer par l'importance des pesanteurs socioculturelles qui obligent à ce qu'un contrat de mariage soit établi, que celui-ci soit coutumier, religieux ou civil.

Graphique 6.01 : Répartition (%) de la population de 12 ans et plus non célibataire selon le statut par sexe



Par ailleurs la proportion des veufs/Veuves est plus importante que celle des divorcés /Séparés, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Ces proportions sont en général très faibles : les proportions des veufs/Veuves n'atteignent pas 5% à l'exception des femmes (6,3%) tandis que les proportions des divorcés/séparés s'élèvent 1,1% pour l'ensemble de deux sexes.

6.1.1 Rupture d'union et milieu de résidence

Les personnes en rupture d'union (veufs, divorcés et séparés) représentent 5,4% de l'ensemble des personnes non célibataires. Leur effectif se chiffre à 220 864 personnes dont les deux tiers vivent en milieu urbain.

La proportion des personnes en rupture d'union est légèrement plus élevée en milieu urbain (5,8%) qu'en milieu rural (5,2%). Cette tendance est la identique au niveau des femmes et des hommes.

Tableau 6.2 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	9 720	1,9	63 217	8,4	72 937	5,8
Rural	18 979	1,8	128 948	7,2	147 927	5,2
Ensemble	28 699	1,8	192 165	7,6	220 864	5,4

Les femmes sont nettement plus nombreuses à vivre dans cette situation aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain on compte 8,4% de femmes en situation de rupture d'union contre 1,9% d'hommes. Les pourcentages correspondants en milieu rural sont de 7,2% et 1,8%.

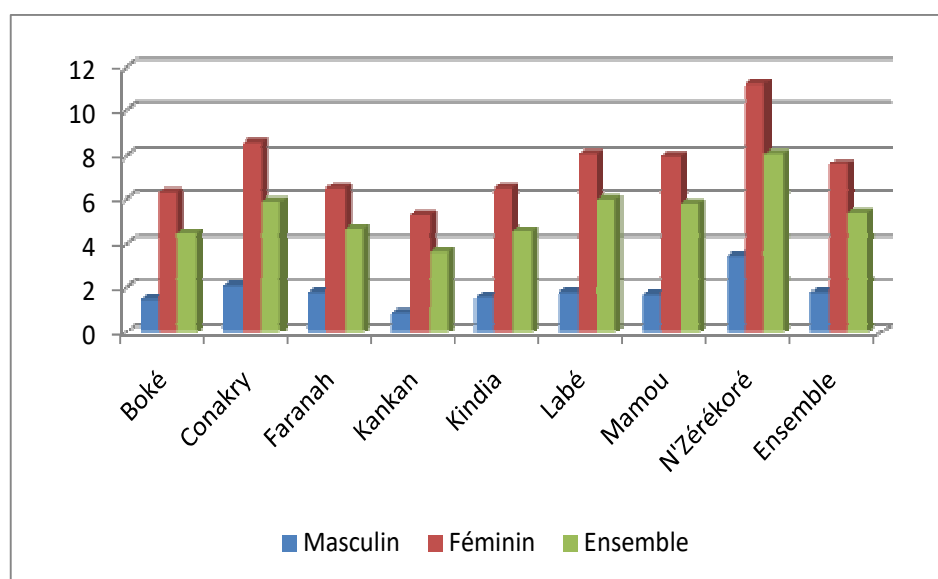
6.1.2 Rupture d'union et région de résidence

Les proportions de personnes en rupture d'union sont proportionnellement plus nombreuses dans les régions de N'Zérékoré (8,1%), Labé (6,0%), Conakry (5,9%) et Mamou (5,8%). C'est la région de Kankan qui compte la plus faible proportion (3,6%).

Tableau 6.3 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon la région administrative de résidence

Région administrative	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Boké	2 370	1,5	16 620	6,3	18 990	4,5
Conakry	4 812	2,1	27 627	8,6	32 439	5,9
Faranah	2 452	1,8	15 253	6,5	17 705	4,7
Kankan	2 501	0,9	24 467	5,3	26 968	3,6
Kindia	3 661	1,6	24 558	6,5	28 219	4,6
Labé	2 538	1,8	22 879	8,1	25 417	6,0
Mamou	1 962	1,7	17 138	8,0	19 100	5,8
N'Zérékoré	8 403	3,4	43 623	11,2	52 026	8,1
Ensemble	28 699	1,8	192 165	7,6	220 864	5,4

Du point de vue sexe également, la région de N'Zérékoré enregistre les proportions les plus élevées de personnes en rupture d'union tant chez les hommes (3,4%) que chez les femmes (11,2%). La région de Kankan compte les plus faibles proportions (0,9% d'hommes et 5,3% de femmes).

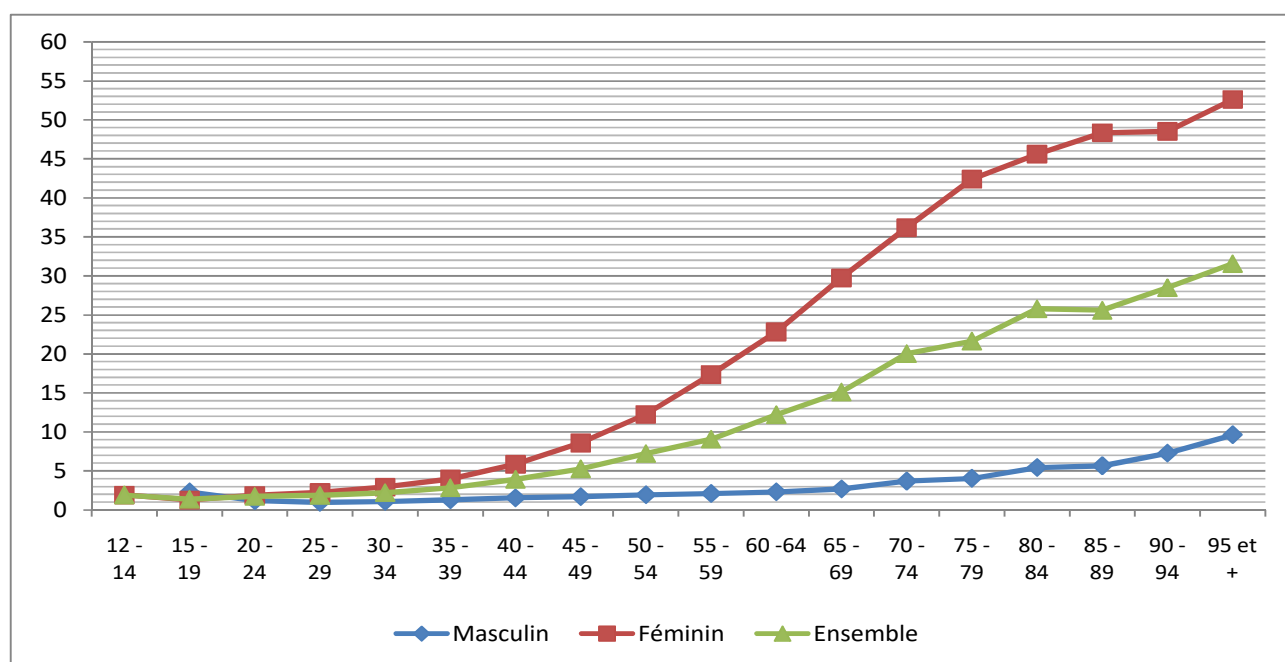
Graphique 6.02 : Répartition (%) des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon la région administrative de résidence


6.1.3 Rupture d'union et âge

Les proportions de personnes en rupture d'union évoluent avec l'âge. Pour l'ensemble des deux sexes, les proportions passent de 1,9% à 12-14 ans à 5,3% à 45-49 ans et à 20% à 70-74 ans. Elles tournent autour de 30% à partir de 90 ans.

Tableau 6.4 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon l'âge

Groupes d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
12 à 14 ans	-		655	1,9	655	1,9
15 à 19 ans	616	2,3	3 379	1,3	3 995	1,4
20 à 24 ans	909	1,2	6 576	1,9	7 485	1,7
25 à 29 ans	1 547	1,0	8 536	2,2	10 083	1,9
30 à 34 ans	2 235	1,1	9 481	2,9	11 716	2,2
35 à 39 ans	2 562	1,3	10 622	3,9	13 184	2,8
40 à 44 ans	2 893	1,6	13 408	5,9	16 301	3,9
45 à 49 ans	2 593	1,7	14 032	8,6	16 625	5,3
50 à 54 ans	2 723	1,9	17 972	12,2	20 695	7,2
55 à 59 ans	2 323	2,1	16 109	17,4	18 432	9,1
60 à 64 ans	2 380	2,3	21 656	22,8	24 036	12,2
65 à 69 ans	1 779	2,7	16 687	29,7	18 466	15,1
70 à 74 ans	2 038	3,7	20 221	36,2	22 259	20
75 à 79 ans	1 324	4,1	11 709	42,4	13 033	21,6
80 à 84 ans	1 290	5,4	11 069	45,6	12 359	25,8
85 à 89 ans	591	5,7	4 427	48,3	5 018	25,6
90 à 94 ans	382	7,3	2 700	48,5	3 082	28,5
95 ans et plus	514	9,6	2 926	52,6	3 440	31,5
Ensemble	28 699	1,8	192 165	7,6	220 864	5,4

Graphique 6.03 : Courbes des proportions de personnes en rupture d'union parmi les personnes en union


Quel que soit le sexe, on constate que c'est à partir de 50 ans que les proportions commencent à être très importantes. Chez les hommes le maximum tourne autour de 10% aux vieux âges alors que chez les femmes c'est environ la moitié des femmes non célibataires qui sont concernées.

6.1.4 Rupture d'union et religion

Les ruptures d'union sont nettement moins importantes chez les musulmans que chez les personnes des autres religions. En effet, parmi les personnes non célibataires de confession musulmane, 8,6% sont en situation de rupture d'union alors que les proportions dépassent 9% chez les sans religion et chez les animistes la proportion est supérieure à 12%.

Tableau 6.5 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon la religion

Religion	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans religion	1 539	4,3	6 800	12,4	8 339	9,2
Musulmane	21 149	1,5	156 706	6,9	177 855	4,9
Chrétienne	4 073	3,6	19 878	12,0	23 951	8,6
Animiste	1 842	5,5	8 329	16,4	10 171	12,1
Autres religions	96	3,9	452	13,4	548	9,4
Ensemble	28 699	1,8	192 165	7,6	220 864	5,4

Chez les femmes, les musulmanes ont une proportion inférieure à 7% alors qu'elle atteint 12% chez les femmes qui sont sans religion et dépasse même 16% chez les femmes animistes. Chez les hommes les proportions sont relativement faibles et varient de 1,5% chez les musulmans à 5,5% chez les animistes. Cette situation chez les musulmans pourrait s'expliquer par l'obligation qui est faite pour les personnes de se remarier après la perte du conjoint. Et ça se ressent tant pour les hommes que pour les femmes.

6.1.5 Rupture d'union et statut de handicap

Nous avons voulu savoir si le statut de handicap pourrait expliquer des différences entre ceux qui souffrent de handicap et les autres. Les données du tableau 6.5 indiquent un grand écart entre les deux catégories de personnes. La proportion de personnes qui sont en situation de rupture d'union est nettement supérieure chez celles qui vivent avec un handicap (12,1%) comparée à celle des personnes qui n'ont pas de handicap (5,1%).

Tableau 6.6 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon le statut de handicap

Statut de handicap	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Handicapé	1 671	4,6	7 576	18,9	9 247	12,1
Non handicapé	27 028	1,8	184 589	7,4	211 617	5,3
Ensemble	28 699	1,8	192 165	7,6	220 864	5,4

La situation est identique quel que soit le sexe. On peut donc penser que la situation de handicap a une certaine influence sur la stabilité de l'union.

6.1.4 Rupture d'union et niveau d'instruction

Les données du tableau 6.6 indiquent que pour l'ensemble des sexes, les ruptures d'union semblent plus élevées parmi les personnes non célibataires qui sont sans niveau d'instruction (5,9%) et chez celles de niveau professionnel ou technique (5,3%). Les seules personnes qui ont tendance à se distinguer des autres sont les personnes de niveau universitaire qui enregistrent la plus faible proportion (2,8%).

Tableau 6.7 : Effectifs et pourcentage des personnes en rupture d'union parmi les personnes non célibataires selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans niveau	20 813	1,9	167 743	7,9	188 556	5,9
Pré-scolaire	73	1,7	386	7,2	459	4,7
Primaire	2 696	1,9	10 612	5,6	13 308	4,0
Collège	2 241	1,9	6 760	5,4	9 001	3,7
Lycée	1 076	1,5	2 792	5,6	3 868	3,2
Professionnel/ Technique	389	2,2	1 398	8,8	1 787	5,3
Universitaire	1 482	1,4	2 844	6,0	4 326	2,8
Ensemble	28 699	1,8	192 165	7,6	220 864	5,4

En examinant les données au niveau des sexes, on s'aperçoit que ce sont les mêmes catégories d'hommes et de femmes (sans niveau et de niveau professionnel) qui comptent les proportions les plus élevées quel que soit le sexe.

6.2. Rupture d'union et quelques caractéristiques socioculturelles et économiques

6.2.1. Rupture d'union et milieu de résidence

Le milieu de résidence est un élément déterminant dans l'analyse des faits sociaux. Avant de procéder à cette analyse il est important de rappeler que les résultats qui seront commentés par la suite concernent les hommes et les femmes en union rompue. L'observation des ruptures d'unions à partir des résultats du tableau 6.2 ci-dessous montre que celles-ci sont constituées majoritairement des veufs quel que soit le sexe. De même, si le veuvage touche plus les personnes du milieu rural, pour le divorce et la séparation c'est le contraire. Ainsi, pour l'ensemble des deux sexes, on compte

83,0 % de personnes dont la rupture de l'union est le fruit d'une séparation contre 74,2 % en milieu urbain. Pour le divorce et la séparation, la proportion est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (25,8% contre 17,0%).

Tableau 6.8 : Proportions de personnes en rupture d'union selon le sexe par milieu de résidence

Milieu de résidence	Masculin			Féminin			Total		
	Veufs	Divorcés / Séparés	Total	Veufs	Divorcés / Séparés	Total	Veufs	Divorcés / Séparés	Total
Urbain	53,8	46,2	100,0	77,3	22,7	100,0	74,2	25,8	100,0
Rural	61,8	38,2	100,0	86,1	13,9	100,0	83,0	17,0	100,0
Ensemble	59,1	40,9	100,0	83,2	16,8	100,0	80,1	19,9	100,0
Effectifs	16 956	11 743	28 699	159 846	32 319	192 165	176 802	44 062	220 864

En examinant les résultats du point de vue du milieu de résidence, on constate que les proportions de veufs sont plus importantes que celles des divorcés/séparés aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, on note plus de veufs en milieu rural qu'en milieu urbain alors que les proportions de divorcés/séparés sont plus importantes en milieu urbain.

6.2.2. Rupture d'union et région de résidence

Au niveau des régions de résidence, on constate une nette prédominance des ruptures d'union par le veuvage (80,1%) comparés à celles qui sont dus au divorce ou à la séparation (21,9%)

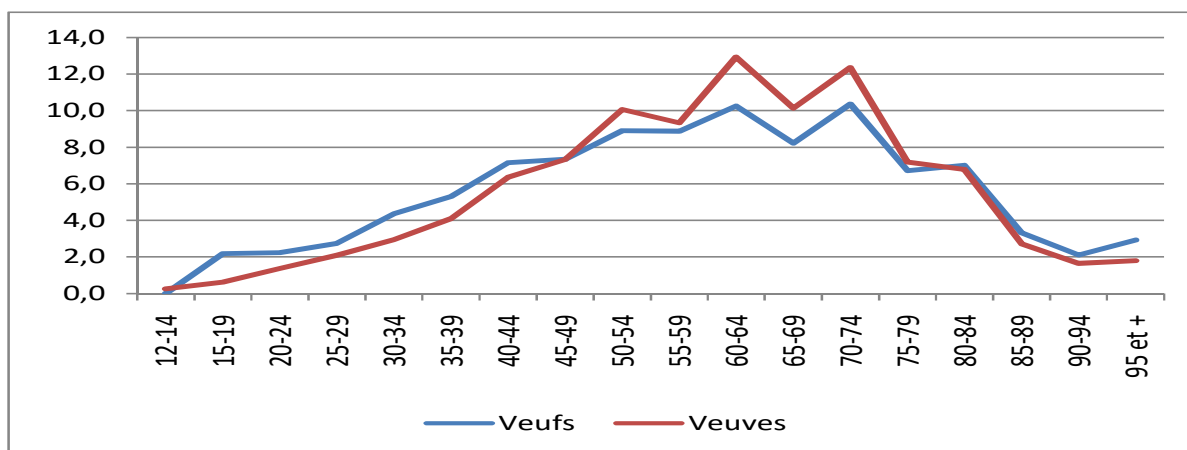
Tableau 6.9 : Proportions (%) de personnes en rupture d'union selon le sexe par région de résidence

Région Administrative	Sexe								
	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veufs	Divorcés/ Séparés	Total	Veufs	Divorcés/ Séparés	Total	Veufs	Divorcés/ Séparés	Total
Boké	51,2	48,8	100,0	80,5	19,5	100,0	76,8	23,2	100,0
Conakry	49,0	51,0	100,0	71,6	28,4	100,0	68,2	31,8	100,0
Farannah	67,5	32,5	100,0	89,5	10,5	100,0	86,5	13,5	100,0
Kankan	71,0	29,0	100,0	92,3	7,7	100,0	90,4	9,6	100,0
Kindia	57,9	42,1	100,0	83,7	16,3	100,0	80,3	19,7	100,0
Labé	62,0	38,0	100,0	84,2	15,8	100,0	82,0	18,0	100,0
Mamou	61,7	38,3	100,0	88,0	12,0	100,0	85,3	14,7	100,0
N'Zérékoré	60,1	39,9	100,0	81,5	18,5	100,0	78,1	21,9	100,0
Ensemble	59,1	40,9	100,0	83,2	16,8	100,0	80,1	19,9	100,0
Effectif	16 956	11 743	28 699	159 846	32 319	192 165	176 802	44 062	220 864

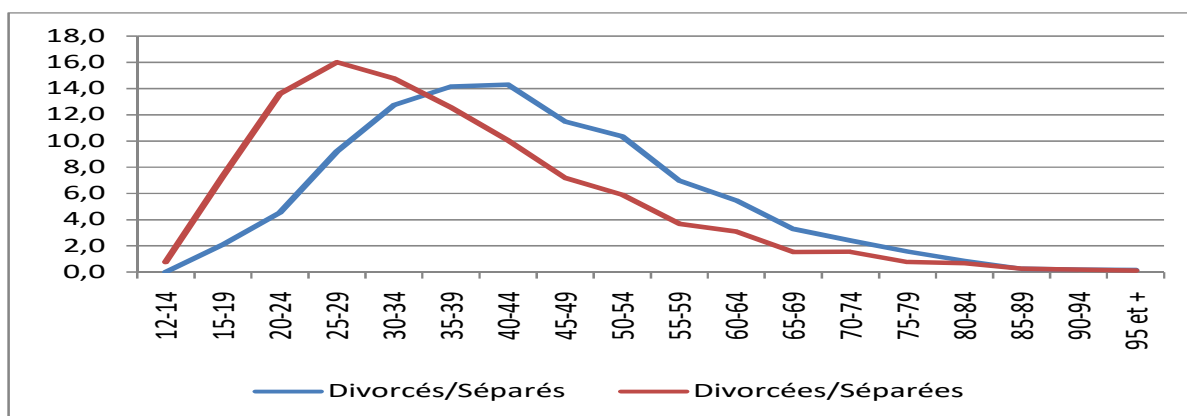
L'écart est plus grand dans la région de Kankan où moins de 10% des personnes en rupture d'union le sont par suite de divorce/séparation. Les proportions de rupture d'union intervenues par divorce les plus élevées ont été enregistrées à Conakry (31,8%), Boké (23,2%) et N'Zérékoré (21,9%). La comparaison entre les sexes indique que dans toutes les régions les proportions de d'hommes divorcés sont plus élevées celles des femmes alors que pour les veufs on observe le contraire.

6.2.3. Rupture d'union et âge

Le graphique 6.04 ci-dessous présente la courbe des veufs par sexe. Elle indique qu'au fur et à mesure que l'âge avance les proportions de veufs augmentent jusqu'aux alentours de 60 ans tant pour les hommes que pour les femmes. Entre 60 et 80 ans on observe une stabilisation et par la suite les proportions baissent et tournent autour de 2% à partir de 90 ans.

Graphique 6.04 : Courbes des veufs par sexe selon l'âge


En ce qui concerne les ruptures d'union par divorce ou séparation, le graphique 6.2 montre que la courbe chez les femmes croît plus rapidement que celle des hommes. Pour les femmes le maximum est atteint plus tôt (25 ans) alors que pour les hommes le maximum est observé un peu plus tard (40 ans).

Graphique 6.05 : Courbes des divorcés/séparés par sexe selon l'âge


Par la suite les deux courbes baissent mais on constate que cette baisse est plus nette chez les femmes divorcées ou séparées.

6.2.4. Rupture d'union et religion

Quelle que soit la religion on constate que les veufs constituent la plus grande partie des personnes en rupture d'union. C'est au niveau des personnes qui ont autre religion (84,3%) et les musulmans (81,4%) que les proportions sont les plus élevées.

Tableau 6.10 : Proportions de veufs, divorcés ou séparés selon la religion par sexe

Religion	Masculin			Féminin			Total		
	Veufs	Divorcés/Séparés	Total	Veuves	Divorcées/Séparées	Total	Veufs	Divorcés/Séparés	Total
Sans religion	56,9	43,1	100,0	77,6	22,4	100,0	73,8	26,2	100,0
Musulmane	59,5	40,5	100,0	84,4	15,6	100,0	81,4	18,6	100,0
Chrétienne	57,2	42,8	100,0	77,1	22,9	100,0	73,7	26,3	100,0
Animiste	59,2	40,8	100,0	80,0	20,0	100,0	76,2	23,8	100,0
Autres religions	76,0	24,0	100,0	86,1	13,9	100,0	84,3	15,7	100,0
Ensemble	59,1	40,9	100,0	83,2	16,8	100,0	80,1	19,9	100,0
Effectif	16 956	11 743	100,0	159 846	32 319	192 165	176 802	44 062	220 864

Du point de vue du sexe, on remarque que les proportions de veuves sont plus importantes que celles des veufs quelle que soit la religion.

6.2.5. Rupture d'union et niveau d'instruction

Tableau 6.11 : Proportions de veufs, divorcés ou séparés selon le niveau d'instruction par sexe

Niveau d'instruction	Masculin			Féminin			Total		
	Veufs	Divorcés/Séparés	Total	Veufs	Divorcées/Séparées	Total	Veufs	Divorcés/Séparés	Total
Sans niveau/préscolaire	66,2	33,8	100,0	86,9	13,1	100,0	84,6	15,4	100,0
Primaire	42,9	57,1	100,0	58,4	41,6	100,0	55,3	44,7	100,0
Collège	38,1	61,9	100,0	56,1	43,9	100,0	51,6	48,4	100,0
Lycée	39,8	60,2	100,0	56,7	43,3	100,0	52,0	48,0	100,0
Professionnel/Technique	48,1	51,9	100,0	60,0	40,0	100,0	57,4	42,6	100,0
Universitaire	37,9	62,1	100,0	56,4	43,6	100,0	50,0	50,0	100,0
Ensemble	59,1	40,9	100,0	83,2	16,8	100,0	80,1	19,9	100,0
Effectif	16 956	11 743	28 699	159 846	32 319	192 165	176 802	44 062	220 864

Les données sur le niveau d'instruction indiquent que c'est au niveau des personnes qui sont sans niveau que les proportions de veuves dépassent largement celles des divorcés/séparés. Ainsi, près de 85% des personnes en rupture d'union sont constituées de veufs chez les sans niveau. Pour les autres niveaux les proportions de veufs et divorcés/séparés sont assez voisines.

6.2.6. Rupture d'union et statut de handicap

Le statut de handicap ne semble pas avoir une relation avec le type de rupture d'union. En effet, aussi bien chez les handicapés que chez les non handicapés les veufs représentent la plus grande partie.

Tableau 6.12: Proportions de veufs, divorcés ou séparés selon le statut de handicap par sexe

Statut de handicap	Masculin			Féminin			Total		
	Veufs	Divorcés/Séparés	Total	Veufs	Divorcés/Séparés	Total	Veufs	Divorcés/Séparés	Total
Handicapé	60,0	40,0	100,0	87,0	13,0	100,0	83,0	17,0	100,0
Non handicapé	59,0	41,0	100,0	83,0	17,0	100,0	80,0	20,0	100,0
Ensemble	59,0	41,0	100,0	83,0	17,0	100,0	80,0	20,0	100,0

Pour l'ensemble des sexes, plus de huit personnes en rupture d'union sur dix sont des veufs. Chez les handicapés, les veufs représentent 83% contre 80% chez les non handicapés. On note toutefois que les écarts sont moins importants chez les hommes que chez les femmes. Quel que soit le statut de handicap, les veufs représentent environ 60% des hommes en rupture d'union tant pour les handicapés que pour les non handicapés. Chez les femmes, les proportions de veuves parmi celles qui sont en rupture d'union atteignent 87% pour les handicapées et 83% pour les non handicapées.

6.2.7. Rupture d'union chez les adolescents selon le statut de handicap

Dans ce sous point nous examinons le phénomène de rupture d'union au sein de la population des adolescents. En raison du mariage plus tardif des garçons, les données collectées ne concernent que les adolescents de 15 à 19 ans tandis que pour les filles la tranche d'âge est de 12 à 19 ans.

Les données contenues dans le tableau 6.12 indiquent que chez les garçons les proportions de veufs sont supérieures à celles des divorcés/séparés entre 16 et 19 ans. Par contre, chez les filles, on observe le contraire à savoir qu'entre 12 et 14 ans les proportions de veuves sont nettement supérieures à celles des divorcées ou séparées. Entre 15 et 19 ans les proportions de divorcées ou séparées prennent le dessus sur les veuves. Les proportions de divorcées/séparées passent de

69,0% à 15 ans à 74,4% à 19 ans tandis que celles des veuves varient tournent autour de 32% avec un pic de 38,5% à 16 ans.

6.3 Vue d'ensemble sur les ruptures d'union

Les mariés (environ 98% d'hommes et 92% des femmes) constituent l'essentiel de la population des non célibataires.

Les personnes en rupture d'union (veufs, divorcés et séparés) représentent 5,4% de l'ensemble des personnes non célibataires. Leur effectif se chiffre à 220 864 personnes dont les deux tiers vivent en milieu urbain.

Les femmes sont nettement plus nombreuses à vivre dans cette situation aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain on compte 8,4% de femmes en situation de rupture d'union contre 1,9% d'hommes. Les pourcentages correspondants en milieu rural sont de 7,2% et 1,8%.

Les régions de N'Zérékoré (8,1%), Labé (6,0%), Conakry (5,9%) et Mamou (5,8%) sont celles qui enregistrent les proportions de personnes en rupture d'union les plus élevées alors que la région de Kankan ne compte que 3,6%. La proportion de femmes en rupture d'union atteint 11,2% dans le région de N'Zérékoré contre 5,3% dans la région de Kankan.

Les proportions de personnes en rupture d'union évoluent avec l'âge. Pour l'ensemble des deux sexes, les proportions passent de 1,9% à 12-14 ans à 5,3% à 45-49 ans et à 20% à 70-74 ans. Elles tournent autour de 30% à partir de 90 ans.

Parmi les personnes non célibataires de confession musulmane, 8,6% sont en situation de rupture d'union alors que les proportions dépassent 9% chez les sans religion et chez les animistes la proportion est supérieure à 12%.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les résultats en ce qui concerne la situation matrimoniale indiquent que les personnes mariées sont majoritaires dans l'ensemble de la population (60%). Les polygames constituent 24% et les célibataires représentent 37%.

Plus de la moitié des personnes de 12 ans et plus à Conakry est célibataire (53%). Les régions Boké et Kindia enregistrent respectivement 37% et 36% contre moins de 30% dans la région de Mamou

Les proportions de célibataires sont plus élevées chez les chrétiens (41%) tandis que chez les musulmans on compte 37% et chez les animistes environ 27%.

A l'opposé, on compte plus de polygames chez les musulmans que chez les autres religions. En effet, une personne musulmane sur quatre est en union polygamique contre environ 11% chez les chrétiens.

Pour l'ensemble des sexes, les célibataires sont plus nombreux parmi les personnes qui ont atteint les niveaux du primaire et du secondaire (plus de six personnes sur dix). Les personnes sans niveau d'instruction enregistrent la plus faible proportion de célibataires (22%). Elles sont suivies de celles du niveau professionnel/technique (34,3%).

L'intensité de la nuptialité reste élevée tant chez les hommes que chez les femmes (97% finissent par se marier). En milieu urbain, 96% d'hommes finissent par se marier contre 97% chez les femmes; en milieu rural, les proportions sont respectivement de 97% chez les hommes et 98% chez les femmes. Les proportions de célibat définitif les plus élevées ont été observées à Conakry avec 5,1% chez les hommes et 4,1% chez les femmes.

Les personnes de niveau d'instruction supérieur enregistrent les proportions de célibat définitif les plus élevées (5,6% pour les hommes et 9,7% chez les femmes). Pour chaque niveau donné, on constate que le pourcentage de célibat définitif est légèrement plus élevé chez les hommes.

S'agissant du calendrier de la nuptialité, les résultats indiquent que l'âge moyen au mariage est de 28,2 ans chez les hommes contre 20,0 ans chez les femmes soit un écart de 8,2 ans. Cet écart est légèrement plus élevé en milieu rural (8,8 ans) qu'en milieu urbain (7,6 ans).

Au niveau des régions, les données indiquent que c'est à Conakry que l'on se marie le plus tard (31,7 ans pour les hommes et 24,5 ans pour les femmes). Les deux autres régions où les hommes se marient un peu plus tardivement sont Boké (28,4ans) et Labé (28,1 ans). C'est dans la région de Kankan que le mariage est plus hâtif (26,4 ans chez les hommes et 17,9 ans chez les femmes).

Du point de vue de la religion, on observe que les hommes musulmans ont l'âge moyen au mariage le plus élevé (28,4 ans) alors que chez les femmes ce sont les chrétiennes (21,4 ans).

Plus le niveau d'instruction est élevé plus l'âge au mariage est tardif. Chez les hommes cet âge varie de 25,6 ans pour les personnes sans niveau d'instruction à 30,6 ans chez celles de niveau lycée et à 31,3 ans chez les personnes ayant atteint le niveau universitaire. Chez les femmes l'âge moyen au mariage est de 17,4 ans pour celles qui n'ont aucun niveau à 26,1 ans chez celles de niveau lycée et 28,1 ans chez celles de niveau supérieur.

En ce qui concerne le niveau de vie, l'âge moyen au premier mariage passe de 25,6 ans chez les très pauvres à 31,4 ans chez les très riches pour les hommes. De même, pour les femmes, cet âge passe de 17,2 ans chez les très pauvres à 24,0 ans chez les plus riches.

La polygamie est un phénomène relativement répandu en Guinée, puisqu'il touche environ quatre personnes mariées sur dix (41%) dans l'ensemble. Les femmes sont relativement plus nombreuses (49%) que les hommes (28%) à vivre en union polygamique.

L'intensité de la polygamie est de 2,29 épouses par homme polygame en moyenne contre 1,39 coépouse par femme vivant en union polygamique, au niveau national.

Par rapport au milieu de résidence, le taux de polygamie est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

La polygamie est plus prononcée dans les régions de Boké et Kankan et moins prononcée dans les régions de N'Zérékoré et Conakry.

L'union libre est relativement rare (moins d'une personne sur dix a déclaré vivre avec un conjoint sans être mariée selon la loi ou la coutume).

La proportion de femmes en union libre est de 3,1% à N'Zérékoré contre 0,1% dans les régions de Kankan, Labé et Mamou.

C'est parmi les plus jeunes que les proportions de personnes en union sont les plus élevées tant chez les hommes que chez les femmes.

La proportion de personnes qui vivent en union libre est nettement moins importante chez les musulmans (0,3%) que chez les autres religions (animistes 4,1% et les personnes sans religion 3,4%).

Les personnes en rupture d'union (veufs, divorcés et séparés) représentent environ 5% de l'ensemble des personnes non célibataires. Leur effectif se chiffre à 220 864 personnes dont les deux tiers vivent en milieu urbain.

Les femmes sont nettement plus nombreuses à vivre dans cette situation aussi bien en milieu urbain (8,4% de femmes en situation de rupture d'union contre 1,9% d'hommes). Les pourcentages correspondants en milieu rural sont de 7,2% et 1,8%.

Les régions de N'Zérékoré (8,1%), Labé (6,0%), Conakry (5,9%) et Mamou (5,8%) sont celles qui enregistrent les proportions de personnes en rupture d'union les plus élevées alors que la région de Kankan ne compte que 3,6%. La proportion de femmes en rupture d'union atteint 11% dans le région de N'Zérékoré contre 5% dans la région de Kankan.

Les proportions de personnes en rupture d'union passent de 2% à 12-14 ans à 5% à 45-49 ans, 20% à 70-74 ans et atteignent 30% à partir de 90 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Guinée, 1983, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1983 : Analyse des Résultats définitifs. Thème: Etat matrimonial et nuptialité*. Bureau Central du Recensement, INS, Conakry.

Guinée, 1996, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1996 : Analyse des Résultats définitifs. Thème: Etat matrimonial et nuptialité*. Bureau Central du Recensement, INS, Conakry.

CÔTE D'IVOIRE, 2000, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998 : plan d'analyse des résultats. Thème 5 : Etat matrimonial et nuptialité*. Institut national de la statistique, Abidjan.

HAJNAL John, 1953. *Age at marriage and proportions marrying, Population Studies*. vol. VII, n° 2.

12. PRESSAT Roland, 1973, *Analyse démographique : concepts, méthodes, résultats*, PUF, Paris.

UNITED NATIONS, 1986, *Nuptiality: selected findings from the World Fertility Survey data, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat*, New York

UNITED NATIONS, 1988, *First marriage: patterns and determinants, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat*, New York

RWANDA, 4ème Recensement General de la Population et de l'habitat du Rwanda 2002, *Service national de recensement*

RWANDA, 2005, *3e Recensement Général de la Population et de l'Habitat : analyse des résultats. Thème 03 : Etat matrimonial et nuptialité*. Service National de Recensement

BURKINA FASO Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006)

BURKINA FASO, 2009, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2006 : Analyse des Résultats définitifs. Thème 03 : Etat matrimonial et nuptialité*. Bureau Central du Recensement, INSD, Ouagadougou

TCHAD, 2009, *Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), Résultats globaux*, INSEED, N'Djamena,

ANNEXES

Tableau A01: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par région de résidence selon l'état matrimonial (Guinée ensemble)

Région administrative	Etat matrimonial										Effectif
	Célibataire	Monogame	Polygame 2 femmes	Polygame 3 femmes	Polygame 4 femmes	Polygame 5 femmes	Veuf/ Veuve	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre/ Concubinage	%	
Masculin											
Boké	49,1	34,6	11,6	2,9	0,8	0,2	0,4	0,4	0,1	100,0	312 469
Conakry	60,4	33,4	4,3	0,8	0,2	0,0	0,4	0,4	0,1	100,0	589 855
Faranah	45,0	34,2	14,9	3,7	0,9	0,2	0,7	0,3	0,1	100,0	255 490
Kankan	45,5	35,1	14,4	3,3	0,8	0,3	0,4	0,1	0,0	100,0	542 217
Kindia	46,7	36,2	12,2	3,1	0,7	0,1	0,5	0,4	0,1	100,0	436 137
Labé	44,6	36,7	13,3	3,4	0,8	0,2	0,6	0,4	0,0	100,0	260 061
Mamou	40,1	41,8	13,5	2,9	0,6	0,1	0,7	0,4	0,0	100,0	194 364
N'Zérékoré	43,9	41,8	9,3	1,8	0,4	0,1	1,1	0,7	0,9	100,0	452 224
Total	48,2	36,4	11,0	2,5	0,6	0,2	0,6	0,4	0,2	100,0	3 042 817
Féminin											
Boké	25,4	32,4	24,3	9,0	3,7	0,3	3,8	0,9	0,2	100,0	352 836
Conakry	44,3	35,5	11,1	3,0	1,0	0,1	3,4	1,4	0,3	100,0	578 301
Faranah	21,8	31,6	28,0	9,6	3,5	0,3	4,5	0,5	0,2	100,0	302 149
Kankan	20,8	34,7	28,7	8,9	2,5	0,2	3,9	0,3	0,1	100,0	580 642
Kindia	25,8	33,1	23,9	8,6	3,3	0,2	4,0	0,8	0,3	100,0	513 462
Labé	21,2	32,0	27,4	9,4	3,3	0,2	5,4	1,0	0,1	100,0	358 997
Mamou	20,0	34,6	27,7	8,5	2,6	0,1	5,7	0,8	0,1	100,0	266 740
N'Zérékoré	24,9	39,6	18,9	4,7	1,2	0,2	6,9	1,6	2,1	100,0	518 928
Total	26,6	34,5	22,9	7,3	2,5	0,2	4,6	0,9	0,5	100,0	3 472 055
Total											
Boké	36,5	33,4	18,3	6,1	2,3	0,2	2,2	0,7	0,1	100,0	665 305
Conakry	52,5	34,4	7,6	1,9	0,6	0,1	1,9	0,9	0,2	100,0	1 168 156
Faranah	32,4	32,8	22,0	6,9	2,3	0,2	2,8	0,4	0,1	100,0	557 639
Kankan	32,7	34,9	21,8	6,2	1,7	0,3	2,2	0,2	0,1	100,0	1 122 859
Kindia	35,4	34,5	18,5	6,0	2,1	0,2	2,4	0,6	0,2	100,0	949 599
Labé	31,0	34,0	21,5	6,9	2,3	0,2	3,4	0,7	0,0	100,0	619 058
Mamou	28,5	37,6	21,7	6,1	1,8	0,1	3,6	0,6	0,0	100,0	461 104
N'Zérékoré	33,7	40,61	4,4	3,4	0,8	0,1	4,2	1,2	1,5	100,0	971 152
Total	36,7	35,4	17,3	5,1	1,6	0,2	2,7	0,7	0,3	100,0	6 514 872

Tableau A02: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par région de résidence selon l'état matrimonial (Guinée urbain)

Région Administrative	Etat matrimonial									%	Effectif
	Célibataire	Monogame	Polygame 2 femmes	Polygame 3 femmes	Polygame 4 femmes	Polygame 5 femmes	Veuf/ Veuve	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre/ Concubinage		
Masculin											
Boké	60,9	30,5	6,0	1,4	0,3	0,0	0,3	0,4	0,1	100,0	93 238
Conakry	60,4	33,4	4,3	0,8	0,2	0,0	0,4	0,4	0,1	100,0	589 855
Faranah	58,5	30,4	7,7	1,8	0,4	0,1	0,5	0,3	0,3	100,0	64 170
Kankan	56,0	33,1	8,0	1,7	0,4	0,2	0,4	0,2	0,1	100,0	126 897
Kindia	56,0	33,8	7,2	1,6	0,4	0,1	0,4	0,3	0,2	100,0	175 085
Labé	54,1	37,5	6,1	1,2	0,3	0,0	0,4	0,4	0,0	100,0	34 605
Mamou	54,3	36,6	6,8	1,3	0,2	0,0	0,3	0,5	0,0	100,0	30 843
N'Zérékoré	56,5	33,8	6,0	1,1	0,2	0,0	0,8	0,5	1,0	100,0	118 782
Total	58,6	33,3	5,6	1,2	0,3	0,1	0,4	0,4	0,2	100,0	1 233 475
Féminin											
Boké	39,4	31,1	16,6	5,4	2,2	0,2	3,8	1,2	0,2	100,0	92 842
Conakry	44,3	35,5	11,1	3,0	1,0	0,1	3,4	1,4	0,3	100,0	578 301
Faranah	35,1	33,6	17,8	5,2	2,1	0,1	4,9	0,8	0,4	100,0	69 241
Kankan	32,0	36,4	19,1	5,7	1,8	0,1	4,1	0,6	0,1	100,0	122 471
Kindia	38,5	34,2	16,3	5,0	1,7	0,2	3,1	0,7	0,3	100,0	185 858
Labé	33,7	34,6	17,3	5,8	2,1	0,1	4,8	1,6	0,1	100,0	39 557
Mamou	32,2	35,6	18,6	5,4	2,0	0,1	4,9	1,3	0,1	100,0	35 292
N'Zérékoré	35,6	35,3	14,1	3,9	1,0	0,1	6,4	1,3	2,3	100,0	123 893
Total	39,8	34,9	14,1	4,1	1,4	0,1	3,9	1,2	0,5	100,0	1 247 455
Total											
Boké	50,2	30,8	11,3	3,4	1,3	0,1	2,1	0,8	0,2	100,0	186 080
Conakry	52,5	34,4	7,6	1,9	0,6	0,1	1,9	0,9	0,2	100,0	1 168 156
Faranah	46,4	32,1	12,9	3,6	1,3	0,1	2,8	0,5	0,3	100,0	133 411
Kankan	44,2	34,8	13,4	3,7	1,1	0,1	2,2	0,4	0,1	100,0	249 368
Kindia	47,0	34,0	11,9	3,4	1,0	0,1	1,8	0,5	0,3	100,0	360 943
Labé	43,2	36,0	12,0	3,7	1,2	0,0	2,7	1,1	0,0	100,0	74 162
Mamou	42,5	36,1	13,1	3,5	1,1	0,1	2,7	0,9	0,1	100,0	66 135
N'Zérékoré	45,8	34,6	10,1	2,6	0,6	0,1	3,6	0,9	1,7	100,0	242 675
Total	49,1	34,1	9,9	2,6	0,8	0,1	2,2	0,8	0,3	100,0	2 480 930

Tableau A03: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par région de résidence selon l'état matrimonial (Guinée rural)

Région Administrative	Etat matrimonial										Effectif
	Célibataire	Monogame	Polygame 2 femmes	Polygame 3 femmes	Polygame 4 femmes	Polygame 5 femmes	Veuf/ Veuve	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre/ Concubinage	%	
Masculin											
Boké	44,1	36,3	13,9	3,6	0,9	0,2	0,4	0,4	0,1	100,0	219 231
Conakry											
Faranah	40,4	35,4	17,4	4,4	1,1	0,2	0,7	0,3	0,0	100,0	191 320
Kankan	42,3	35,7	16,3	3,8	0,9	0,4	0,4	0,1	0,0	100,0	415 320
Kindia	40,4	37,8	15,6	4,0	1,0	0,2	0,6	0,4	0,1	100,0	261 052
Labé	43,2	36,6	14,4	3,7	0,9	0,2	0,7	0,4	0,0	100,0	225 456
Mamou	37,5	42,8	14,7	3,2	0,6	0,1	0,7	0,4	0,0	100,0	163 521
N'Zérékoré	39,3	44,6	10,5	2,0	0,4	0,1	1,3	0,8	0,8	100,0	333 442
Total	41,2	38,5	14,6	3,5	0,8	0,2	0,7	0,4	0,2	100,0	1 809 342
Féminin											
Boké	20,4	32,8	27,1	10,3	4,2	0,3	3,8	0,8	0,2	100,0	259 994
Conakry											
Faranah	17,9	31,0	31,0	10,9	3,9	0,3	4,4	0,5	0,1	100,0	232 908
Kankan	17,8	34,2	31,3	9,7	2,6	0,2	3,8	0,2	0,1	100,0	458 171
Kindia	18,7	32,4	28,1	10,6	4,3	0,3	4,5	0,8	0,3	100,0	327 604
Labé	19,6	31,7	28,6	9,9	3,5	0,2	5,4	0,9	0,1	100,0	319 440
Mamou	18,2	34,4	29,1	9,0	2,7	0,1	5,8	0,7	0,1	100,0	231 448
N'Zérékoré	21,6	41,0	20,4	5,0	1,2	0,2	7,0	1,6	2,0	100,0	395 035
Total	19,2	34,3	27,8	9,1	3,1	0,2	5,0	0,8	0,5	100,0	2 224 600
Total											
Boké	31,2	34,4	21,1	7,2	2,7	0,3	2,3	0,6	0,1	100,0	479 225
Conakry											
Faranah	28,0	33,0	24,9	8,0	2,6	0,3	2,7	0,4	0,1	100,0	424 228
Kankan	29,5	34,9	24,2	6,9	1,8	0,3	2,2	0,2	0,1	100,0	873 491
Kindia	28,3	34,8	22,6	7,7	2,8	0,2	2,8	0,6	0,2	100,0	588 656
Labé	29,4	33,7	22,7	7,3	2,4	0,2	3,5	0,7	0,0	100,0	544 896
Mamou	26,2	37,9	23,1	6,6	1,9	0,1	3,7	0,6	0,0	100,0	394 969
N'Zérékoré	29,7	42,7	15,8	3,6	0,8	0,2	4,4	1,3	1,5	100,0	728 477
Total	29,1	36,2	21,8	6,6	2,1	0,2	3,1	0,6	0,3	100,0	4 033 942

Tableau A04: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupe d'âges selon l'état matrimonial (voir suite)

Age	Etat matrimonial									%	Effectif
	Célibataire	Monogame	Polygame 2 femmes	Polygame 3 femmes	Polygame 4 femmes	Polygame 5 femmes	Veuf/ Veuve	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre/ Concubinage		
Masculin											
12 à 14 ans	96,5	2,2	0,8	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	100,0	362 034
15 à 19 ans	93,1	5,4	0,9	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	100,0	519 492
20 à 24 ans	81,0	16,5	1,5	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,4	100,0	404 561
25 à 29 ans	52,2	41,8	4,5	0,5	0,1	0,0	0,1	0,3	0,4	100,0	333 642
30 à 34 ans	25,7	61,4	10,3	1,1	0,2	0,1	0,3	0,5	0,3	100,0	274 415
35 à 39 ans	12,1	67,0	16,9	2,2	0,4	0,1	0,4	0,7	0,2	100,0	223 033
40 à 44 ans	6,8	65,4	21,6	3,8	0,6	0,2	0,6	0,8	0,1	100,0	200 019
45 à 49 ans	4,3	62,1	25,1	5,5	1,0	0,3	0,8	0,8	0,1	100,0	158 814
50 à 54 ans	3,4	59,2	26,8	6,8	1,5	0,4	1,0	0,8	0,1	100,0	145 009
55 à 59 ans	2,5	56,9	28,0	8,1	1,9	0,5	1,3	0,7	0,1	100,0	113 467
60 à 64 ans	2,3	56,0	27,7	8,8	2,3	0,5	1,7	0,6	0,1	100,0	104 513
65 à 69 ans	2,0	53,2	28,8	9,8	2,8	0,7	2,1	0,6	0,0	100,0	67 453
70 à 74 ans	2,1	52,7	27,5	9,8	3,1	0,8	3,4	0,6	0,1	100,0	33 364
75 à 79 ans	2,4	53,1	27,7	9,6	2,8	0,7	3,1	0,5	0,1	100,0	56 572
80 à 84 ans	3,4	53,3	25,6	9,0	2,6	0,8	4,9	0,4	0,1	100,0	24 528
85 à 89 ans	2,7	53,2	25,5	9,3	2,7	0,9	5,2	0,3	0,1	100,0	10 740
90 et plus	5,0	52,1	23,6	7,9	2,5	0,6	7,7	0,4	0,3	100,0	11 161
Total	48,2	36,4	11,0	2,5	0,6	0,2	0,6	0,4	0,2	100,0	3 042 817

Tableau A04: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupe d'âges selon l'état matrimonial (suite)

Age	Etat matrimonial									%	Effectif
	Célibataire	Monogame	Polygame 2 femmes	Polygame 3 femmes	Polygame 4 femmes	Polygame 5 femmes	Veuf/ veuve	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre/ concubinage		
Féminin											
12 à 14 ans	90,5	6,0	2,2	0,6	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	100	365 646
15 à 19 ans	55,0	31,5	10,0	1,7	0,4	0,1	0,2	0,4	0,8	100	589 555
20 à 24 ans	28,5	45,8	18,9	3,7	0,8	0,1	0,4	0,9	0,8	100	496 263
25 à 29 ans	13,5	47,8	27,9	6,6	1,5	0,1	0,8	1,2	0,6	100	444 157
30 à 34 ans	6,9	44,3	33,3	9,7	2,6	0,2	1,3	1,4	0,4	100	350 747
35 à 39 ans	3,7	39,7	36,2	12,4	3,7	0,2	2,3	1,4	0,3	100	280 112
40 à 44 ans	2,8	36,1	35,7	14,3	4,9	0,3	4,3	1,4	0,2	100	235 595
45 à 49 ans	2,5	33,4	34,5	15,0	5,7	0,4	7,0	1,4	0,2	100	167 746
50 à 54 ans	2,8	31,1	32,5	14,8	6,3	0,4	10,7	1,3	0,2	100	150 935
55 à 59 ans	3,2	28,7	30,5	13,9	6,3	0,4	15,6	1,2	0,2	100	95 924
60 à 64 ans	4,0	26,6	27,9	12,8	6,2	0,4	20,9	1,0	0,2	100	98 878
65 à 69 ans	4,7	24,3	25,2	11,3	5,5	0,4	27,5	0,8	0,2	100	58 925
70 à 74 ans	6,3	20,3	20,4	8,2	4,3	0,4	38,9	0,8	0,3	100	29 477
75 à 79 ans	6,3	22,3	22,3	9,5	5,0	0,4	33,1	0,8	0,3	100	59 703
80 à 84 ans	7,5	19,9	17,7	7,7	4,1	0,4	41,4	0,8	0,5	100	26 235
85 à 89 ans	7,6	19,2	16,2	7,4	4,2	0,4	43,8	0,9	0,5	100	9 919
90 et plus	9,0	18,3	14,9	6,6	4,2	0,4	45,2	0,8	0,5	100	12 238
Total	26,6	34,5	22,9	7,3	2,5	0,2	4,61	0,9	0,5	100	3 472 055

Tableau A04: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupe d'âges selon l'état matrimonial (suite et fin)

Age	Célibataire	Monogame	Polygame 2 femmes	Polygame 3 femmes	Polygame 4 femmes	Polygame 5 femmes	Veuf veuve	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Union libre/ concubinage	%	Effectif
Total											
12 à 14 ans	93,5	4,1	1,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	100	727 680
15 à 19 ans	72,8	19,3	5,7	1,0	0,3	0,1	0,1	0,2	0,5	100	1 109 047
20 à 24 ans	52,1	32,6	11,1	2,1	0,5	0,1	0,3	0,5	0,6	100	900 824
25 à 29 ans	30,1	45,2	17,9	4,0	0,9	0,1	0,5	0,8	0,5	100	777 799
30 à 34 ans	15,2	51,8	23,2	5,9	1,5	0,1	0,9	1,0	0,4	100	625 162
35 à 39 ans	7,4	51,8	27,7	7,9	2,2	0,2	1,5	1,1	0,2	100	503 145
40 à 44 ans	4,6	49,6	29,3	9,5	2,9	0,2	2,6	1,1	0,2	100	435 614
45 à 49 ans	3,4	47,3	29,9	10,4	3,4	0,3	4,0	1,1	0,1	100	326 560
50 à 54 ans	3,1	44,9	29,7	10,9	3,9	0,4	5,9	1,1	0,1	100	295 944
55 à 59 ans	2,8	44,0	29,1	10,8	3,9	0,4	7,8	1,0	0,1	100	209 391
60 à 64 ans	3,1	41,7	27,8	10,8	4,2	0,5	11,0	0,8	0,1	100	203 391
65 à 69 ans	3,2	39,8	27,2	10,5	4,0	0,6	13,9	0,7	0,1	100	126 378
70 à 74 ans	4,1	37,5	24,2	9,0	3,7	0,6	20,1	0,7	0,2	100	62 841
75 à 79 ans	4,4	37,2	25,0	9,6	3,9	0,6	18,5	0,7	0,2	100	116 275
80 à 84 ans	5,5	36,1	21,5	8,3	3,4	0,6	23,7	0,6	0,3	100	50 763
85 à 89 ans	5,1	36,9	21,0	8,4	3,4	0,7	23,7	0,6	0,3	100	20 659
90 et plus	7,1	34,4	19,0	7,2	3,4	0,5	27,3	0,6	0,4	100	23 399
Total	36,7	35,4	17,3	5,1	1,6	0,2	2,7	0,7	0,3	100	6 514 872

+

Tableau A05 : Ages moyens au mariage selon le milieu de résidence et la région administrative

	Etat matrimonial			
	Célibataire	Marié(e)	En rupture d'union	Union libre/ Concubinage
Milieu de résidence				
Urbain	20,3	38,2	52,3	25,8
Rural	18,7	38,6	56,8	28,6
Région administrative				
Boké	19,3	38,2	53,5	32,7
Conakry	21,1	38,3	50,3	27,1
Faranah	18,3	38,8	57,0	28,0
Kankan	18,6	36,1	57,8	30,9
Kindia	19,4	38,0	55,0	27,9
Labé	18,8	41,7	57,3	50,1
Mamou	18,9	42,8	59,5	51,9
N'Zérékoré	19,1	37,7	54,9	26,4
Guinée	19,5	38,5	55,3	27,6